

9 janvier 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 janvier 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Irénée Marsolais, J. Adélard Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

1/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1966.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

M. J. Paul Levasseur remercie le Conseil de la chaleureuse réception qui a été réservée à la Presse à l'occasion de Noël. Les cadeaux offerts aux journalistes en cette circonstance ont également été fort appréciés.

L'échevin Rosaire Milette, président du Comité de la Bibliothèque, fait part au Conseil d'un projet visant à doter, au cours des mois d'été, les parcs de la Cité d'une bibliothèque ambulante (Bibliobus). Cette initiative serait rendue possible grâce à la collaboration de la Cie Autobus Drummondville Limitée qui consent, moyennant certaines considérations décrites plus bas, à céder gratuitement l'usage de l'un de ses véhicules.

2/67

Le Conseil, à l'unanimité, reconnaît l'excellence de cette initiative et approuve les modalités expliquées par l'échevin Milette. La Cité consent donc à assumer le

coût des assurances couvrant les risques, feux, vols, accidents, dommages à autrui ou à la propriété des Autobus Drummondville Ltée, ainsi que les dommages aux principales parties mécaniques du véhicule ainsi prêté par la compagnie. Il est entendu que ces frais seront encourus par la Cité pour les seuls mois ou semaines durant lesquels ledit véhicule sera utilisé comme "bibliobus". La Cité ne voit aucune objection à ce qu'une inscription informe la population que le geste de collaboration posé par la compagnie l'est en Hommage à la Mémoire de feu Donat Bourgeois, ex-président fondateur des Autobus Drummondville Limitée. Le greffier transmettra au président actuel, Me. Léo Bourgeois, les remerciements du Conseil et de toute la population.

3/67

Sur proposition de l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, la Cité de Drummondville se rend à la demande de la Ville de Drummondville-Sud qui exerce présentement des pressions auprès des autorités concernées afin d'obtenir un amendement à la Loi de l'Habitation Familiale dans les termes suggérés à la résolution ci-après:

ATTENDU que la construction domiciliaire au cours de l'année 1966 a subi une décroissance considérable et ce dû au fait que la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement de même que les Compagnies d'assurance prêteuses et autres Sociétés ont augmenté leurs taux d'intérêt;

ATTENDU de plus que le coût de la construction en 1966 a subi une hausse considérable du fait de l'augmentation de la main d'oeuvre et de la taxe sur les matériaux;

ATTENDU que le plafond de l'emprunt pour pouvoir bénéficier des avantages accordés par la Loi sur l'Habitation Familiale n'est que de \$12,000.00;

ATTENDU que pour bénéficier des avantages de cette loi l'emprunt ne doit pas dépasser \$12,000 dollars et le taux d'intérêt six trois quart pour cent ($6\frac{3}{4}\%$) l'an;

ATTENDU que des personnes qui désirent se construire ne peuvent le faire vu les considérations plus haut mentionnées et que le coût d'une maison ordinaire incluant le terrain excède facilement la somme de \$14,000.00 et que le taux d'intérêt est de $7 - 7\frac{1}{4} - 7\frac{1}{2}\%$;

ATTENDU que dans ces conditions ils ne peuvent bénéficier de la ristourne provinciale;

EN CONSEQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la présente résolution soit envoyée à l'office du Crédit Agricole et à tous les départements concernés afin que les amendements suivants soient apportés à la Loi sur l'Habitation Familiale de façon à ce que la ristourne provinciale soit accordée avec un emprunt de \$14,000.00 à un taux d'intérêt allant jusqu'à sept et demi pour cent (7½%) l'an de façon à redonner à la construction domiciliaire le rythme qu'elle a connu au cours des années précédentes et permettre également à plus de personnes de devenir propriétaires de leur maison.

ADOPTE

4/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à renouveler, pour une période de six mois à compter de la présente, un emprunt temporaire de \$45,000.00 prévu à la résolution ^(x) Ce renouvellement est demandé en attendant la perception complète des soucriptions volontaires prévues pour la construction de l'aréna municipal.

(x) du 24 mai 1966 et approuvé par la Commission Municipale le 1er juin 1966.

ADOPTE

5/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit approuvé un plan de subdivision de partie du lot 143 (Fernand Majeau) du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, et daté du 21 décembre 1966.

ADOPTE

6/67

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'achat de mobilier destiné au Centre Culturel.

7/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'échevin Irénée Marsolais soit désigné comme adjoint aux Comités des Finances et de Construction, et que l'échevin Roger Prince soit appelé à siéger sur les comités de Voirie et de Police.

ADOPTE

8/67

Première lecture est donnée du règlement No. 773 concernant l'émission de permis pour les bicyclettes.

9/67

L'échevin Armand Gauthier propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient adressées au constable Douglas Lyons qui a su habilement procéder à l'arrestation de quatre malfaiteurs qui s'étaient introduits par effraction dans l'immeuble de la Cie Breuvages Drummond.

Ce même incident a permis de confirmer hors de tout doute la grande utilité de l'appareil "walkie-talkie" récemment acquis par le Département de Police. Pour faire suite à une suggestion de l'échevin Armand Gauthier, président du Comité de Police, le Conseil considérera l'achat d'un second appareil de ce genre lors de l'adoption du budget de la présente année.

L'échevin Roger Prince souligne l'état disgracieux du mur nord-est de l'entrepôt Marchesseault situé sur la rue Lindsay, à proximité de la gare du Canadien National. Les membres du Conseil abondent dans le même sens et le Département de construction est chargé de suggérer certaines améliorations aux propriétaires de cet immeuble.

10/67

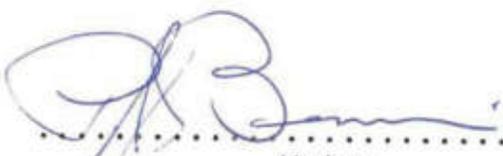
L'échevin Roger Prince propose, et il est appuyé à l'unanimité, que la Cité de Drummondville appuie le mouvement qui s'élabore présentement dans le but de former un Comité d'étude groupant tous les députés ou ministres fédéraux et provinciaux, quelle que soit leur allégeance politique, qui représentent des régions où opèrent des usines de textile. Cette commission d'enquête aurait pour but de suggérer des remèdes susceptibles d'améliorer la pénible situation dans laquelle se débat notre industrie textile.

ADOPTE

Son Honneur le Maire et le Directeur des Travaux Publics répondent aux demandes d'information d'un contribuable de la rue Williams.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

23 janvier 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu de heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 janvier 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélaré Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

11/67 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 1967.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Le Club Rotary étudie présentement un projet d'accueil à l'intention des rotariens du Canada et des Etats-Unis en vue de mettre à leur disposition un terrain de camping qui serait aménagé sur la terre du Club Rotary dans le 3ème Rang de St-Cyrille.

Le Conseil applaudit à cette excellente initiative et se rend avec plaisir à la demande formulée par Me. Marcel Nichols qui sollicite de la Cité à titre gratuit, quelque 500 pamphlets publicitaires que le Club se propose d'expédier à tous les rotariens du Canada et d'une partie des Etats-Unis susceptibles de nous visiter à l'occasion de l'Expo.

- Le Comité d'Amélioration de la Communauté de la Jeune Chambre souligne l'efficacité de la

nouvelle signalisation lumineuse installée à l'intersection de la rue St-Alphonse et du Boulevard St-Joseph et remercie les responsables de cette initiative.

- La Ligue des Propriétaires félicite le Conseil de la Cité et la Jeune Chambre de Commerce de leur participation à l'illumination décorative des rues à l'occasion des fêtes, et souhaite que le succès obtenu cette année se répète le plus souvent possible.
- Le Conseil autorise avec plaisir le Club des Lions à tenir sa campagne annuelle de charité du 19 au 27 février 1967.

Le Greffier est autorisé à demander, pour la prochaine séance, des soumissions pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier.

M. André Paré, chimiste, fait tenir au Conseil, les statistiques relatives à la consommation de l'eau en 1966. Les chiffres fournis révèlent que les 40,191 personnes desservies par le filtre ont consommé au total 1,692,591,000 gallons d'eau, c'est-à-dire une moyenne de 114 gallons per capita. Le Conseil remercie M. Paré de ces précisions.

M. Hervé A. Gauvin, Sous-Ministre des Travaux Publics informe la Cité que tous les ponts sont à la charge de la municipalité dans laquelle ils sont situés. Le "vieux" pont de la Rivière St-François étant par conséquent sous la responsabilité de la Cité, le Conseil juge important de se prévaloir le plus tôt possible de l'offre du Ministère des Travaux Publics qui se dit prêt, sur demande de la Cité, à consentir le concours de ses ingénieurs pour établir la capacité actuelle de ce pont. Partant des données ainsi obtenues, la Cité sera en mesure de régler adéquatement la pesanteur maximum autorisée sur cette structure.

12/67

Sur proposition de l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, le Conseil convient de combler la vacance créée au sein de l'administration lors du départ de

l'ingénieur-adjoint. En vertu de la présente résolution, les services de M. André Lapointe, ingénieur, sont donc retenus à compter du 25 janvier 1967, aux conditions suivantes:

- 1^o Salaire de base initial de \$9,000.00 par année.
- 2^o plus une allocation pour dépenses d'automobile de \$100.00 par mois;
- 3^o Boni de vie chère, si encore en vigueur au bout d'une année de travail.
- 4^o Revision du salaire à l'expiration de la période d'essai d'une année suivant la satisfaction mutuelle des deux parties.

Il est entendu que les fonctions de M. Lapointe seront sous la surveillance immédiate du Directeur des Travaux Publics de la Cité, M. Jacques Bonin.

ADOPTE

13/67

Le Trésorier fait lecture d'une liste des comptes produits à la Cité et se totalisant à la somme de \$490,499.07.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le paiement de ces comptes soit autorisé.

ADOPTE

Son Honneur le Maire invite ensuite M. l'échevin Antonio Godbout, président du Comité des Finances, à donner lecture du Budget de la Cité pour l'année 1967.

Les revenus prévus pour cette année s'élevant à \$2,992,191.00 et les dépenses étant estimées à \$2,989,392.28; la Cité anticipe donc un surplus de \$2,798.72.

14/67

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les estimés budgétaires de l'année 1967 soient adoptés.

ADOPTE

M. l'échevin Godbout remercie Son Honneur le Maire ainsi que ses collègues de même que le trésorier de la Cité de l'excellente collaboration qu'ils lui ont consentie pour l'étude et la préparation de ce budget.

15/67

L'échevin Antonio Godbout donne ensuite avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1967.

M. l'échevin Raymond Luneau exprime des doutes quant au réalisme des données contenues au budget. Il soutient que le Conseil se devait cette année de préparer un budget déficitaire qui aurait été, selon lui, plus en conformité avec les faits.

Son Honneur le Maire le prie de préciser les item qu'il juge mal estimés et M. l'échevin Godbout assure son collègue que le contrôle très sévère qu'il entend exercer sur les dépenses donnera raison aux chiffres qu'il avance.

Le Conseil répond ensuite aux demandes d'informations et commentaires de MM. Oscar Chagnon, Antonio Baril, René Houle et Jean-Guy Gauthier, tous présents à l'assemblée.

16/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu unanimement que la Cité de Drummondville demande au Lieutenant Gouverneur en Conseil l'autorisation de vendre, en fonds américains, les \$1,249,000.00 d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 689, 698, 750, 751, 753, 759, 760, 762, 763, 764, 769.

ADOPTE

17/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, et résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à vendre de gré à gré, en fonds américains, par l'entremise de Bell, Gouinlock & Co. Ltd., les \$1,249,000.00 d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 689, 698, 750, 751, 753, 759, 760, 762, 763, 764 et 769, à 7%, séries de un à vingt ans, au prix net de 99.00, en fonds américains, commission déduite.

ADOPTE

18/67

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour une somme de \$1,249,000.00 en vertu des règlements

suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun desdits règlements:

Abrogé par
rés. 46/67
(13/2/67)

Règlement No. 689	\$ 33,000.
Règlement No. 698	\$125,000.
Règlement No. 750	\$620,000.
Règlement No. 751	\$ 26,000.
Règlement No. 753	\$225,000.
Règlement No. 759	\$ 35,000.
Règlement No. 760	\$ 35,000.
Règlement No. 762	\$ 30,000.
Règlement No. 763	\$ 85,000.
Règlement No. 764	\$ 10,000.
Règlement No. 769	\$ 25,000.

ATTENDU QUE l'offre faite par Bell, Gouinlock & Co. Ltd. de vendre la totalité de cette émission d'obligations aux Etats-Unis a été acceptée;

ATTENDU QU'à la suite de l'acceptation de cette offre il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises:

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ANTONIO GODBOUT,
SECONDE PAR L'ECHEVIN HERVE CLOUTIER,

ET RESOLU:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de modifier les règlements ci-dessus mentionnés de la façon suivante:

- 1) Les obligations seront datées du 1er février 1967.
- 2) Elles porteront intérêt au taux de 7% l'an payable semi-annuellement en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, le 1er août et le 1er février de chaque année. Les intérêts sur les obligations munies de coupons seront payables au porteur au même endroit que le capital sur présentation et remise à échéance desdits coupons. Les intérêts sur les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré, au même endroit que le capital.
- 3) Les obligations seront émises sous forme d'obligations entièrement nominatives et sous forme d'obligations munies de coupons susceptibles

d'immatriculation quant au capital seulement.

- 4) Les obligations seront payables, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à "Bank of Montreal Trust Company, 2 Wall Street, New-York, U.S.A."
- Les obligations munies de coupons, seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, et les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré.
- 5) Les obligations seront émises à fonds d'amortissement et viendront à échéance le 1er février 1987.
- 6) La cité s'engage à créer un fonds d'amortissement en y déposant annuellement un montant suffisant pour racheter, le 1er février de chaque année, commençant en 1968 et se terminant en 1987, les obligations, à leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date du rachat, conformément au tableau suivant:

1er décembre 1968	\$40,000.
1er décembre 1969	\$40,000.
1er décembre 1970	\$42,000.
1er décembre 1971	\$49,000.
1er décembre 1972	\$51,000.
1er décembre 1973	\$52,000.
1er décembre 1974	\$58,500.
1er décembre 1975	\$64,500.
1er décembre 1976	\$66,000.
1er décembre 1977	\$66,000.
1er décembre 1978	\$58,500.
1er décembre 1979	\$60,500.
1er décembre 1980	\$64,000.
1er décembre 1981	\$68,000.
1er décembre 1982	\$68,000.
1er décembre 1983	\$73,000.
1er décembre 1984	\$75,500.
1er décembre 1985	\$81,500.
1er décembre 1986	\$84,500.
1er décembre 1987	<u>\$86,500.</u>

\$ 1,249,000.

- 7) Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf pour les fins du fonds d'amortissement ci-dessus mentionné.
- 8) Les obligations seront signées par le maire et le greffier ou l'assistant-greffier; un fac-similé de la signature du maire, du greffier ou de l'assistant-greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.
- 9) La cédule d'amortissement dans le cas de chaque règlement, qu'elle couvre entièrement ou partiellement le montant de l'emprunt décrété par ce règlement, sera celle ci-annexée pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- 10) Dans le cas où la présente émission ne couvre qu'une partie de l'emprunt décrété par l'un quelconque des règlements, les modifications apportées par la présente résolution n'affectent ce règlement que pour la partie émise.
- 11) Le tableau d'amortissement du règlement No. 750 soit et est remplacé par le suivant:

Règlement No. 750

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 17,700.
2.-	\$ 17,700.
3.-	\$ 18,700.
4.-	\$ 23,600.
5.-	\$ 23,600.
6.-	\$ 24,600.
7.-	\$ 25,600.
8.-	\$ 29,500.
9.-	\$ 28,500.
10.-	\$ 28,500.
11.-	\$ 31,000.
12.-	\$ 32,000.
13.-	\$ 31,900.
14.-	\$ 35,900.
15.-	\$ 35,900.
16.-	\$ 39,900.
17.-	\$ 39,900.

18.-	\$ 44,900.
19.-	\$ 44,800.
20.-	<u>\$ 45,800.</u>
	<u>\$ 620,000.</u>

ADOPTE

La Ligue des Propriétaires, dans une lettre datée du 12 janvier, réitère sa suggestion ayant trait à l'engagement d'un gérant municipal. Ces messieurs n'approuvent pas la nomination du vérificateur interne et suggèrent de retenir, à même le salaire de tous les membres du Conseil, un montant destiné à payer entièrement les honoraires d'un gérant.

Son Honneur le Maire souligne que le vérificateur actuel s'est très brillamment tiré des nombreux examens que lui ont fait subir pendant trois jours une firme d'experts dont les services avaient été retenus par la Cité pour évaluer ses aptitudes à remplir ce poste de vérificateur interne et agent industriel.

Le Premier Magistrat continue en précisant que l'engagement du vérificateur l'est à titre provisoire (1 an) et expérimental, et que le Conseil n'a pas définitivement écarté la possibilité de reconsidérer plus tard la question de gerance.

19/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le plan d'urgence de protection civile préparé pour la Cité de Drummondville le 20 avril 1966, et qu'ils soient également autorisés à procéder suivant les dictées dudit rapport.

ADOPTE

La Commission Scolaire, par une résolution en bonne et due forme datée du 16 novembre, confirme sa participation, jusqu'à concurrence d'une somme de \$25,000., à l'aménagement du parc école Notre-Dame-du-Rosaire.

La Régie des Alcools informe la Cité que des demandes de permis ont été présentées par M. Denis Lebel pour l'opération d'une épicerie licenciée au 2135 Bl. St-Joseph (autrefois Philippe Jean) et par le Centre Culturel et Sportif de Drummondville Inc. (Louis-Philippe Langevin)

Le Conseil ne pose aucune objection à l'émission de ces permis.

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie des lots 128 et 130, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire et daté du 15 décembre 1966.

20/67

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce plan de subdivision soit approuvé à la condition cependant que Mme Valeda Boyer Bouchard cède officiellement à la Cité, par acte notarié, les parties de terrain déjà cadastrées comme rue et portant les numéros 128-7 et 128-37 du cadastre officiel du Canton de Grantham.

ADOPTE

Le greffier souligne qu'aucun acte notarié n'est intervenu à Drummondville-Ouest pour ratifier officiellement la cession, par les propriétaires, des rues de ce secteur.

21/67

M. l'échevin Irénée Marsolais propose, et il est appuyé par l'échevin Roger Prince, que Me. Henri Sylvestre, notaire, soit chargé de retracer tous les actes de cession de rues ayant pu intervenir entre les propriétaires et la Municipalité du Village de Drummondville-Ouest. Me. Sylvestre est également autorisé par la présente à rédiger tous les actes manquants y compris celui de la rue désignée à la résolution précédente (voir 20/67)

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet de bail à intervenir entre la Cité de Drummondville et le Centre Culturel et Sportif de Drummondville Inc. pour la location de l'immeuble du Centre Culturel situé sur la rue Ringuet. Ce bail autorise entre autre la corporation à administrer ce centre et à en exploiter les revenus de la façon la plus avantageuse pour les citoyens de la Cité. Ce bail est consenti pour la somme de \$1.00 et autres considérations.

22/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les termes de ce projet de bail soient approuvés et que le Maire et le Greffier ou à défaut le pro-maire ou le greffier-adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

23/67

Le greffier est autorisé à demander des soumissions pour l'échange de deux autos de patrouille actuellement en service au département de police.

24/67

Abrogé par
rés. 29/67
(13/2/67)

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité fasse l'acquisition d'un second appareil "Handie-Talkie", de même modèle que celui qui est présentement utilisé au Département de Police. Cet appareil et les accessoires usuels seront fournis par la Cie Canadian Motarala au prix de \$859.15, tel que prévu à la soumission déjà produite par cette compagnie le 19 août 1966.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 773 régissant l'émission des permis de bicyclettes.

25/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement No. 773 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

M. l'échevin André Cloutier exprime ses remerciements aux membres du Conseil, aux employés municipaux, de même qu'à toute la population pour les très nombreux témoignages de sympathie qui lui sont parvenus de même qu'à sa famille lors du décès de sa mère, Mme Amédée Cloutier.

Un citoyen présent à l'assemblée s'informe des derniers développements survenus au sujet du projet de construction d'une piscine au parc Ste-Thérèse. M. l'échevin

Hervé Cloutier explique que les plans sont en voie d'être modifiés, l'estimé du plan du chalet soumis dépassant de beaucoup la somme des crédits déjà votés pour ce projet. On fait de nouveau allusion à l'usage public possible des piscines intérieures de l'Ecole des Infirmières et du Mont St-Bernard. Il est possible que des démarches soient de nouveau entreprises auprès des dirigeants de ces institutions.

L'assemblée se termine lorsque M. Laurent Ricard informe les personnes présentes de son opposition au système de fluoration de l'eau. Les opinions sont partagées et celle de M. Pierre Dozois vient exercer le contrepoids.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

13 février 1967

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 février 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No 295.

SONT PRESENTS: MM: les échevins Laurent Bernier, J.A. Michaud, Armand Gauthier, Hervé Cloutier, André Cloutier, Rosaire Milette, et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin Antonio Godbout.

26/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 1967. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la construction d'un pont devant enjamber la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier. Ces soumissions se lisent comme suit:

GRANDMONT & FILS, Drummondville	\$ 76,608.00
A. FORTIN CONSTRUCTION LTEE, Drummondville	83,252.75
DESHAIES & RAYMOND INC, Acton-Vale Drummondville	79,993.40
FABI & FILS LTEE, Sherbrooke	81,372.50
LASALLE PAVING, Victoriaville	74,265.00
OSIAS LEMIEUX LTEE, St-Hyacinthe	86,866.00
G-NI QUEBEC CONSTRUCTION LTEE, Québec	78,227.90
CORMIER LIMITEE, Victoriaville	79,840.50
JEAN COURCHESNE LTEE, Danville	68,528.25
COUILLARD CONSTRUCTION, Coaticook	65,992.00
JOYAL & LAHAIE, Yamaska	72,746.80
ARMAND SICOTTE & FILS, Cité Laflèche	100,150.00
ENTREPRISES MENARD LTEE, Granby	63,857.00

Avant de prendre une décision et d'adjuger le contrat, le Conseil soumet toutes ces soumissions pour étude aux ingénieurs conseils et au Directeur des Travaux Publics de la Cité.

Le greffier donne lecture des soumissions reçues pour l'échange de deux automobiles actuellement utilisées par le département de police. Les prix soumis se lisent comme suit:

DRUMMOND AUTO LIMITEE: \$ 3,716.00
 PINARD & PINARD LTEE: \$ 4,101.25
 HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE: \$ 2,756.00

27/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission du garage Héroux Thibodeau Automobile Limitée soit retenue au prix de \$2,756.00, taxes provinciale et fédérale incluses, en autant que les véhicules fournis rencontreront en tous points les spécifications décrites à la demande de soumissions. Il est entendu que le soumissionnaire reprendra en échange deux véhicules Dodge 1966 immatriculés 5 et 6, actuellement utilisés au Département de Police.

L'Ingénieur de la Cité est prié d'obtenir et de contrôler les caractéristiques des véhicules choisis.

ADOPTÉ

28/67

Le trésorier fait lecture de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$150,828.70.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que ces comptes soient approuvés pour paiement. *faucet*

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- Les dirigeants du Club de Hockey Junior A apprécient l'aide financière qui leur a récemment été consentie par la Cité et en remercient les membres du Conseil.
- La Ville de Drummondville-Sud confirme par écrit sa participation, à raison de \$10,000.00, à l'édification du Centre Culturel et Sportif.

29/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que:

- la résolution portant le numéro 24/67, adoptée le 23 janvier 1967 soit par la présente abrogée et,

- que la Cité fasse l'acquisition d'un appareil de radio téléphone FM, portatif (handie-talkie), de marque Marconi, modèle BP 14. Cet appareil et les accessoires décrits à la soumission du 24 janvier 1967 seront fournis par la maison Thibeault Electronique Limitée, de Drummondville, au prix total de \$731.40, taxe provinciale incluse.

ADOPTE

30/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Rosaire Milette soit désigné pour agir comme maire-suppléant au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

31/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité consente à l'Institut National Canadien pour les Aveugles un octroi de \$20.00 pour seconder l'excellent travail de réhabilitation accompli par cette oeuvre.

ADOPTE

Un aveugle de Drummondville, M. Armand Denoncourt, fait part au Conseil de ses commentaires concernant le fonctionnement de l'I.N.C.A. et suggère certaines mises au point. Le Conseil prend bonne note des remarques de M. Denoncourt.

32/67

Le Conseil doit s'astreindre à des limitations budgétaires très strictes et c'est la raison pour laquelle il lui est impossible de consentir, cette année encore, une participation de \$200.00 à l'Association Forestière des Cantons de l'Est. Cependant, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité accorde à cette association une contribution de \$100.00 pour l'année 1967.

ADOPTE

Les membres du Jeune Commerce s'étonnent du fait que la fontaine lumineuse du Parc Pinard ne soit pas

en opération. Le Conseil convient d'assurer l'illumination de cette fontaine, mais pour ne pas endommager le mécanisme du jet d'eau on s'abstiendra de le faire fonctionner durant l'hiver.

Monsieur l'échevin Raymond Luneau entre et occupe son siège.

33/67

Le Conseil autorise avec plaisir la Société du Cancer à tenir sa campagne annuelle de souscription du 8 au 22 avril 1967.

La Cité ayant prévu au budget un octroi de \$50.00 pour supporter le magnifique travail des dirigeants de cette société, il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'attribution de cet octroi soit confirmé à la présente assemblée.

ADOPTE

Son Honneur le Maire et l'échevin Irénée Marsolais entrent et occupent leur fauteuil respectif.

Le Conseil prend connaissance d'une suggestion des arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire ayant trait à l'établissement d'un réseau géodésique couvrant le territoire de la Cité. Selon les informations soumises par MM. LeMaire, le Gouvernement défraie à 100% le coût de l'établissement de points de contrôles rattachés au réseau géodésique fédéral dans les municipalités dont les autorités en font la demande.

34/67

Le Conseil juge opportun de se prévaloir de ces facilités et il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que MM. Irénée Marsolais et Jacques Bonin, ingénieurs, soient autorisés à se joindre à la délégation qui doit incessamment rencontrer les officiers du Ministère des Terres et Forêts afin d'obtenir de plus amples informations sur le sujet.

ADOPTE

35/67

Monsieur Antonio Lemaire, propriétaire de l'usine Drummond Pulp & Fiber, s'étant acquitté de ses obligations envers la Cité de Drummondville, il est proposé par l'échevin

Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité une formule de résiliation de transport de la créance prévue à la police No. 275224 de la Compagnie d'Assurance La Sauvegarde.

ADOPTE

36/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les actes de servitude préparés par le notaire Laurent Jutras et devant intervenir entre la Cité et certains propriétaires de terrains situés dans un quadrilatère compris entre la 17e et la 20e Avenue, et les rues St-Frédéric et St-Damase; les servitudes sus-mentionnées autorisant l'installation des services publics à l'arrière des lots.

ADOPTE

37/67

Un immeuble sis au 610 de la rue Scott, propriété de M. Paul Emile Gauthier, domicilié à 207 Lindsay a été détruit récemment par un incendie. A la demande du propriétaire, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité consente à radier, à compter du 1er février 1967, les taxes qui étaient appliquées sur cette bâtisse. Cette décision sera valide à la condition expresse et tant et aussi longtemps que la bâtisse sera rasée au sol et le terrain nivelé.

ADOPTE

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, le Conseil se voit cette année dans l'impossibilité d'inscrire quelques employés à des cours d'administration dispensés par l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.)

L'emprunt prévu pour l'agrandissement de l'usine South Durham s'étant avéré nettement insuffisant, le Ministère de l'Industrie et du Commerce suggère l'abrogation de ce

règlement et l'adoption d'un nouveau dont le montant sera conforme aux chiffres précis qui sont maintenant disponibles.

38/67

L'échevin Raymond Luneau donne donc avis de motion d'un règlement prévoyant l'agrandissement de l'usine de la compagnie South Durham Caskets, et l'appropriation d'un montant de \$55,000 à cette fin.

39/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant la refonte complète de la réglementation de la Cité:

- 1^o- en matière de construction
- 2^o- en matière de zonage.

40/67

L'échevin Irénée Marsolais donne avis de motion d'un règlement abrogeant les règlements 650, 705 (annexion Drummondville-Ouest) et 379.

41/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$38,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$38,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 771. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$38,000. et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

42/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à la Gendarmerie de Drummondville l'octroi annuel de \$2,000.00 prévu au budget.

ADOPTE

43/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à signer, au nom de la Cité, les formules de demande de prêt à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement pour la construction d'un égoût collecteur d'eaux usées le long de la Rivière Noire, entre le Boulevard St-Joseph et la Rivière St-Francois, tel prêt devant être consenti aux termes de la Partie VI B de la Loi Nationale sur l'Habitation.

ADOPTÉ

44/67

Première lecture est donnée du règlement No. 775 imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1967.

45/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité autorise la Compagnie d'Assurance Industrielle à verser à Madame Veuve André Giguère, épouse du constable André Giguère, décédé, la pension de retraite telle que prévue au contrat intervenant entre la Cité de Drummondville et la compagnie sus-mentionnée.

ADOPTÉ

46/67

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour une somme de \$1,249,000.00 en vertu des règlements suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun desdits règlements:

Règlement No. 689	\$ 33,000.
Règlement No. 698	125,000.
Règlement No. 750	620,000.
Règlement No. 751	26,000.
Règlement No. 753	225,000.
Règlement No. 759	35,000.
Règlement No. 760	35,000.
Règlement No. 762	30,000.
Règlement No. 763	85,000.
Règlement No. 764	10,000.
Règlement No. 769	25,000.

ATTENDU QUE l'offre faite par Bell, Gouinlock & Co. Ltd. de vendre la totalité de cette émission d'obligations aux Etats-Unis a été acceptée;

ATTENDU QU'à la suite de l'acceptation de cette offre il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ANTONIO GODBOUT,
APPUYE PAR L'ECHEVIN HERVE CLOUTIER,

ET RESOLU:

QUE demande soit faite à l'Honorable ministre des affaires municipales de modifier les règlements ci-dessus mentionnés de la façon suivante:

- 1) Les obligations seront datées du 1er février 1967.
- 2) Elles porteront intérêt au taux de 7% l'an payable semi-annuellement en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, le 1er août et le 1er février de chaque année. Les intérêts sur les obligations seront payables au porteur au même endroit que le capital sur remise à échéance desdits coupons.
- 3) Les obligations seront émises sous forme d'obligations munies de coupons susceptibles d'immatriculation quant au capital seulement.
- 4) Les obligations seront payables, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à "Bank of Montreal Trust Company, 2 Wall Street, New-York, U.S.A." Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas.
- 5) Les obligations seront émises à fonds d'amortissement et viendront à échéance le 1er février 1987.
- 6) La Cité s'engage à créer un fonds d'amortissement en y déposant annuellement un montant suffisant pour racheter, le 1er février de chaque année, commençant en 1968 et se terminant

Abrogé par
rés. 70/67
(27/2/67)

Abrogé par
rés. 70/67
(27/2/67)

Abrogé par
rés. 70/67
(27/2/67)

en 1987, les obligations, à leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date du rachat, conformément au tableau suivant:

	<u>Obligations Nos</u>	<u>Montant total</u>
1er février 1968	001 à 007 incl.	\$ 40,000.
1er février 1969	008 à 014 incl.	\$ 40,000.
1er février 1970	015 à 021 incl.	\$ 42,000.
1er février 1971	022 à 028 incl.	\$ 49,000.
1er février 1972	029 à 035 incl.	\$ 51,000.
1er février 1973	036 à 042 incl.	\$ 52,000.
1er février 1974	043 à 049 incl.	\$ 58,500.
1er février 1975	050 à 056 incl.	\$ 64,500.
1er février 1976	057 à 063 incl.	\$ 66,000.
1er février 1977	064 à 070 incl.	\$ 66,000.
1er février 1978	071 à 077 incl.	\$ 58,500.
1er février 1979	078 à 084 incl.	\$ 60,500.
1er février 1980	085 à 091 incl.	\$ 64,000.
1er février 1981	092 à 098 incl.	\$ 68,000.
1er février 1982	099 à 105 incl.	\$ 68,000.
1er février 1983	106 à 112 incl.	\$ 73,000.
1er février 1984	113 à 119 incl.	\$ 75,500.
1er février 1985	120 à 126 incl.	\$ 81,500.
1er février 1986	127 à 133 incl.	\$ 84,500.
1er février 1987	134 à 140 incl.	\$ 86,500.

\$ 1,249,000.

- 7) Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf pour les fins du fonds d'amortissement ci-dessus mentionné.
- 8) Les obligations seront signées par le maire et le greffier ou l'assistant-greffier; un facsimilé de la signature du maire, du greffier ou de l'assistant-greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.
- 9) La cédule d'amortissement dans le cas de chaque règlement, qu'elle couvre entièrement ou partiellement le montant de l'emprunt décrété par ce règlement, sera celle ci-annexée pour en faire comme si elle était ici au long reproduite.

- 10) Dans le cas où la présente émission ne couvre qu'une partie de l'emprunt décrété par l'un quelconque des règlements, les modifications apportées par la présente résolution n'affectent ce règlement que pour la partie émise.
- 11) Le tableau d'amortissement du règlement No. 750 soit et est remplacé par le suivant:

REGLEMENT No. 750

Tableau d'amortissement

1.-	\$ 17,700.
2.-	\$ 17,700.
3.-	\$ 18,700.
4.-	\$ 23,600.
5.-	\$ 23,600.
6.-	\$ 24,600.
7.-	\$ 25,600.
8.-	\$ 29,500.
9.-	\$ 28,500.
10.-	\$ 28,500.
11.-	\$ 31,000.
12.-	\$ 32,000.
13.-	\$ 31,900.
14.-	\$ 35,900.
15.-	\$ 35,900.
16.-	\$ 39,900.
17.-	\$ 39,900.
18.-	\$ 44,900.
19.-	\$ 44,800.
20.-	\$ 45,800.
	\$ 620,000.

- 12) La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution No. 18/67 adoptée le 23 janvier 1967 et concernant le même sujet.

ADOPTE

47/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat, à des fins municipales, de l'immeuble actuellement occupé par la compagnie Eagle Pencil Co. Ltd.

Son Honneur le Maire explique que la Cie Eagle Pencil projette l'érection, dans le Parc Industriel de la Cité, d'une usine ultra-moderne d'une superficie de 78,000 pieds carrés, qui nécessitera un investissement d'environ \$ 1,000,000.- qui incidemment, sera entièrement financé à même les fonds de la Compagnie. Les autorités de la Cie Eagle Pencil consentent à se départir de leur usine actuelle située sur la rue St-Jean au prix de l'évaluation municipale et la Cité projette d'utiliser cet immeuble fort bien situé à des fins municipales. Il devient important, entre autre, de relocaliser la Bibliothèque Municipale dans des locaux plus spacieux. Cette expansion de l'usine Eagle Pencil entraînera un accroissement important de son personnel et le Conseil se dit heureux de constater que cette compagnie fait confiance en l'avenir de notre Cité.

48/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'été 1967.

Monsieur l'échevin Milette fait remarquer qu'étant donné l'affluence à la piscine du Centre Culturel, il serait nécessaire d'embaucher des moniteurs supplémentaires. Tout moniteur compétent désireux d'offrir ses services est prié de s'adresser à la Régie du Centre Culturel dont l'échevin Rosaire Milette est le président.

49/67

L'échevin Rosaire Milette informe la population que le Comité des Parcs sera en mesure, à la prochaine assemblée, de soumettre un plan d'aménagement intéressant pour le Parc Ste-Thérèse. Les personnes que le projet intéresse pourront ainsi obtenir les informations qu'elles désirent.

50/67

L'échevin Armand Gauthier propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les condoléances du Conseil et de toute la population soient adressées à la famille du constable André Giguère, décédé alors qu'il était encore au service de la Cité. Le constable Giguère était le doyen de l'Unité des Policiers et totalisait 28 ans au service de la Cité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

27 février 1967

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 février 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

51/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 1967. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Hervé Cloutier entre et prend son siège.

52/67

Lecture est donnée des mutations de propriété indexées sous les numéros 2931 à 2970 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Le Révérend Canon Church, pasteur de l'Eglise Anglicane à Drummondville, sollicite l'aide de la Cité pour remettre en bon état les arbres qui ornent la propriété de sa fabrique sur la rue Hériot. Un estimé produit par la Cie Yvon Fournier Ltée, du Cap de la Madeleine, évalue le coût de ces opérations à \$391.00.

Le Conseil se dit prêt à consentir au Révérend Church l'aide gratuite du Service des Parcs de la Cité, dont M. Equilbec est le surintendant, pour exécuter une partie du travail nécessaire.

- M. Serge Savoie projette de se construire cette année sur la rue Henri Dunant et sollicite l'ouverture de cette rue, de même que les services municipaux.

Le Conseil convient d'inclure ces travaux au règlement de travaux publics d'été 1967, dont avis de motion a été donné à la dernière assemblée. Le Directeur des Travaux Publics doute cependant qu'il soit possible de satisfaire M. Savoie pour le début de mai, tel qu'il le demande.

53/67

Le rapport de l'Etude de Rénovation Urbaine, préparé par les urbanistes Richard et Larouche, est maintenant déposé entre les mains du Conseil qui croit opportun de l'accepter officiellement.

Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que ce rapport soit adopté et que les urbanistes soient autorisés à en dévoiler le contenu au public dès que des copies seront disponibles.

ADOPTE

54/67

La mise en application des données, suggestions ou recommandations contenues à ce rapport, pourra maintenant s'effectuer progressivement. Il devient donc nécessaire de former un Comité de Rénovation qui aura pour mission de déterminer le rythme et les modalités d'application de cette rénovation. Le Conseil, à l'unanimité, prie l'échevin Laurent Bernier d'accepter la présidence de ce comité. Sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, on lui adjoindra MM. les échevins André Cloutier et Irénée Marsolais, de même que M. Jacques Bonin, ingénieur. Le Conseil autorise ce Comité à préparer un programme de travaux de rénovation qui prévoirait une participation de la Cité pour un montant ne dépassant pas \$200,000.00

ADOPTE

La formation de ce Comité constitue la base d'une éventuelle Commission Municipale d'Urbanisme dont les membres seront choisis par le Comité sus-mentionné, au fur et à mesure de l'évolution du travail de rénovation.

Ce Comité agissant seulement à titre consultatif, le Conseil de la Cité conservera cependant son pouvoir législatif et aura l'entière liberté de ratifier les nominations et recommandations suggérées par le Comité de Rénovation.

55/67

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement prévoyant les sommes nécessaires à l'aménagement du Parc Ste-Thérèse, pour les travaux à être exécutés en 1967/1968.

56/67

A la demande de plusieurs résidents de la Rive Nord, le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, détermine les noms suivants qui seront désormais appliqués aux rues déjà existantes dans ce secteur:

NomsDésignation et localisation

(Côté ouest du Boul. St-Charles)

Chemin Hétu: Partant de la rue Montplaisir, presque vis-à-vis du lot 185 Ptie 25, longeant la Rivière St-François jusqu'aux limites de la Cité.
Ce chemin est carrossable quoiqu'il n'y ait présentement aucune bâtisse. Cette artère servait autrefois d'accès au Chalet Montplaisir et à une habitation occupée par la famille Descheneaux.

(Côté est du Boul. St-Charles)

Ross: Désignée au cadastre sous le numéro 47 ptie 132. Présentement ouverte de la rue Carleton au Chemin Hemming.

McKenzie: Désignée au cadastre sous le numéro 44 pties 3 & 12. Direction nord-sud avec accès sur le Chemin Hemming.

Fleurent: Désignée au cadastre sous le numéro 186 ptie 15. Direction nord-sud avec accès sur le Chemin Hemming.

Chemin Hemming: Partant du Boul. St-Charles et conduisant aux limites de la Cité, vers Hemming Falls.
Une partie de cette artère est désignée sous le nom Chemin Cooke lequel nom est par les présentes révoqué.

Chemin Cooke: Désignée au cadastre sous les numéros 196 et 195. Partant du Chemin Hemming à la ligne de division des lots 47-150 et 151 et rejoignant le Chemin Hemming à la hauteur du lot 191 N.S. Ce chemin n'est ouvert qu'à son extrémité et est utilisé par trois contribuables résidant sur les lots numéros 44-30, 44-31, et 44-32.

Des numéros civiques seront également appliqués aux immeubles existants, d'après un tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie comme Cédule "A".

ADOPTE

57/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Firme A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à effectuer certains travaux de finition au Sous-Sol du Centre Culturel pour une somme estimée à \$2,500.00. Ces travaux comprennent notamment l'installation de 9 luminaires, la pose de peinture au plafond et de recouvrement des colonnes de béton et des conduites d'air.

ADOPTE

Le Greffier informe la population que la liste électorale pour l'année 1967 est maintenant déposée et que les avis à cet effet seront publiés dans le journal cette semaine.

Les responsables du Domaine du Boulevard Inc. sollicitent l'exécution de différents travaux et l'extension de plusieurs services pour desservir de nouvelles constructions érigées ou à être érigées dans ce secteur. Avant de se prononcer sur le sujet, le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de soumettre un estimé du coût des services demandés.

Son Honneur le Maire exprime l'opinion que ces travaux pourraient être réalisables lorsque sera mis en application le système prévu à la requête de fusion sanctionnée le 12 novembre, prévoyant la répartition du paiement de différents travaux par les secteurs qui en bénéficient.

Le Conseil ne voit pas d'inconvénient à l'utilisation, par la Municipalité du Village de l'Avenir, du dépotoir municipal de St-Nicéphore dont se sert la Cité, à la condition cependant que les autorités du Village de l'Avenir assument, au pro-rata de la population de ce Village, les mêmes obligations que les autres municipalités qui utilisent le dépotoir municipal, soit: \$0.38 per capita pour l'année 1967.

58/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente à défrayer le coût d'une demi-page d'annonce (\$40.00) dans le programme que publiera la Légion Canadienne à l'occasion de la convention provinciale à être tenue à Drummondville, du 19 au 21 mai 1967.

ADOPTE

59/67

La Tribune publiera bientôt sa Revue Economique Annuelle et le Conseil consent, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, à souscrire un montant de \$36.00 destiné à couvrir le prix d'une annonce publicitaire pour la Cité.

ADOPTE

60/67

Le Conseil autorise avec plaisir la Croix Rouge à tenir sa campagne de souscription annuelle à compter du 6 mars prochain et, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, accorde à cet organisme une subvention de \$60.00 destinée à aider les oeuvres de cette louable Société de bienfaisance.

ADOPTE

La Catholic Women's League est autorisée à tenir une souscription publique (Tag Day) vers le 17 mars 1967.

61/67

Le Tour Cycliste de la Nouvelle France se déroulera du 8 au 16 juillet prochain et les organisateurs de cet évènement sportif sollicitent l'autorisation de faire de Drummondville une ville-étape. Le Conseil, sur proposition

de l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, donne son accord de principe à cette initiative mais désire de plus amples précisions et sollicite une entrevue avec les organisateurs locaux de cette compétition.

ADOPTE

62/67

Avant la fusion, des travaux de recouvrement bitumineux ont été exécutés sur le Chemin du Golf par la firme Modern Pavin & Construction Ltd. et il y aurait lieu d'obtenir du Ministère de la Voirie le transfer à la nouvelle Cité de Drummondville d'une balance d'octroi de \$5,200.00 applicable sur ces travaux, un montant de \$483.34 ayant déjà été versé à la Compagnie.

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la résolution suivante, dont les termes sont suggérés par le Ministère de la Voirie, soit adoptée:

IL EST RESOLU:

QUE le Conseil approuve un rapport fait par le secrétaire-trésorier relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$5,683.34;

QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Département de la Voirie lorsque la subvention a été accordée.

ADOPTE

63/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le Conseil consente une subvention de \$20.00 au Club Lions en guise d'encouragement pour l'excellent travail de dépistage de troubles visuels qu'ils accomplissent.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe la Cité d'une demande de permis de taverne produite par M. Philippe Cardin qui désire opérer ce commerce au 907 de la Rue St-Pierre, sous la raison sociale Taverne Chez Philippe.

64/67

Pour faire suite à une demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité adopte l'heure avancée à compter de 12:01 A.M. le 30 avril, jusqu'à 12:01 A.M. le 29 octobre 1967.

ADOPTE

65/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la Cité permette à la Caravane de la Confédération l'usage du terrain de stationnement du Centre Civique du 9 au 16 septembre 1967. Cette caravane, composée de 8 tracteurs remorques, comprend des exhibits que la population aura l'opportunité de visiter de 11:00 A.M. à 11:00 P.M., les 9 et 10 et du 12 au 16 septembre 1967. On prie le Greffier d'informer sans délai le gérant de l'aréna de bien vouloir prendre note de ces activités.

ADOPTE

66/67

Le Notaire Paul H. Moisan informe le Conseil que le contrat prévoyant l'acquisition du Parc Woodyatt par la Cité est maintenant prêt et a reçu l'approbation des autorités de l'Hydro-Québec. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer cet acte de vente et tous documents accessoires et à y apporter les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une proposition en provenance du Comité des Amis des Scouts de Drummondville qui offre à la Cité, moyennant une somme de \$8,000.00 et certaines considérations, un chalet érigé sur la rue Poirier et le terrain adjacent. Le Comité des Scouts pose comme condition que le mouvement Scout soit intégré à l'O.T.J. et que chaque année des octrois suffisants soient votés pour satisfaire aux besoins du mouvement Scout dans Drummondville. Le Conseil admet que le prix exigé est très bas et est d'accord pour permettre aux scouts l'usage du

chalet vendu ou, à défaut, de leur procurer un autre local pour leurs réunions. Cependant, l'échevin Laurent Bernier explique que l'O.T.J. étant une association indépendante, le Conseil ne peut se permettre d'y intégrer sans autre forme de procès un ou des groupements sans obtenir tout au moins l'assentiment des responsables de cette association.

La Cité projette la formation prochaine d'une Commission des Loisirs qui groupera, en plus de l'O.T.J., tous les mouvements, groupes, associations dont l'objectif principal est l'organisation des loisirs et la récréation: C'est à cette Commission que le Conseil projette d'intégrer les Scouts, et c'est une Régie spécialement désignée à cet effet qui répartira les subventions ou les dons disponibles aux organismes qui feront partie de cette Commission des Loisirs.

Sous réserve de l'approbation par le Comité des Amis des Scouts des précisions ci-haut décrites;

67/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition d'un terrain et de la bâtisse dessus érigée, propriété du Comité des Amis des Scouts de Drummondville.

68/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 459 (Caisse de Retraite des Employés.)

69/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 775 imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1967.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbat, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

- No. 776, abrogeant les règlements nos. 650, 705 (annexion Drummondville-Ouest) et 379 (tarifs taxis).
- No. 777, autorisant l'acquisition à des fins municipales des lots 330 à 460, soit 16 lots du Quartier Est de la Ville de Drummondville, avec les bâtisses (Eagle Pencil) dessus érigées, et l'appropriation d'un montant de \$260,000.00 à ces fins.

- No. 778, autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la compagnie South Durham Caskets Ltée, et à approprier un montant de \$55,000.00 à même son fonds industriel à cette fin.

70/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les articles 2, 3 et 4 de la résolution du 13 février 1967 soient et sont remplacés par les suivants:

2. Elles porteront intérêt au taux de 7% l'an payable semi-annuellement en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, le 1er février et le 1er août de chaque année. Les intérêts sur les obligations munies de coupons seront payables au porteur au même endroit que le capital sur présentation et remise à échéance desdits coupons. Les intérêts sur les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré au même endroit que le capital.
3. Les obligations seront émises sous forme d'obligations entièrement nominatives et sous forme d'obligations munies de coupons susceptibles d'immatriculation quant au capital seulement.
4. Les obligations seront payables, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à "Bank of Montreal Trust Company, 2 Wall Street, New-York, New-York, U.S.A. Les obligations munies de coupons seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas et les obligations entièrement nominatives seront payables au détenteur enregistré.

ADOPTE

Le Conseil informe M. G. Leclerc, correspondant du journal Construction News, qu'il est fort peu probable que la Cité entreprenne cette année la construction d'un nouvel hôtel de ville.

C E D U L E "A"

NUMEROTAGE DES IMMEUBLES EXISTANTS DANS CETTE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE, - DESIGNEE SOUS LE NOM *RIVE NORD*

<u>Rue MONTPLAISIR</u>		<u>COTE NORD</u>		<u>COTE SUD</u>			Nombre de Logements	Cadastre	
Numéro	Fiche no	Propriétaire	Nombre de Logements	No. de Cadastre	Numéro	Fiches no			Propriétaire
1490	426	Montplaisir M. & R Loc. Arthur Moisan	1	185 - 23	1485	439	Desmarais Hervé	1	Ptie 185 n.s.
1500	424	Montplaisir M. & R Loc. Raoul Caron	1	185 - 26					
1520	430	Succ Fred Trent Loc. Roland Roy	1	185 - 29					
1530	431	David Rodrigue Loc. Albert Duval	1	185 - 30					
1540	432	Succ Léopold David	2	185 - 33					
1540	"	Loc. Gaston Plante							
1542	"	Loc. Mme Marie Giguère							
1550	434	Plante Claude	1	185 - 34					
1560	401A	Pellerin Jacques	1	Ptie 175 n.s.					

Rue CHEMIN HETU - Aucun immeuble existant.

Rue HEMMING FALLS

Rue HEMMING FALLS			COTE NORD		COTE SUD			Cadastre no.	
Numéro:	Fiche no.	Propriétaire	Logement	Cadastre no	Numéro:	Fiche no.	Propriétaire	Logement	Cadastre no.
1710	404	Millar Yvan S	1	181 n.s.	1955	211	Marquis Marcel	2	44 - 31
					1957	"	Loc. André Houle		
						"	" Raymond Drolet		
1800					1965	210	St Jacques Dollard	2	44 - 30
1840	231	Deragon Lucien	1	(44-6 & E 45-1)	1967	m "	Loc. Fernand Allard		
1860	229	McKenzie Mme Edouard	1	44 - 4	1995	206	Langelier Gérard	1	Ptie 194 N.
1870	228	Marcotte Wilfrid	2	44 - 2	2155	176	Parker Frank	1	9 - (9 & 10)
1872	"	Loc, Emile Vaillancourt			2175	173	Boggora A.	1	9 - 7
1880	227	Emond Albert	1	44 - 1	2205	170	Dumoret Heyden	1	9 - 4
1890	243	Camiré André	1	44 - (19 & 20)	2215	168	Girard Armand	1	9 - (2 & 3)
2120	185	Hamel Aimé	2	186 - 4	2235	180	Blanchette Noel	2	Ptie 9 n.s.
2122		Loc. Lucien Boisvert			2237	"	Loc. Jean Claude Blanchette		
2130	145	Michaud Jean Paul	1	(8 - 1, 10 - 1)	2245	181	Grondin Romulus	1	" " "
2170	166	Lackie Mme George	1	Ptie 8 n.s.	2325	140	Beaupré Robert	2	" " "
					2327	"	Loc. Emilien Sévigny		
					2335	138	Lemaire Julien	2	" " "
					2337	"	Loc. Réal Gariépy		
					2355	143	Cough Dr. William	1	" " "
					2365	142	Boudreau Adéland	1	" " "
					2375	136	Morin J.R.	1	" " "
					2395	134	Aubry Edouard	1	" " "
					2405	133	Blanchette Emile	2	" " "
					2407	"	Loc. Jean Marie Blanchette		
					2425	128	Dupuis Albert	1	" " "
					2427	129	Létourneau Arthur	1	" " "
					2429	130	Céxture Mme Francoise	1	" " "
					2465	126	Poitras Ernest	1 chalet	" " "
					2485	125	Dupuis Normand	1 "	" " "
					2505	123	Collins Marie Berthe	1 "	" " "

Rue CARLETON		<u>Coté Ouest</u>				<u>Coté est</u>			
Numéro	Fiche	Propriétaire	Logement	Cadastre no.	Numéro	Fiche	Propriétaire	Logement	
		- Aucun immeuble existant			20	247	Lepage Achille Loc. Régent Toutant	1	Ptie 136 N.
						246	Succ Charles Kitner Loc. Mme Adélarde Blais	2	Ptie 114 N.
					70	"	" Lomer Gouin		
					72	"			

Rue ROSS		<u>Coté Nord</u>				<u>Coté sud</u>	
1770	244	Hamelin Mlle Francoise Loc. Robert Boisvert	1	Ptie 114 N.			- Aucun immeuble existant
1772	245	Leblanc Roland	1	" " "			

Rue CHEMIN COOKE		<u>Coté Nord</u>				<u>Coté sud</u>	
1945	213	Guillemette Noella Loc. Elphège Raymond	1	Ptie 32 N.			- Aucun immeuble existant
1947	214	Therrien Joachim	1	" " N.			
1948	214	Guillemette Noella	1	" " N.			
1949	212	Loc. Roger Massey	1				
	211	Marquis Marcel Loc. André Houle	2	Ptie 31 N.			Cet immeuble a également acces sur le Chemin Henning (Même numéro)
1955	"	Loc. Raymond Drolet					
1957	1957						

Rue FLEURENT		<u>* Coté Ouest</u>				<u>Coté Est</u>		
25	197	Boudreault Maurice	1	186 - 17	20	191	Hamel Lucien 1 logement	186 - 11
					30	190	Collard Maurice 1 "	186 - 10
Rue HAMEL		<u>Coté Ouest</u>				<u>Coté Est</u>		
25	187	Michaud Patrick	2	186 - 7	20	184	Benoit André 1 "	186 - 3
27	"	Granger Joseph						

Rue MILTON		<u>Coté Ouest</u>				<u>Coté Est</u>		
5	146	Forreault Charles	1	8- 2 & 8 - 10				
9	147	Joyal Raymond	1	8 - 3 & 10 - 3	10	153	Smith Royal 1 Logement	8 - 9 N.
15	148	Lesourd Roger	1	8 - 4				

Un citoyen présent à l'assemblée apprécierait que la Cité fasse effectuer un nettoyage des broussailles qui encombreraient, semble-t-il, une partie du parc industriel de la Cité, à l'arrière des usines Triad Creations, Paul's & Fantasy Sportswear, etc.

Le Directeur des Travaux Publics fera les constatations nécessaires.

L'échevin Hervé Cloutier présente à ses collègues la demande d'un échevin de St-Nicéphore qui souhaiterait voir le nom de sa municipalité figurer sur les panneaux-indicateurs de l'aéroport municipal. Quelques échevins croient cette pratique susceptible de créer une certaine confusion. La question est finalement laissée à l'étude.

ET LA SEANCE EST LEVEE,


.....
Greffier


.....
Maire

13 mars 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 mars 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, l'échevin Rosaire Milette.

71/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 1967. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

72/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$365,241.04. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Le Conseil du Travail de Drummondville formule une plainte concernant l'accumulation de neige sur les trottoirs, ce qui, s'emb-le-t-il, rendrait la marche difficile et dangereuse. Il faut admettre que les services de déblaiement ont été durement mis à l'épreuve cette année. M. l'échevin Michaud, président du Comité de la Voirie, explique que cet état de chose est sans doute corrigé à l'heure actuelle, étant donné la température plus clémente des derniers jours. A tout événement, le département de la Voirie prend bonne note des remarques formulées.
- Le Conseil prend connaissance d'un plan de localisation des rues du Village St-Charles préparé par les soins du Département des Incendies. Ce plan sera d'une grande utilité pour nos pompiers qui doivent assez fréquemment répondre à des alarmes dans ce secteur. Le Conseil félicite le lieutenant-inspecteur André Houde de ce travail bien à point.
- La Régie des Alcools du Québec nous informe que M. Horace Michaud a produit une demande de permis pour l'exploitation d'une salle à manger additionnelle au Steak House 500 - 1240 Boulevard St-Joseph.

- M. Claude René sollicite un octroi pour les Majorettes Aramis de Drummondville. Le Conseil ne peut pour le moment donner suite à cette demande de façon positive. Cependant, les autorités municipales sont disposées à réétudier la question après avoir vu ce groupe à l'oeuvre pendant quelques temps.
- La Ligue des Propriétaires souligne son approbation concernant le plan d'aménagement du parc Ste-Thérèse. Elle suggère cependant que ce plan soit légèrement modifié pour prévoir une glissade l'hiver à même la pente naturelle qui existe déjà à cet endroit.
- La Ligue des Propriétaires déplore le fait qu'aucune cabine de déshabillage ne soit prévue pour les hommes à la piscine du Centre Culturel et Sportif. Plusieurs personnes éviteraient de fréquenter cette piscine à cause de cette lacune semble-t-il. Le Maire-Suppléant explique que l'on s'applique présentement à trouver un peu d'espace pour aménager quelques cabines.
- La Jeune Chambre de Drummondville fait tenir au Conseil copie d'une résolution adoptée le 21 février dernier, par laquelle elle réitère son approbation et son entière collaboration aux organisateurs du Comité du Centenaire du Canada.
- C'est avec plaisir que le Conseil, sur l'invitation du Rév. Frère Armand Toutant, visitera les ateliers de l'Ecole d'initiation au Travail. Cette visite s'inscrira dans le cadre des visites industrielles entreprises par le Conseil depuis plusieurs mois. Le Conseil profite de la circonstance pour féliciter le Révérend Frère Toutant du magnifique travail qu'il accomplit pour assurer le succès de cette réalisation dont il est l'un des principaux instigateurs.

73/67

La firme J. Roger Caillé & Associés, de Sherbrooke, conseillers en fiscalité, prétend que la Cité peut bénéficier d'un abattement de taxe de vente fédérale, en rapport avec la construction du Centre Culturel.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais:

- 1^o Que la Cité confie à J. Roger Caillé & Associés le travail de préparation et présentation au Ministère du Revenu National, à Ottawa, d'une réclamation en remboursement de la taxe de vente fédérale perçue lors de la construction du Centre Culturel et Sportif de Drummondville;
- 2^o J. Roger Caillé & Associés s'engagent à exécuter ce travail avec toute la diligence possible et de façon à assurer le plein remboursement par le Ministère du Revenu National des montants remboursables en vertu de la Loi sur la Taxe d'Accise et ses Amendements;
- 3^o Il est convenu qu'un montant équivalent à 10% du montant total qui sera effectivement remboursé par le Ministère du Revenu National à la suite de cette réclamation, sera versé à J. Roger Caillé & Associés, à titre d'honoraires;
- 4^o Ce paiement d'honoraires, lequel sera versé à J. Roger Caillé & Associés sur réception du chèque obtenu à la suite de cette réclamation, constituera un règlement complet et final des honoraires ainsi que de toutes dépenses, salaires, frais de déplacement et de séjour et autres déboursés encourus par J. Roger Caillé & Associés en rapport avec cette réclamation de taxe de vente fédérale;
- 5^o Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir avec J. Roger Caillé & Associés.

ADOPTE

74/67

A la séance du 13 février dernier, le Conseil a pris connaissance des soumissions reçues pour la construction d'un pont devant enjamber la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier.

Après étude, le Conseil convient de retenir la plus basse soumission. Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le contrat de construction d'un pont en béton armé devant enjamber la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier à Drummondville, soit confié aux Entreprises Ménard Limitée, de Granby, au coût total de \$63,857.00. Durant toute l'exécution des travaux,

l'entrepreneur devra maintenir une assurance responsabilité de \$300,000.00 et se conformer à toutes les exigences prévues à la demande de soumissions. L'autorisation de commencer les travaux sera émise par la Cité et conditionnelle à l'approbation par le gouvernement du règlement d'emprunt prévu pour couvrir cette entreprise.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'entreprise et les documents accessoires relatifs à construction de ce pont.

ADOPTE

75/67

En rapport avec le projet de redressement de la Rivière Noire, près du Boulevard Lemire, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire les démarches nécessaires dans le but de déterminer:

- 1° quelles sont les possibilités d'aide de la part du Ministère de l'Agriculture;
- 2° quelles seraient les obligations de la Cité, en ce qui concerne l'échange ou l'acquisition des parties de terrain nécessaires, modification de contrat de creusage, etc...

ADOPTE

76/67

Le Trésorier fait lecture de comptes produits au titre de l'assurance patronale et se totalisant à \$265.95. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces comptes soient approuvés.

ADOPTE

77/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision du lot 1-1-1, propriété de la Cie de Téléphone Bell, ledit plan de subdivision ayant été préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, en date du 7 février 1967.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité approuve ce plan tel que soumis à la condition toutefois que la Cie de Téléphone Bell et les propriétaires subséquents s'engagent à n'ériger aucun édifice sur ce lot 1-1-1, étant donné qu'il ne possède pas la superficie minimum requise par nos règlements de construction.

ADOPTE

78/67

Les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soumettent au Conseil, pour approbation, un plan daté du 18 janvier 1967 et prévoyant une subdivision d'une partie des lots 149 et 151 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, propriétés des Entreprises Bellevue Limitée.

Sur recommandation de l'ingénieur de la Cité, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce plan soit approuvé tel que soumis.

ADOPTE

79/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que Me. Henri Sylvestre, notaire, soit autorisé à préparer un acte de vente, par la Cité de Drummondville à M. Jean-Bruno Fréchette - 800 Boul. St-Joseph, des lots portant les numéros 136A-53 et 136A-57 du Canton de Grantham, Comté de Drummond. Cette vente est consentie pour le prix de deux mille cinq cents dollars (\$2,500.00) dont la Cité a reçu paiement complet et final le 13 mars 1967, dont quittance pour autant.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente de même que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

80/67

Le Conseil prend ensuite connaissance d'un projet de redivision du lot 136A du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, pour le compte de M. J. Bruno Fréchette et daté du 7 mars 1967. Ce plan de redivision englobe les terrains vendus à M. Fréchette par la Cité, en vertu d'une résolution adoptée à la présente assemblée.

Le tout étant conforme, il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

81/67

Les Commissaires d'Ecole de la Cité de Drummondville, par une résolution datée du 6 février 1967, accordent leur approbation au projet d'aménagement, par le Service des Parcs de la Cité, du terrain situé à l'intersection St-Georges et Boulevard St-Joseph, propriété de la Commission Scolaire.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte les conditions de la Commission Scolaire, lesquelles se détaillent comme suit:

- 1^o Les Commissaires d'Ecole de la Cité de Drummondville consentent à la Cité de Drummondville un bail au prix de un dollar (\$1.00) par année, couvrant le lot portant le numéro de cadastre P. 151 Sud.
- 2^o La Cité de Drummondville se chargera de l'aménagement du terrain à ses frais.
- 3^o A la fin du bail, les améliorations existantes demeureront la propriété de la Commission Scolaire et ce, sans frais.
- 4^o L'une ou l'autre des deux parties pourra mettre fin au présent bail sur préavis d'un (1) an.

ADOPTE

Les membres du Conseil, à l'unanimité, remercient les autorités de la Commission Scolaire de leur collaboration.

82/67

Le Notaire Gérard Fradet présente au Conseil un projet d'acte de fiducie auquel la Cité doit intervenir en tant que créancier hypothécaire de la Cie Drummond Die & Stamping Ltd.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité consente à ce que Drummond Die & Stamping Co. Ltd. contracte un nouvel emprunt de la Banque d'Expansion Industrielle et de la Société d'Administration et de Fiducie. -Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de fiducie préparé par les soins du notaire Gérard Fradet.

ADOPTE

83/67

Sous réserve des dispositions de l'article 106 de la Loi des Cités et Villes, il est résolu sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la confection des rôles d'évaluation pour les années 1968, 1969 et 1970 soit confiée au Bureau d'Evaluation et d'Immeubles de Drummondville Ltée.

Le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles Drummondville Ltée verra à la confection des rôles d'évaluation et des rôles déterminant la valeur locative en conformité avec les dispositions de la Loi.

Le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles Drummondville Ltée devra collaborer avec le Conseil de la Cité lorsqu'il s'agira de procéder à l'audition des plaintes logées par les contribuables.

La Cité de Drummondville paiera au Bureau d'Evaluation et d'Immeubles Drummondville Ltée une somme de \$2,000.00 par mois à compter du 1er janvier 1968 et une somme additionnelle de \$12.50 pour toute nouvelle fiche devant être faite pour un terrain avec bâtisse, et une somme de \$5.00 pour toute nouvelle fiche devant être faite pour un terrain non bâti.

Les nouvelles fiches devront toutefois être autorisées par le Conseil de la Cité.

Il est cependant résolu que les fiches actuellement existantes et qui ont été établies pour le territoire de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest ne seront pas considérées comme nouvelles fiches.

En temps opportun, le Conseil procèdera à la nomination des évaluateurs, au choix du président et à la répartition des tâches.

La papeterie, servant aux fiches et aux rôles, sera fournie par la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un ultimatum du Ministère de la Voirie enjoignant à la Cité d'enlever d'ici le 15 mai 1967 les affiches directionnelles qu'elle a installées sur la bande médiane du Boulevard St-Joseph, au bénéfice des différents secteurs commerciaux de la Cité.

Les membres du Conseil font remarquer que ces affiches sont installées depuis quelques années. Elles sont fort utiles pour aider les visteurs à s'orienter vers les points stratégiques de la ville et elles n'ont jamais fait l'objet d'aucune plainte de qui que ce soit. Puisqu'il est fait mention du fait que ces affiches diffèrent de celles approuvées par le Ministère de la Voirie, le Conseil serait prêt à les faire modifier pour rencontrer les normes du ministère. Le Greffier est prié de communiquer avec le Directeur du Service des Permis et Règlements à ce sujet.

M. Johnny Rainville, domicilié à 76 - 6e Avenue, souligne au Conseil les dangers causés par une signalisation qui, d'après lui, ne serait pas assez sévère au carrefour créé par la rue St-Jean, le chemin de fer C.P.R., la rue Notre-Dame et un petit bout de rue reliant les rues St-Jean et Notre-Dame. Les automobilistes font peu de cas de l'indication "Cédez" installée à l'extrémité de la petite rue en question. M. Rainville suggère d'y installer un signal d'ARRET; suggestion qu'approuve notre Département de Circulation. On verra également à installer des flèches de direction pour bien indiquer le sens unique de ce tronçon de rue.

M. l'échevin André Cloutier fait remarquer que la même solution pourrait également s'appliquer à la jonction du Boulevard St-Joseph et de la rue du même nom.

Le Département de Circulation est prié de s'occuper également de ce cas.

M. l'échevin Laurent Bernier entre et prend son fauteuil.

84/67

M. Raymond Luneau, 103 St-Alphonse, présente une demande de permis pour l'aménagement d'un poste d'essence et salle de montre d'automobiles qu'il désire opérer sur le Boulevard St-Joseph, sur les lots désignés par les numéros P. 121 et 122 N.S. La propriété en question n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égouts municipaux, mais les installations existantes rencontrent les normes de l'inspecteur sanitaire, M. Jean-Noel Ally, comme en fait foi son rapport daté du 8 mars 1967. M. Luneau s'engage à faire cadastrer la propriété qu'il acquiert et à effectuer à la bâtisse existante des modifications conformes à nos règlements de construction.

Le tout étant conforme, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce permis soit accordé, en autant que les exigences ci-haut mentionnées seront respectées.

ADOPTE

85/67

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis présentée par M. Benoit Messier pour le compte de la compagnie Murphy Oil Québec Ltd., concernant l'érection d'un poste d'essence sur le Boulevard St-Joseph, à l'intersection de la rue St-Georges.

En autant que la compagnie Murphy Oil soumettra des plans et devis parfaitement conformes à nos règlements de construction, qu'elle s'y conformera en tous points, et qu'elle dégagera complètement la Cité de Drummondville de toute responsabilité concernant l'obtention de droits d'accès sur le Boulevard St-Joseph, le Conseil de la Cité, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, ne voit pas d'objection à accorder une autorisation de principe à l'érection d'un poste d'essence à l'intersection des rues St-Georges et Boulevard St-Joseph, sur les terrains portant les numéros de cadastre P. 159-4 et 5.

ADOPTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DU 13 MARS 1967

" 84/67

M. Raymond Luneau, 103 St-Alphonse, présente une demande de permis pour l'aménagement d'un poste d'essence et salle de montre d'automobiles qu'il désire opérer sur le Boulevard St-Joseph, sur les lots désignés par les numéros P. 121 et 122 N.S. La propriété en question n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égouts municipaux, mais les installations existantes rencontrent les normes de l'inspecteur sanitaire, M. Jean-Noël Ally, comme en fait foi son rapport daté du 8 mars 1967. M. Luneau s'engage à faire cadastrier la propriété qu'il acquiert et à effectuer à la bâtisse existante des modifications conformes à nos règlements de construction.

Le tout étant conforme, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce permis soit accordé, en autant que les exigences ci-haut mentionnées seront respectées.

ADOPTÉ

"

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue le 13 mars 1967.

THÉRÈSE CAJOLET, GREFFIÈRE
VILLE DE DRUMMONDVILLE

Son Honneur le Maire entre et occupe son fauteuil, à 9:40 heures p.m.

86/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer les chèques d'assurance patronale pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

87/67

Le Conseil prend connaissance d'un acte de cession rédigé par les soins du notaire Laurent Jutras et devant intervenir entre la Cité de Drummondville et les Entreprises Bellevue Ltée, et prévoyant la cession par ces dernières des lots 151-502 et 149-520, situés sur le Boulevard Lemire.

La Cité accepte les termes de cet acte de vente et il est par conséquent proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer, au nom de la Cité ledit acte et tous documents accessoires d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

88/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$56,750.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$56,750.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 770. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$56,750.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

89/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 778 autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite en 1965 et présentement vendue à terme à la compagnie South Durham Caskets Ltée, et à approprier un montant de \$55,000.00 à même son fonds industriel à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Raymon Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

90/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 776 abrogeant les règlements nos. 650 et 750 (annexion Drummondville-Ouest), et 379 (tarifs taxis).

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

91/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 777, autorisant l'acquisition à des fins municipales des lots 330 à 460, soit 16 lots du Quartier Est de la Ville de Drummondville, avec bâtisses ci-dessus érigées, et l'appropriation d'un montant de \$260,000.00 à ces fins.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 777 au 27 mars 1967.

92/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de servitude et de droit de passage pour fins

d'utilités publiques, à être consentis à la Cité par Messieurs Frederic Cartwright et William J. Reilly, sur partie des lots 140-297-57 et 140-297-58 du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

ADOPTE

93/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement destiné à lever l'homologation imposée sur le terrain portant le no. 36 et 37 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

94/67

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement destiné à réduire la largeur de la bande de terrains homologuée le long du Boulevard Lemire.

95/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville consente à absorber la différence de coût résultant de l'installation, dans la rue Montplaisir, d'un tuyau de fonde de dix (10) pouces au lieu d'un tuyau de huit (8) pouces. Ces travaux ont été exécutés par le Ministère de la Voirie et sont reliés au projet d'alimentation du Parc des Voltigeurs en eau potable. La différence du coût que devra absorber la Cité s'élève à \$4,184.20 selon les estimés des ingénieurs Goulet, St-Pierre et Associés. Ce montant sera prévu au prochain règlement de travaux publics à être présenté sous peu.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait l'éloge des responsables des préparatifs d'inauguration du Centre Culturel. Il souligne l'excellent travail et le dévouement des membres de la Société des Concerts et des Jeunesses Musicales qui ont su donner à cette manifestation un cachet tout à fait digne de la Cité de Drummondville. Le président de la Régie du Centre Culturel, M. l'échevin Rosaire Milette, le Greffier de la Cité, M. L.-Philippe Langevin, de même que l'administrateur-animateur du Centre Culturel, M. Pierre Gobeil, n'ont pas ménagé leur temps ni leurs efforts et Son Honneur

le Maire les remercie chaleureusement. Il souligne l'amabilité et l'excellente tenue des hôtes qui ont ajouté une note fort gracieuse à cet événement, et fait également mention de la parfaite correction qui a caractérisé les membres de la Gendarmerie de Drummondville et le représentant du Corps de police municipal qui ont assuré le service d'ordre. Ces félicitations et remerciements s'adressent enfin à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à ce succès.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

28 mars 1967

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 mars 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

96/67 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 777 autorisant l'acquisition à des fins municipales des lots 330 à 460, soit 16 lots du Quartier Est de la Ville de Drummondville, avec bâtisses dessus érigées, et

L'appropriation d'un montant de \$260,000.00 à ces fins.

97/67

Le Greffier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 1967. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

98/67

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,971 à 3,013 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

99/67

Des soumissions ont été reçues par l'Acheteur de la Cité pour la fourniture de 22 extincteurs destinés à être utilisés au Centre Civique, au Centre Culturel et au Garage Municipal.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, convient de retenir la plus basse soumission. La Compagnie OUELLET & FRERE LIMITEE fournira donc, au prix de \$979.94 toutes taxes incluses, les 22 extincteurs décrits à la demande de soumission.

ADOPTÉ

100/67

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues pour la vente d'un tracteur industriel équipé d'une pelle chargeuse, devant être mis à la disposition du Service des Parcs de la Cité.

Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

Abrogé par rés. 111/67 (10/4/68)	GUILBEAULT & FILS:	\$7,442.55	(Marque International)
	BOISVERT & FILS:	\$6,866.91	(" Massey Fergusson)
	INDUSTRIES DE L'EST LTEE:	\$6,205.14	(" John Deere)

Sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, le Conseil, en principe,

retient la plus basse soumission, soit celle des Industries de l'Est Limitée, au prix de \$6,205.14. Cette décision est cependant sujette à ratification par l'ingénieur qui devra s'assurer que le véhicule offert répond bien aux spécifications de la demande de soumission et aux besoins du département des parcs.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- M. Roger Cournoyer, président du Tournoi Provincial & National de Hockey de calibre Midget Enrg., remercie le Conseil de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à l'Hôtel de Ville lors de l'ouverture du tournoi.
- M. Henri W. Joly, président national de l'Association des manufacturiers canadiens, de même que M. Gaspard Lemay, président local de la même association, ont apprécié la cordiale réception qui leur a été offerte à l'Hôtel de Ville le 14 mars dernier, et ils en remercient les autorités municipales.
- Me. Michel Duchesne, de même que les dirigeants de la Ligue Provinciale Sénior de Hockey du Québec remercient les autorités municipales de l'appui moral et financier qu'elles ont bien voulu consentir au club local "Les Aigles de Drummondville" qui sera appelé cette année à défendre les couleurs de notre Cité lors des compétitions pour l'obtention de la Coupe Allen.
- Les Conquistadores de Drummondville, par l'intermédiaire de M. René A. Giroux, remercient le Conseil de l'octroi de \$400.00 qui leur a été consenti.
- L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville s'interroge sur les intentions du Conseil relativement au prolongement de la rue St-Damase. M. l'échevin Godbout explique que les intentions du Conseil n'ont nullement changé et que les démarches et pourparlers se

poursuivent régulièrement. L'exécution de ce projet suscite de nombreux problèmes pour ne citer que celui des passages à niveau. La Commission des Transports n'a pas encore émis l'ordonnance nécessaire, mais le geste pourrait être posé bientôt, les deux parties (Cité & C.P.R.) ayant fait connaître leur position.

- La Régie des Alcools nous informe que M. Charles-Auguste Ruest a présenté une demande de transfer de permis d'épicerie qu'il désire opérer au 71 rue St-Alphonse.
(transfer de Yvon Dupuis)

101/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que le Conseil approuve une proposition de la Commission des Transports qui suggère une répartition des frais d'installation de barrières automatiques au passage à niveau du Canadien National à la hauteur de la rue Notre-Dame. Le coût total d'installation de ces barrières étant estimé à \$18,000.00, cette répartition s'établirait comme suit:

Caisse des passages à niveau:	80 %	-	\$14,400.00
Cité de Drummondville:	12½%	-	\$ 2,250.00
Canadien National:	7½%	-	\$ 1,350.00

La Cité accepte également d'assumer les frais d'entretien estimés à \$850.00 par année, conformément à l'article 3 de l'ordonnance no. 70757. Le Greffier est donc autorisé à informer la Commission des Transports de cette décision.

ADOPTE

A une question que pose l'échevin Rosaire Nilette, le Directeur des Travaux Publics explique que les urbanistes tiennent compte, dans la préparation du plan directeur, de la possibilité d'aménagement d'un viaduc sous les voies du Canadien National à la hauteur des 16 ou 17e Avenue. Ce viaduc aurait pour but de relier les quartiers St-Pierre et St-Jean-Baptiste et de faciliter aux enfants l'accès du campus scolaire.

Le Conseil autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'achat d'uniformes, chaussures et képis pour les policiers.

Le Club d'administration industrielle de Drummondville a décerné cette année des certificats à quelques officiers de la Cité qui ont suivi assidument les cours de gestion industrielle dispensés par cet organisme.

Le Conseil profite donc de l'occasion pour féliciter ces participants parmi lesquels on compte Son Honneur le Maire Philippe Bernier, M. Roland Tessier, trésorier, M. J.-Marie Précourt, directeur de police - adjoint, de même que M. Majoric Dionne, trésorier-adjoint.

M. Louis-Philippe Bédard, directeur général à la Commission Scolaire Régionale St-François, informe le Conseil du fait que la Commission apprécierait grandement utiliser l'immeuble de la "Eagle Pencil Company" dont la Cité vient de se porter acquéreur. Cette occupation s'effectuerait sous forme de location pour une période de 3 ans, et la Commission Scolaire logerait à cet endroit plusieurs classes d'Initiation au Travail, de même que les bureaux du Centre Administratif.

Il faudra obtenir les approbations du gouvernement pour ratifier le règlement adopté pour l'acquisition de cette propriété et les formalités légales n'étant pas terminées, la Cité ne peut évidemment pas en disposer pour l'instant. D'autant plus que le Conseil ignore si l'immeuble sera libre pour occupation au 1er septembre 1967.

Cependant, le Conseil de la Cité assure la Régionale que cette demande recevra toute l'attention du Conseil qui tâchera, les circonstances aidant, d'informer la Commission Scolaire de sa décision dans un délai aussi court que possible.

102/67

Pour se conformer à l'article 106 de la Loi des Cités et Villes, le Bureau d'Évaluation et d'Immeubles de Drummondville demande au Conseil de ratifier le choix des évaluateurs suivants qu'il recommande:

Alonzo Malouin - Président des évaluateurs
 Alain David - Evalueur
 Rock Daneau - Evalueur
 Pierre Pelletier - Evalueur-substitut
 Clément Robidas - Evalueur-substitut
 Gilles Lemire - Secrétaire des évaluateurs
 Mme Ginette Fournier - Secrétaire des évaluateurs

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil approuve la nomination des personnes sus-mentionnées.

ADOPTE

103/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville consente à l'Harmonie de Drummondville un octroi de \$800.00 qui lui permettra de meubler le local qui lui a été désigné dans l'édifice du Centre Culturel. Il est entendu que le mobilier acquis avec cet octroi demeurera la propriété de la Cité.

ADOPTE

104/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil consente à approprier une somme n'excédant pas \$300.00, destinée à pourvoir le Centre Culturel de cendriers supplémentaires, tables et autres accessoires nécessaires.

ADOPTE

105/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le notaire André Geoffroy soit autorisé à préparer un acte de cession, par Philippe Cardin à la Cité, des rues comprises dans le développement désigné par les numéros de cadastre 165-1 à 165-100, situé au nord-ouest de la rue St-Pierre et s'étendant du 4e Rang (Boulevard Lemire) à la Rivière Noire.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer cet acte de cession pour et au nom de la Cité et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

106/67

C'est avec plaisir que le Conseil autorise le Club Richelieu à tenir sa campagne de souscription annuelle du 12 au 19 mai 1967. La Cité marque le départ et souscrit, sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, un montant de \$50.00 destiné à encourager cet organisme qui oeuvre pour soulager l'enfance malheureuse.

ADOPTE

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

- No. 780 autorisant le Conseil de la Cité de Drummondville à procéder à l'embellissement du Parc Ste-Thérèse et à approprier une somme de \$135,000.00 à cette fin.
- No. 781 amendant le règlement no. 459 - Caisse de retraite des employés de la Cité.
- No. 782 autorisant la Cité à construire un pont sur la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier et à approprier une somme de \$80,000.00 à cette fin.
- No. 783 abrogeant le règlement no. 672 - Homologation des lots 36 et 37 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.
- No. 784 autorisant l'achat à des fins municipales du lot 6-12 du Quartier Est de la Ville de Drummondville ainsi qu'une bâtisse ci-dessus érigée et l'appropriation d'un montant de \$10,000.00 à cette fin.

107/67

M. Jean-Guy Gauthier, présent à l'assemblée, remercie le Conseil de la décision prise au sujet de l'aménagement du Parc Ste-Thérèse. Il félicite plus particulièrement les échevins de ce quartier, MM. André Cloutier et Hervé Cloutier, d'avoir su modifier les projets antérieurs pour les rendre plus pratiques et plus conformes aux besoins du secteur.

Suit un échange d'opinion entre M. Gauthier, les membres du Conseil et l'aviseur légal, Me. Jacques Biron, au sujet du mode de protection du passage à niveau du C.N.R. à la hauteur de la rue Notre-Dame, et des responsabilités de la Cité en cas d'accidents à cet endroit.

Le Conseil fournit à M. Rosario Hamel, présent à l'assemblée, les précisions qu'il réclame au sujet de l'acquisition par la Cité du Chalet des Scouts et du terrain adjacent, et des dispositions qu'entend prendre la Cité pour aider ce mouvement scout en notre ville.

108/67

Il devient urgent de commander les arbres dont la Cité aura besoin pour l'embellissement de ses parcs et endroits publics. Cette dépense sera incluse au règlement des travaux publics 1967 à être présenté sous peu.

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'acheteur de la Cité soit autorisé à commander les arbres qui lui seront décrits par le Service des Parcs de la Cité.

ADOPTE

M. Jacques Lemieux, 17 ans, domicilié à 22 rue Bellevue, réclame de la Cité l'autorisation d'opérer une discothèque à Drummondville. Le Conseil est d'opinion que, quoiqu'ils en disent, les jeunes de Drummondville sont gâtés en ce qui a trait aux organisations et aux endroits de loisirs. Il ne voit donc pas d'urgence pour créer des "discothèques" dans le sens où on l'entend maintenant, c'est à dire: "salles de danse pour les jeunes".

96^A/67

Les deux heures prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoutées sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 777, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

10 avril 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 avril 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, l'échevin Rosaire Milette.

108/67

Les membres du Conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril soit adopté.

ADOPTE

Des résidents de la rue Mélançon reviennent à la charge et sollicitent l'intervention de la Cité afin d'obtenir que la Compagnie Drummond Transit fasse effectuer le pavage de son terrain situé à l'angle Mélançon et Boulevard St-Joseph. Des représentations en ce sens ont déjà été faites à la compagnie qui semblait alors disposée à donner suite aux doléances de ces propriétaires qui ont beaucoup de mal à conserver à leur rue l'aspect de propreté qu'ils désirent, les véhicules de Drummond Transit répandant constamment de la boue et de la terre sur cette rue. Le Conseil prie le Greffier d'intervenir une fois de plus auprès de cette compagnie afin d'obtenir d'elle une collaboration qui serait certainement de nature à augmenter sa popularité.

109/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la confection d'uniformes pour les policiers. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

<u>Fournisseur:</u>		<u>Eté</u>	<u>Hiver</u>
<u>VETEMENTS BOND:</u>	<u>Officiers:</u>	\$78.00	\$82.00
	<u>Constables:</u>	\$75.00	\$79.00
<u>SYLVIO BELISLE:</u>	<u>Officiers:</u>	\$78.25	\$82.25
	<u>Constables:</u>	\$75.25	\$79.25

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, convient de retenir la plus basse soumission, soit celle de Vêtements Bond, de la Place Drummond, à la condition que les uniformes offerts rencontrent en tous points les exigences de la demande de soumission. Les soumissions seront donc référées à l'acheteur de la Cité qui devra les étudier avant de ratifier la commande.

ADOPTE

110/67

Le Greffier fait ensuite lecture des soumissions reçues pour l'achat de chaussures pour les policiers. Les prix soumis se détaillent comme suit:

- EDOUARD RHEAULT: \$21.50 la paire.
Aucun frais additionnel pour les pointures 12½ et 13.
- HUGUES SAVOIE: \$21.95 la paire.
Surcharge de \$1.50 pour les pointures 12½ et 13.

Le Conseil convient donc, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, de retenir la plus basse soumission, soit celle de M. Edouard Rheault, en autant que les chaussures fournies rencontrent les exigences énumérées à la demande de soumission. L'acheteur de la Cité se chargera de placer la commande nécessaire.

ADOPTE

111/67

Après étude approfondie, le Département des Travaux Publics en est venu à la conclusion que le tracteur industriel de marque Massey Ferguson offert par la maison

Boisvert & Fils, rencontre mieux les exigences de la Cité, et est plus conforme à l'usage qu'elle veut en faire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de Boisvert & Fils, au montant de \$6,866.91, soit retenue pour la fourniture d'un tracteur industriel de marque Massey Ferguson, équipé d'une pelle chargeuse, répondant aux exigences de la demande de soumission et du département des Travaux Publics qui l'utilisera. La présente résolution abroge donc la résolution No. 100/67 adoptée le 28 mars 1967, et le Greffier de la Cité est autorisé à remettre les chèques de dépôt produits par les soumissionnaires non favorisés.

ADOPTE

112/67

Les prix suivants sont soumis pour la vente d'un marqueur de lignes de rues:

<u>GENERAL SUPPLIES CO. OF CANADA:</u>	\$ 2,592.00
<u>INTERPROVINCIAL EQUIPMENT LTD:</u>	\$ 2,468.40

Abrogée par
rés. 139/67
(24/4/67)

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de Interprovincial Equipment, au prix de \$ 2,468.40, soit retenue, en autant qu'elle sera en tous points conforme aux spécifications prévues à la demande de soumission. Le Directeur des Travaux Publics est prié d'en étudier les détails avant de ratifier la commande.

ADOPTE

113/67

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, convient de renouveler pour une période de 3 ans, à compter du 1er octobre 1967, et aux mêmes conditions que celles existant présentement, le contrat que détient M. Roger Hébert, pour l'entretien du dépotoir.

Ce renouvellement permettra à M. Hébert de construire à ses frais, un abri destiné à protéger la machinerie dont il se sert, abri dont il restera propriétaire et qu'il pourra récupérer à la terminaison de son contrat. Cette autorisation de construire est évidemment conditionnelle à l'ap-

probation de la Municipalité de St-Nicéphore, et M. Hébert devra d'abord s'assurer que les autorités de cette municipalité n'ont pas d'objections.

ADOPTE

114/67

Le Conseil, pour marquer sa participation à l'Exposition Universelle de 1967 a le choix entre trois modes de publicité. Finalement, ces messieurs conviennent, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, d'inscrire la Cité à L'Expo-Club, de souscrire à cet effet la somme de \$225.00 exigée, et d'absorber des frais de représentation pour une somme approximative de \$1,000., mais ne (x)

Cette participation, permettra à un représentant de la Cité d'établir des contacts avec les industriels et hommes d'affaires étrangers qui visiteront notre pays. Ce travail de promotion sera facilité par une documentation spécialement rédigée à l'intention des observateurs faisant partie de cet "Expo-Club".

ADOPTE

115/67

En marge des tournois de hockey à être disputés pour l'obtention de la Coupe Allen, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville consente aux Aigles de Drummondville une aide financière dont les termes et conditions sont plus amplement décrits à l'entente annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A". Le trésorier de la Cité est par les présentes autorisé à effectuer les versements prévus à cette entente. (voir dossier intitulé: "Hockey - Coupe Allan")

ADOPTE

116/67

Toujours en rapport avec les compétitions de la Coupe Allen, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité une entente à intervenir avec les dirigeants de l'Association du Hockey Amateur du Québec (QAHA) relativement aux conditions d'utilisation du Centre Civique. Cette entente est annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "B". (voir dossier intitulé: "Hockey - Coupe Allan")

ADOPTE

(x) devant pas excéder \$2,000.00

M. Charles Adam, 50 Bl. des Ormes, sollicite la construction de trottoirs et le pavage d'un bout de rue d'une centaine de pieds de longueur, situé à l'avant de sa propriété. Etant donné que le coût des travaux devra être absorbé par le secteur qui en bénéficie, selon les stipulations de la Requête de fusion, le Conseil suggère d'inscrire les améliorations demandées par M. Adam à une liste de travaux à être dressée pour ce secteur de l'ancienne municipalité du Village de Drummondville-Ouest. Cette liste de travaux fera l'objet d'un règlement distinct.

117/67

L'échevin Irénée Marsolais donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest.

118/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente aux Brigades Scolaires un octroi de \$500.00 qui contribuera à défrayer les dépenses d'un voyage à l'Expo 67 destiné à récompenser ces jeunes brigadiers du travail de protection qu'ils accomplissent avec beaucoup de sérieux et de persévérance.

ADOPTE

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada présente au Conseil un projet d'agrandissement à longue échéance qui prévoit l'érection progressive d'un immeuble qui atteindra 5 étages de hauteur. La limite de hauteur permise par nos règlements de construction étant de 4 étages, les autorités de la compagnie s'enquière de la possibilité d'une éventuelle modification à ces règlements.

Etant donné que la compagnie doit dès maintenant planifier l'organisation de l'équipement téléphonique, le Conseil croit que la compagnie peut dresser des plans prévoyant la construction de 5 étages. Les membres du Comité de Construction sans toutefois présumer officiellement des dispositions du plan directeur, soulignent que la réaction des urbanistes à ce sujet sera tout probablement favorable car il y va de l'intérêt d'une Cité moderne de permettre l'expansion de ses immeubles en hauteur.

119/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit

autorisé à participer au Congrès des Officiers de Finance et d'Administration qui sera tenu à Sept-Iles du 27 au 30 juin prochain.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe la Cité qu'une demande de transfer de permis lui a été présentée par M. Polidor Trahan (Le Rigolet Enrg) qui désire opérer une taverne au 631 de la rue Lindsay.

120/67

Du 19 au 21 mai prochain se tiendra en notre ville la convention bi-annuelle provinciale de la Légion Canadienne. C'est avec plaisir que le Conseil de la Cité, sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, autorise la tenue d'une parade qui aura pour objectifs le Cénotaphe du parc St-Frédéric et la tombe du Général Hériot. La Cité contribuera également une somme de \$50.00 destinée à défrayer le coût d'une couronne que le maire déposera au pied du Cénotaphe au nom de la Cité.

ADOPTE

Pour accommoder les nombreux usagers du Parc Woodyatt, le Conseil se propose d'accorder une concession de restaurant à être opéré dans le nouveau chalet utilitaire érigé dans ce parc.

Des soumissions publiques seront donc ouvertes à la prochaine assemblée (24 avril 1967) et le détail des exigences de la Cité sera disponible au Bureau du Greffier à compter de jeudi, le 13 avril prochain.

M. Onil Pellerin propriétaire résidant à 660 Mélançon, fait part au Conseil, des incon vénients qu'il subit par suite d'un manque de services de la part de la Cité. Il réclame du pavage et des trottoirs sur un bout de rue qui dessert sa propriété située à l'angle Ringuet et Mélançon.

Il souligne également l'état déplorable de terrains contigus à sa propriété. Les broussailles s'y accumulent, de même que les déchets. Et, aux dires de M. Pellerin, ils servent même de repaire pour les voyous.

M. l'échevin André Cloutier souligne que M. Pellerin est un excellent citoyen et que la Cité prend bonne note de ses revendications.

Le Conseil prie donc M. l'échevin Laurent Bernier de constater les problèmes soulevés par l'état des terrains avoisinant la propriété de M. Pellerin et d'y faire apporter si possible une solution adéquate. On confie au Directeur des Travaux Publics le soin de déterminer ce qui pourrait être fait pour améliorer l'état de la rue.

121/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de taxe d'eau et sanitaire.

122/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me. Gérard Fradet, notaire, soit chargé de la préparation d'un acte prévoyant la vente par la Eagle Pencil Co. Ltd à la Cité de Drummondville, des terrains portant les numéros de cadastre 330, 331, 332, 333, 377, 378, 379, 380, 427, 428, 429, 430, 457, 458, 459 et 460 du Quartier Est de la Ville de Drummondville, de même que des bâtisses dessus érigées, telle propriété formant le quadrilatère compris entre les rues St-Jean, Des Ecoles, St-Edouard et Brouillard.

Cette vente sera faite au prix de \$245,000.00 payable à la date de prise de possession par la Cité des immeubles vendus, laquelle date d'occupation coïncidera avec le début des opérations de la Eagle Pencil dans sa nouvelle usine, ou au plus tard le 31 décembre 1967.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer cet acte de vente pour et au nom de la Cité, et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

123/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville

vende à la Eagle Pencil Co. Ltd, une partie de terrain de 644,733 pi. carrés à être distraite du lot Partie 167 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Co. Drummond, faisant partie du Parc Industriel de la Cité. Cette vente est faite pour le prix de \$41,907.65 payable comptant.

Les conditions de cette transaction seront plus amplement décrites à l'acte de vente à intervenir et le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer cet acte de vente pour et au nom de la Cité, et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution du Conseil de la Municipalité du Village de l'Avenir qui accepte les conditions fixées par la Cité pour l'utilisation du dépotoir municipal. Cette utilisation deviendra effective à compter du 1er mai 1967 selon le désir des autorités de la municipalité de l'Avenir et la charge à être produite pour 1967 sera basée sur une population de 315 personnes.

124/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 780 - prévoyant l'embellissement du Parc Ste-Thérèse et l'appropriation d'une somme de \$135,000 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 avril 1967.

125/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 781 - amendant le règlement No. 459 - Caisse de Retraite des Employés de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

126/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No 782 prévoyant la construction d'un pont devant enjamber la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier et l'appropriation d'une somme de \$80,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 avril 1967.

127/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 783 destiné à lever l'homologation imposée sur les lots 36 et 37 du Quartier Sud de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

128/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 784 prévoyant l'achat par la Cité du lot 6-12 du Quartier Est de la Cité de Drummondville, avec bâtisse dessus érigée, et l'appropriation d'une somme de \$10,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 avril 1967.

129/67

Première lecture est donnée du règlement No. 800 lequel est une refonte complète de la réglementation en matière de construction en notre ville.

130/67

Première lecture est donnée du règlement No. 779 prévoyant l'exécution de travaux publics dans les limites de la Cité et l'appropriation d'une somme de \$330,000.00 à cette fin.

L'échevin Roger Prince dénonce les procédés du propriétaire de certains terrains situés sur le Boulevard Mercure, en bordure de la Rivière St-François, non loin des limites de la Cité. Ce propriétaire accumule toutes sortes de déchets sur ce terrain dans le but évident d'en augmenter la superficie en empiétant peu à peu sur l'emplacement de la Rivière. L'aviseur légal est prié d'étudier la question et de faire les mises en demeure nécessaires pour empêcher ces accumulations de déchets contraires à nos règlements.

Le maire-suppléant félicite l'échevin Laurent Bernier de la mise au point fort à propos qu'il a faite récemment lors d'une émission radiophonique concernant les facilités mises à la disposition de la population en matière de loisirs et récréation.

M. le maire-suppléant cite ensuite des chiffres fort éloquentes qui témoignent bien de la popularité du Centre Culturel et Sportif. La Salle de Concert aurait accueilli en mars 4,000 personnes tandis qu'à la piscine, on aurait enregistré 5,450 présences.

Puis, la séance est levée.

J. Bergeron
.....
Greffier.

Josée Pilette
.....
Pro-maire.

24 avril 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 avril 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Irénée Marsolais et J.A. Michaud, sous la présidence de l'échevin Roger Prince en l'absence du maire et du pro-maire.

131/67

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 780 prévoyant l'aménagement du Parc Ste-Thérèse et l'approbation d'une somme de \$135,000.00 à cette fin.

132/67

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 784 prévoyant l'achat par la Cité du lot 6-12 du Quartier Est de la Cité de Drummondville, avec bâtisse dessus érigée, et l'appropriation d'une somme de \$10,000.00 à cette fin.

133/67

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 782 prévoyant la construction d'un pont devant enjambrer la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier et l'appropriation d'une somme de \$80,000.00 à cette fin.

134/67

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 avril, ils dispensent le greffier d'en faire lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

135/67

Le vérificateur interne fait lecture de comptes se totalisant à la somme de \$351,341.55. Il est donc proposé

par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette, pro-maire, entre à 8:15 et préside l'assemblée.

136/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que soient approuvées les mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité au 24 avril 1967 et portant les numéros 3014 à 3075 inclusivement.

ADOPTE

Son Honneur le Maire entre et occupe son fauteuil à 8:23. M. l'échevin Raymond Luneau fait de même.

Deux soumissions sont produites pour l'opération d'un restaurant au nouveau chalet utilitaire érigé dans le Parc Woodyatt.

La première produite par M. J.C. Lyonnais, 1360 Bl. Foucault, prévoit le paiement par ce dernier d'un loyer mensuel de \$40.00. Aucun chèque de dépôt n'accompagne la soumission.

137/67

La seconde provient de M. Jules Boileau, 19A Bérard, et prévoit le paiement d'un loyer mensuel de \$100.00 par mois; 6 mois par année, soit du 1er mai au 1er novembre. Le chèque couvrant le loyer pour une année, soit \$600.00 accompagne la soumission.

Cette dernière soumission étant conforme aux exigences de la Cité et jugée la plus avantageuse, il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à M. Jules M. Boileau une concession de restaurant à être exploité dans le chalet utilitaire du Parc Woodyatt. Cette concession vaut pour trois ans, soit pour les années 1967, 1968 et 1969, et les conditions en seront plus amplement détaillées à une convention à

intervenir entre la Cité et M. Boileau, laquelle convention le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont autorisés à signer.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- 13 citoyens du quartier St-Pierre réclament la construction d'une clôture le long de la Rivière Noire, de la rue Larocque à la rue Cormier. Lorsque les terrains bordant cette rivière font partie du domaine public, la Cité est consentante à assumer les frais de ce moyen de protection, comme c'est le cas à l'extrémité des rues, ou le long de rues parallèles à la Rivière. Cependant, les propriétaires doivent prévoir eux-mêmes, la construction des clôtures nécessaires pour assurer leur sécurité sur leurs propres terrains.
- Afin d'être en mesure de vendre les terrains dont elle est propriétaire dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest, Mme Valéda Boyer Bouchard, 148 St-Félix, réclame l'installation progressive des services municipaux. Les membres du Conseil expliquent à Mme Bouchard que le règlement à cet effet devra recevoir l'approbation des propriétaires du secteur concerné qui devront en assumer le coût. Cependant aucune démarche en ce sens ne peut être entreprise à moins que le Conseil n'ait en main un projet de subdivision en bonne et due forme préparé par un arpenteur-géomètre, lequel projet devra également au préalable recevoir les autorisations du Conseil de la Cité et du Ministère des Terres et Forêts.

M. Armand Deslandes, domicilié au 41 de la rue Des Erables, offre ses services à la Cité comme polisseur de trottoirs. Après informations et discussions, l'échevin

J.A. Michaud suggère que l'on confie à M. Deslandes le polissage du trottoir contournant l'édifice provincial. Le Directeur des Travaux Publics jugera si le travail à exécuter à cet endroit est conforme à la spécialité de M. Deslandes.

La Ligue des Propriétaires souhaiterait qu'une signalisation plus appropriée soit installée à l'intersection St-Pierre et Boulevard Lemire qui a été le théâtre de nombreux accidents graves dernièrement. La Cité ne peut légiférer sur un territoire qui n'est pas le sien et l'on attend toujours le rapport de l'étude promise par le Ministère Provincial de la Voirie à ce sujet.

La Ligue des Propriétaires aimerait rencontrer les membres du Comité Industriel de la Cité afin de se renseigner sur les activités récentes de ce Comité. Son Honneur le Maire explique qu'il s'agit d'un domaine qui demande une certaine discrétion puisqu'il s'y exerce une concurrence qu'il serait difficile de nier. Cependant, le Comité Industriel recevra l'exécutif de la Ligue à une date prochaine et tâchera de satisfaire ces messieurs.

Les Assureurs-Vie ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé à l'Hôtel de Ville lors de leur dîner des Relations Extérieures.

Le Maire de la Cité de Moncton remercie les autorités de Drummondville du geste de courtoisie qu'elles ont posé en remettant à la Cité de Moncton le drapeau aux armes de notre ville lors du début des compétitions de la coupe Allen.

M. Gérard Goulet, président du festival de l'étable de Plessisville n'a qu'à se féliciter de la magnifique collaboration reçues des autorités de Drummondville en rapport avec la vente en notre ville des produits de cette région des bois franc lors du festival plus haut mentionné.

Les dirigeants de la Eagle Pencil reconnaissent aux services administratifs de la Cité une efficacité qui

n'a rien à envier à l'entreprise ou au commerce. Les pourparlers et procédures se sont déroulées bon train en ce qui a trait à l'acquisition de l'immeuble de la rue St-Jean par la Cité et à l'achat par la Cie d'une partie de terrain dans le Parc Industriel. Le Conseil se réjouit de cette note d'appréciation et en remercie les autorités de la Eagle Pencil.

La compagnie Canadian Celanese par l'intermédiaire de MM. L.C. Doull et J.G. Lacombe, félicite la Cité qui s'est distinguée en terminant l'année 1966 sans accident mortel.

138/67

Le Conseil sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, délèguera avec plaisir Son Honneur le Maire pour représenter Drummondville au Congrès de la Sécurité Routière qui se tiendra à Québec du 8 au 10 mai inclusivement.

ADOPTE

139/67

Après étude, il appert que des deux soumissions produites à la séance du 10 avril 1967 pour l'achat d'un marqueur de lignes de rues, celle de General Supplies Co. of Canada au prix de \$2,280.00 toutes taxes incluses, est la plus basse comparativement à \$2,285.55 tel que soumissionné par Interprovincial Equipment Ltd.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la résolution 112/67 adoptée le 10 avril 1967 soit abrogée et que la compagnie General Supplies Co. of Canada soit chargée de fournir à la Cité un marqueur de lignes de rues au prix de \$2,280.00.

ADOPTE

140/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un contrat d'entretien de l'équipement de contrôle dans

l'édifice du Centre Culturel. Cet entretien sera assuré par la compagnie Honeywell Controls Ltd qui a soumis à cet effet un prix de \$264.00 par an pour la période du 14 février 1967 au 14 février 1969, et un montant de \$534.00 pour la période du 14 février 1969 au 14 février 1970.

ADOPTE

141/67

M. Jean-Paul Arsenault, coordonnateur du Comité Spécial sur l'Habitation au Ministère des Affaires Municipales, nous informe par une lettre datée du 12 avril que la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement est disposée à considérer une demande pour une contribution financière au programme de rénovation urbaine pour le secteur "centre-ville".

M. Arsenault détaille à cette même lettre la procédure à suivre pour réaliser ce programme. La Cité se conforme donc à ces directives et il est en conséquence proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais:

QUE les urbanistes Richard et Larouche soient chargés de dresser, sans frais pour la Cité, un devis pour la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour le secteur "centre-ville" de Drummondville, et qu'ils soient priés de tenir compte, dans l'exécution de ce travail, de la procédure déterminée par M. Jean-Paul Arsenault, du Comité Spécial sur l'Habitation, dans une lettre du 12 avril dont ils ont déjà reçu copie.

ADOPTE

Le Conseil convient sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, d'accorder un octroi de \$75.00 à la Société des Concerts à titre d'encouragement pour l'excellent travail qu'accomplit ce groupement pour la diffusion de la musique en notre ville.

142/67

L'échevin Hervé Cloutier donne avis de motion d'un règlement prévoyant le changement du nom de certaines rues.

143/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$221,605.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$221,605.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 767. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$221,605.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

144/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$245,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$245,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 777. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$245,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

145/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de Partie du lot 121 du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire le 4 avril 1967, pour le compte de M. Raymond Luneau.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce plan de subdivision soit approuvé.

ADOPTE

146/67

Le Conseil a pris connaissance d'un plan de subdivision de Partie du lot 167 du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire le 4 avril 1967, pour le compte de la Eagle Pencil Co. Ltd.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce plan de subdivision soit approuvé.

ADOPTE

147/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la firme d'ingénieurs Hamel & Malouin soit chargée de la préparation des plans et devis des travaux d'électricité prévus au règlement de travaux publics No. 779.

ADOPTE

148/67

Attendu que les Membres du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville qui compte une population de quelque 32,500 âmes, sont au fait qu'une demande d'accréditation sera soumise au Conseil d'Orientation Economique pour la reconnaissance d'un Conseil Economique Régional Bois-Francs Drummond, devant inclure Drummondville et tout le Comté de Drummond.

Attendu que les autorités ont travaillé de concert avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui comprend une représentation régionale et qui a fourni les études et relevés économiques régionaux depuis quelques 10 ans déjà.

Attendu que la dite Chambre de Commerce opère un Secrétariat Permanent dont le maintien est fortement subventionné par la Cité.

Attendu qu'un premier mémoire fut soumis en mai 1965 élaborant la situation économique de la Cité et demandant de reviser et /ou commenter la place accordée à Drummondville dans la préparation de la carte économique de la Province de Québec, lequel mémoire fut laissé sans réponse.

Attendu qu'un nouveau mémoire est présentement en préparation, conjointement avec les membres de la Chambre de Commerce, demandant qu'à la lumière des constatations qui y seront exposées une revision et/ou une explication soit fournie quant à la place que devra occuper la Cité de Drummondville dans la vie économique régionale.

Pour ces raisons, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, secondé par l'échevin Laurent Bernier, et résolu à l'unanimité, qu'une requête soit adressée aux autorités du Conseil d'Orientation Economique de la Province de Québec, demandant qu'une telle accréditation soit retardée jusqu'après l'étude dudit mémoire et qu'une réponse adéquate ait été adressée aux autorités municipales quant à la position qu'occupera la Cité de Drummondville à l'intérieur de la refonte de la carte économique provinciale.

ADOPTE

Des soumissions seront ouvertes à la prochaine séance du Conseil pour la fourniture de peinture à trafic, la démolition de l'immeuble Gauthier sur la rue Brock, et l'échange d'un camion de la voirie et de l'auto de l'ingénieur.

149/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 779 prévoyant l'exécution de travaux publics pour une somme de \$330,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No. 779 soit adopté.

Conformément aux dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 8 mai 1967.

ADOPTE

150/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 800 qui constitue une refonte de toute la réglementation en matière de construction pour la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que ce règlement No. 800 soit adopté.

Conformément aux dispositions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 18 mai 1967.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette informe la population que le Centre Culturel et Sportif sera ouvert à tous ceux qui aimeraient le visiter le dimanche 7 mai 1967 de 2:00 à 5:00 hres P.M. et de 7:00 à 10:00 hres P.M.

Le personnel sera disponible sur les lieux pour faciliter cette visite des lieux et fournir les explications requises.

Le Directeur des Travaux Publics, en réponse à une question de l'échevin Raymond Luneau, assure que dès que le danger de gel sera écarté, des canalisations temporaires en surface seront installées pour fournir de l'eau à certains résidents de la rue William.

151/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Affaires Culturelles de considérer Drummondville comme "Zone Pilote" aux termes d'une série d'expériences entreprises par ce Ministère pour la diffusion des arts et des lettres dans la province.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette informe ses collègues que le Ministère des Terres et Forêts fournira, cette année encore 800 arbres de 8 à 15 pieds qui serviront à embellir nos parcs et places publiques.

Le Conseil à l'unanimité, remercie les autorités de ce ministère.

Commentant diverses suggestions du Comité du Centenaire de la Confédération pour l'embellissement des villes, Son Honneur le Maire remet en question un projet qui avait été mis de l'avant il y a quelques années et qui consisterait à transformer la rue Hériot dans le bas de la ville, en plaza d'où serait éliminée la circulation-automobile. Son Honneur le Maire se propose de pousser son étude plus à fond.

Le département de circulation est chargé d'étudier une suggestion de l'échevin Hervé Cloutier qui juge qu'il serait peut-être utile d'élargir la rue Hemmings qui a été depuis peu déclarée sens unique.

Le Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité de consentir une contribution pour défrayer une annonce dans le programme de l'Exporama 1967 et il en informe M. Jacques Lavigne, présent à l'assemblée.

152/67

La Cité se conforme aux directives du Ministère des Affaires Municipales et il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 623: (prêt industriel à Drummond Business Forms), soit amendé:

- 1° en ajoutant à la fin du paragraphe a) de l'article 2 les mots: "et les construire"

Ce paragraphe se lira donc désormais comme suit:

Le prix de vente desdits immeubles ne devra pas être inférieur à la somme des déboursés assumés par la Cité de Drummondville pour les acquérir et les construire.

- 2° en établissant à \$10,000.00 le montant du versement initial prévu à l'article 2 paragraphe b)

La compagnie Drummond Business Forms Limitée devra payer à la Cité de Drummondville un versement initial de \$10,000.00 lors de la signature du contrat.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

131^H/67

Les deux heures prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 780, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

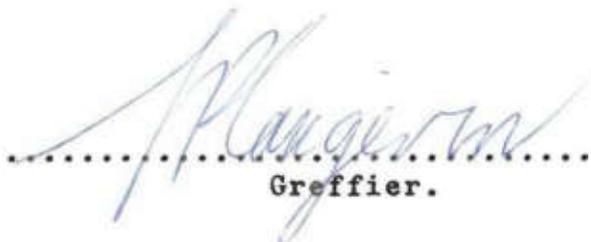
133^H/67

Les deux heures prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 782, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

132^H/67

Les deux heures prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 784, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

8 mai 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 mai 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio

Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de l'échevin Rosaire Milette en l'absence du maire.

153/67

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne lecture publique du règlement 779 prévoyant l'exécution de travaux publics pour une somme de \$330,000.00.

154/67

Les membres du Conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1967 soit adopté.

ADOPTÉ

155/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la démolition d'immeubles situés sur la rue Brock et récemment acquis par la Cité de M. Almer Gauthier. Ces soumissions se détaillent comme suit:

Germain Lépine \$1,000.00

Maurice Ally \$ 860.00

Jean-Paul Turcotte \$ 500.00

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la plus basse soumission, soit celle de M. Jean-Paul Turcotte, soit retenue au prix de \$500.00. Il est entendu que M. Turcotte devra se conformer à toutes les exigences stipulées à la demande de soumission.

ADOPTÉ

156/67

Des soumissions sont également ouvertes pour l'échange de l'auto utilisée par le Directeur des Travaux Publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>Prix d'échange</u>	<u>taxes</u>
GARAGE MONTPLAISIR LTEE	\$1,550.00	non incluses

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>Prix d'échange</u>	<u>taxes</u>
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE	\$1,395.00	incluses
DRUMMOND AUTO	1,495.00	incluses
PINARD & PINARD LTEE	1,615.68	incluses

Il est donc proposé par l'échevin J. Adélaré Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la soumission du Garage Héroux Thibodeau Automobile soit retenue au prix d'échange de \$1,395.00 le véhicule soumis devant rencontrer en tous points les exigences stipulées à la demande de soumission.

ADOPTÉ

157/67

Pour le Département des Travaux Publics, la Cité fait l'acquisition de deux camionnettes neuves de $\frac{3}{4}$ de tonne. Le soumissionnaire devra reprendre en échange une camionnette GMC 1955 - $\frac{1}{2}$ tonne - actuellement propriété de la Cité. Voici le détail des soumissions produites.

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>Prix d'échange</u>	<u>taxes</u>
GARAGE MONTPLAISIR LTEE	\$4,300.00	prov. non incl.
FORTIER AUTOMOBILE LTEE	\$5,100.00	incluses
PINARD & PINARD LTEE	\$4,967.35	incluses
DRUMMOND AUTO LTEE	\$4,824.00	incluses
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE	4,589.15	incluses

Le Conseil sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, convient donc de retenir la plus basse soumission soit celle de Héroux Thibodeau Automobile Ltée, en autant que dans cet échange toutes les conditions stipulées à la demande de soumission soient respectées.

ADOPTÉ

158/67

Le trésorier fait lecture de comptes se totalisant à \$602,748.74. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le paiement de ces comptes soit autorisé.

ADOPTÉ

Le Conseil entend ensuite quelques dames des rues William, Gauthier et Joyal qui exposent les difficultés qu'elles éprouvent par suite d'un manque d'eau dans leur secteur.

Le Conseil explique que la première phase du vaste réseautage nécessaire pour alimenter ce secteur situé au nord du Boulevard St-Joseph, est en voie de préparation, et à cet effet:

159/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'un intercepteur d'égoûts sanitaires en bordure de la Rivière Noire dans le secteur ouest de la Cité entre le Boulevard St-Joseph et la Rivière St-François; et l'appropriation des montants nécessaires à cette fin.

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Honorable Paul Dozois, Ministre des Finances Provincial, fait tenir à la Cité un chèque de \$9,054.00 au titre d'impôt foncier municipal pour l'année 1966, sur les propriétés du gouvernement situées dans le territoire de la Cité. Le Greffier remerciera l'Honorable Paul Dozois.
- Le Ministère des Travaux Publics se chargera fort complaisamment de repeindre les garde-corps métalliques du pont qui enjambe le "ruisseau" situé sur la route 22. Cette collaboration est appréciée et le Conseil en remercie le ministère.
- M. Paul Henault craint qu'il ne se produise ce qu'il qualifie "d'accident d'amour" au Parc Cartier où il manque quelques lampadaires selon lui. Lors de la préparation du budget de l'an prochain le Conseil se propose d'étudier cette question d'illumination de nos parcs.
- M. Philippe Dumais, 237 St-Damase, Emery Moreau, 7 St-Henri et Hylas Jean Laneville, 432 St-Alfred se plaignent de l'état des trottoirs ou encore de leur absence en face de leur propriété. Il semble que les travaux sollicités ont été prévus par le Département des Travaux Publics.

L'Ingénieur note ces demandes et tâchera d'y donner suite aussitôt que possible.

- Le Bail intervenu en novembre 1965 entre Pratte & Fils et la Cité prévoyait l'éclairage, au frais de cette dernière du terrain de stationnement public situé à l'intersection de la 12^e Avenue et de la rue St-Laurent. Le Directeur des Travaux Publics fera exécuter les travaux nécessaires.
- La Compagnie Drummond Transit, à la suite de l'intervention de la Cité pour appuyer les résidents de la rue Mélançon, a pris les mesures nécessaires pour recouvrir son terrain d'une couche de pierre concassée qui devrait éliminer les inconvénients causés aux propriétaires riverains. Le Conseil apprécie la bonne volonté manifestée par les dirigeants de la compagnie et les remercie de leur collaboration.
- M. William Emerson, président de Pepsi Cola Canada Ltée, se dit heureux de l'accueil qui lui fut réservé à l'Hôtel de Ville, de même qu'au Président du Conseil d'Administration de Pepsi Cola International lors de leur récente visite en notre ville.
- Des remerciements nous parviennent également des autorités de Radio Drummond Ltée que la Cité a reçues lors de l'inauguration de l'augmentation de puissance du poste C.H.R.D. à 10,000 watts.
- Monsieur Roméo Thibault remercie les policiers de la Cité du courage et de l'efficacité dont ils ont fait preuve le 1^{er} mai dernier lors du sauvetage de son fils dont l'embarcation avait chaviré dans les rapides de la Rivière St-François. Deux résidents de la rue Montplaisir M. et Mme Gaston Plante, ont assisté à ce sauvetage et font également parvenir leurs plus chaleureuses félicitations aux policiers qui se sont ainsi distingués. Le Conseil, à l'unanimité, est heureux d'y ajouter le témoignage de son appréciation.
- Le Ministère de la Voirie admet le bien-fondé d'une demande du Directeur de Police qui sollicite l'installation d'une signalisation à l'intersection Laferté et Route 22 (Boulevard St-Joseph). Des études sont immédiatement entreprises à ce sujet.

160/67

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire rénover le secteur délimité en rouge sur le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie comme cédule "A";

ATTENDU QUE le plan général de rénovation de ce secteur, délimité en rouge sur le plan "A" ci-joint (Annexe "A") doit faire l'objet de la préparation d'un programme de rénovation urbaine;

ATTENDU QUE ce travail implique une dépense dont l'estimation totale atteint trente-quatre mille quatre cent soixante (\$34,460.00) dollars.

ATTENDU QUE l'article 23-A de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation prévoit que la Société centrale d'hypothèques et de logement peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec toute province ou municipalité un accord aux termes duquel la Société versera, sous forme de contribution la moitié de ce qu'il en coûte pour préparer un programme de rénovation urbaine, y compris tous les frais des recherches ou de la planification d'ordre économique, social ou technique, nécessaires à cette fin;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire obtenir l'assistance financière disponible pour la préparation d'un programme de rénovation urbaine du secteur décrit précédemment;

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN LAURENT BERNIER,
APPUYE PAR L'ECHEVIN IRENEE MARSOLAIS,
ET RESOLU:

"Que la Cité de Drummondville entreprenne la préparation d'un programme de rénovation urbaine du secteur délimité en rouge sur le plan officiel attaché à la présente résolution pour en faire partie comme cédule "A";

QUE la préparation du programme de rénovation urbaine de ce secteur soit exécutée conformément au devis apparaissant en annexe à cette résolution;

QUE la direction et l'exécution de ce travail soient confiées à Pierre Larouche, de la Firme Richard & Larouche, Urbanistes Conseils;

QUE la Cité de Drummondville approprie, pour la préparation de ce programme de rénovation urbaine, une somme de dix sept mille deux cent trente (\$17,230.00) à être prévue, à un règlement spécialement adopté à cet effet;

Abrogée et
remplacée -
Voir réso-
lution no.
25/68

QUE le lieutenant-gouverneur en conseil soit prié de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville à conclure une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de l'article 23-A de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, prévoyant sa contribution financière au montant de dix-sept mille deux cent trente (\$17,230.00) représentant 50% de l'estimation du coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine du secteur décrit précédemment.

ADOPTE

161/67

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que les services d'un ingénieur en mécanique soient retenus pour effectuer une étude et formuler les recommandations nécessaires dans le but d'améliorer le système de climatisation et d'aération du toit et de l'immeuble de l'usine Marlboro.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de recommandations du lieutenant Raiche du Service de la Circulation relative-ment à la hauteur permise des haies bordant des terrains situés à l'intersection des rues. M. l'échevin Laurent Bernier explique que cet item fera l'objet d'une attention spéciale du Comité chargé de la refonte des règlements de zonage de la Cité.

Le Service de Circulation a donné suite aux remarques de l'échevin Hervé Cloutier et présente deux suggestions relatives à l'aménagement de la rue Hemming. Le Conseil en fera l'étude à une séance ultérieure.

162/67

Le Conseil prend connaissance des états financiers de la Cité tels qu'apparaissant au 31 décembre 1966. Il appert d'après ces données que les revenus de la Cité, pour l'année dernière, se sont chiffrés à \$2,827,926.65 et les dépenses à \$2,832,065.21, laissant ainsi un déficit de \$4,138.56 auquel il faut ajouter le déficit de la Cité de Drummondville-Ouest se chiffrant à \$24,535.53 que la Cité se doit d'absorber par suite de la fusion. Le surplus accumulé étant au 1er janvier 1966 de \$111,519.39, il convient d'en soustraire les déficits de l'année 1966 ($\$4,138.56 + \$24,535.53 = \$28,674.09$); ce qui laisse au 1er janvier 1967 un surplus accumulé de \$82,845.30.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que les états financiers de la Cité de Drummondville au 31 décembre 1966, soient approuvés tels que soumis à la présente assemblée.

ADOPTE

163/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'échevin Laurent Bernier soit chargé de représenter la Cité au sein du Comité chargé de promouvoir l'établissement d'un institut en notre ville. Il s'agit, en d'autres termes de participer à l'implantation dans notre région d'un collège d'Enseignement Général et Professionnel dont les cours se situent au niveau pré-universitaire.

ADOPTE

164/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que M. l'échevin Roger Prince soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

Le greffier remercie l'échevin Rosaire Milette pour sa disponibilité au cours des trois mois qui viennent de s'écouler alors que son terme en tant que pro-maire a coïncidé avec la période de vacances de Son Honneur le Maire.

165/67

Le Conseil, à l'unanimité se fait le porte-parole de toute la population de la Cité pour souligner la nomination de Me. Marcel Marier, C.R., ex-maire de la Cité, au titre de Juge de la Cour Municipale de Montréal.

Les Membres du Conseil prient M. le Juge Marier d'accepter l'expression de leurs plus sincères félicitations auxquelles ils joignent leurs meilleurs vœux de succès.

ADOPTE

Par contre le Conseil se doit de s'associer également à un événement moins heureux.

M. Majoric Dionne, trésorier-adjoint de la Cité, déplore le décès de sa mère et le greffier est prié de lui transmettre de même qu'à toute sa famille les plus sincères condoléances du Conseil et de toute la population.

166/67

Par suite de démolitions partielles ou totales d'immeubles, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Roger Prince, que l'évaluation des bâtisses sises sur les lots portant les nos de fiches suivants soit modifiée de la façon prévue au tableau ci-dessous, et que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les rajustements de taxes nécessaires.

<u>No. Fiche</u>	<u>BATISSES</u>	
	<u>Ancienne évaluation</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
2911	11,325	10,975
5514	1,550	-
5925	12,550	12,025
7214	10,525	5,950
2505A	1,025	-

ADOPTE

167/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à rembourser à M. Lionel Ruel, 935 St-Jacques, St-Jean, une somme de \$50.00 représentant un surplus payé pour une licence commerciale pour l'année 1966.

ADOPTE

168/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le département de construction soit autorisé à émettre un permis pour la construction d'un garage et salle de montre à être érigé sur le Boulevard St-Joseph par M. J.M. Rose, 413 rue Bruno, sur un terrain portant le no. de cadastre P. 162-A, en autant que toutes les exigences de nos règlements de construction seront respectées.

ADOPTE

Le greffier est prié de s'adresser de nouveau à la Commission des Transports pour hâter si possible la réalisation du projet de prolongement de la rue St-Damase.

169/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision, des lots 121, 122, 123, 167 du Quartier Est de la Cité de Drummondville, tel que préparé par feu l'arpenteur géomètre J.M. Oscar Lachance le 30 novembre 1966 pour le compte de la compagnie de Téléphone Bell.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud que ce plan de subdivision soit adopté.

ADOPTE

M. l'échevin Laurent Bernier informe le conseil que la Cité déterminera sous peu les exigences que devront remplir les candidats à la future fonction de responsable du service de la Récréation qui sera bientôt créé.

L'échevin Roger Prince s'inquiète de la mise-à-pied de nombreux employés de l'usine Holtite Rubber et aimerait connaître si possible par l'intermédiaire du Comité Industriel, les raisons qui ont motivé ces congédiements et les chances de réembauchage pour ces Drummondvillois ainsi privés de leur emploi.

Le pro-maire, M. l'échevin Rosaire Milette, informe le conseil que le Club des Lyons a gratifié le Centre Culturel d'une subvention applicable sur l'achat d'un piano de concert, instrument tout à fait indispensable dans toute salle de concert digne de ce nom. Le président de la Régie du Centre Culturel souhaite que le geste des Lyons serve de départ et soit imité par d'autres groupements.

L'échevin Roger Prince fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir où en est le Gouvernement Provincial dans son étude des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux. Le Greffier s'occupera d'obtenir les informations désirées.

153^H/67

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 779, monsieur le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Blangervin
.....
Greffier.

J. Rosaire Milette
.....
Pro-maire.

18 mai 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 mai 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante;

" Donner la lecture publique du règlement No. 800 concernant la construction dans les limites de la Cité de Drummondville. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J. Adélaré Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le Greffier procède à la lecture publique du règlement No. 800 concernant la construction dans les limites de la Cité de Drummondville.

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 800, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Phangévin Greffier. *Philippe Bernier* Maire.

23 mai 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 mai 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

170/67
 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 1967.

Avant l'adoption de ce procès-verbal, M. l'échevin Raymond Luneau formule ses objections relativement à la façon dont ont été présentés les états financiers de la Cité, notamment en ce qui a trait à la location de la machinerie utilisée pour les travaux prévus à des règlements d'emprunt et exécutés par la Cité.

Son Honneur le Maire et le vérificateur interne fournissent les explications et précisions qui justifient cette procédure après quoi,

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 1967 soit adopté.

ADOPTE

M. l'échevin Laurent Bernier entre et occupe son fauteuil pendant cette discussion.

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Alfred C. Berol, président du Conseil d'Administration de la Eagle Pencil Co. se dit enchanté de l'accueil reçu en notre ville lors de la levée de la première pelletée de terre sur le site de la future usine de cette compagnie à être érigée dans le parc industriel.
- M. Jean Marchand, Ministre de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration dans le Cabinet Fédéral s'excuse de n'avoir pu assister à la réception civique qui lui avait été préparée par la Cité lors de son passage en notre ville dimanche dernier.
- Les membres de l'Association Patronale des Constructeurs du Diocèse de Nicolet, sous la signature de M. Claude Beaubien, secrétaire, font les éloges de l'accueil chaleureux qui préside lors des réceptions civiques de la Cité. On se rappelle qu'ils ont été l'objet de semblable réception le 21 avril dernier.
- Il en va de même pour les Membres de l'Institut Canadien des Evaluateurs qui remercient le Conseil de son hospitalité.

171/67

A la suite d'une recommandation de l'Ingénieur Municipal, le Département des Achats a demandé des soumissions à trois fournisseurs pour l'achat d'une épandeuse à revêtement bitumineux.

La meilleure offre soumise provient de Duke Equipment Ltd. et il est en conséquence proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince que le Département des Achats soit autorisé à se procurer de la compagnie précitée une paveuse de marque Layton S-100, sur chenille, avec accessoires, au prix de \$3,028.88.

ADOPTÉ

172/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Département des Achats soit autorisé à acheter de la Cie Hughes Owens, une machine à imprimer les plans, de marque Diazit, de 42", au prix de \$648.00, en échange d'une machine semblable usagée actuellement utilisée au Département Technique.

ADOPTÉ

173/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le maire et le vérificateur interne, ou à défaut le pro-maire et le greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, la Convention Collective à intervenir entre la Cité et l'Unité des Policiers pour les années 1967-68, au sujet de laquelle les ententes ont été récemment conclues par les deux parties.

ADOPTÉ

174/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un octroi de \$200.00 soit accordé aux Majorettes Aramis qui ont su démontrer une fiche d'activités nombreuses et variées, et ont fait excellente figure dans les différentes manifestations pour lesquelles on a requis leurs services.

ADOPTÉ

175/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente cette année encore un octroi de \$50.00 aux Guides Catholiques du Canada, District de Drummondville qui poursuivent l'aménagement de leur Camp de St-Elphège.

ADOPTÉ

176/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à vendre à la Cie John Millen & Son Limited une bande de terrain portant le numéro de cadastre 130 est Gr., mesurant 132 pieds de longueur par environ 4'2" de largeur, mesure anglaise plus ou moins, et située entre la voie ferrée du C.P.R. et la propriété Broma récemment acquise par la Cie John Millen & Son Limited.

La Cité accepte de vendre cette bande de terrain pour la somme de \$200.00 payable comptant à la signature du contrat. La compagnie acquéreuse devra assumer les frais d'arpentage et les frais légaux. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir de même que tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

177/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince que Me. Henri Sylvestre, notaire, soit autorisé à préparer un acte de servitude à être consentie par M. Paul D'Arcy en faveur de la Cité, relativement à l'installation sur la propriété de M. D'Arcy d'un poteau supportant le système de signalisation à l'angle des rues St-Alphonse et Notre-Dame.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir de même que tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance jugées nécessaires.

ADOPTE

178/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que la Cité consente un octroi de \$40.00 à la Société d'Agriculture comme participation à l'impression d'un programme-souvenir.

ADOPTE

179/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité de Drummondville soit autorisée à renouveler un emprunt temporaire de la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, par billets promissoires, pour une somme de \$300,000.00 remboursable cette fois lors de la vente des obligations prévues aux règlements nos 642, 713 et 724. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$300,000.00. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$300,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel renouvellement d'emprunt.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une lettre de démission présentée par M. Jean-Marie St-Jacques, vérificateur interne et agent industriel de la Cité, laquelle démission devant être effective à compter du 3 juin prochain.

Son Honneur le Maire, au nom de ses collègues, accepte à regret cette décision de M. St-Jacques. Il souligne son efficacité et l'excellent travail qu'il a accompli durant son stage au service de la Cité. Son Honneur le Maire fait remarquer qu'il a personnellement été à même d'apprécier la compétence de M. St-Jacques à plusieurs reprises et qu'il a été entièrement satisfait de la collaboration qu'il en a reçu pour la solution de problèmes particulièrement ardues. Il se fait le porte-parole du Conseil pour souhaiter à M. St-Jacques beaucoup de succès et de satisfaction dans les importantes fonctions qu'il est appelé à occuper au Ministère de l'Education de la Province.

L'échevin Roger Prince souligne également avoir fait appel aux bons offices de M. St-Jacques pour obtenir des renseignements nécessitant des recherches parfois longues et compliquées et il n'a eu qu'à se féliciter de la collaboration obtenue.

180/67

L'échevin Armand Gauthier propose et il est appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises au club de hockey Les Aigles de Drummondville détenteur de la Coupe Allan, pour les éclatants succès remportés cette année.

Les membres du Conseil soulignent également qu'une réception civique et la remise d'un cadeau-souvenir sont prévues pour concrétiser ces félicitations.

ADOPTE

L'échevin André Cloutier fait remarquer que les travaux promis par le Gouvernement sont en voie d'exécution à l'aéroport municipal où une importante quantité de machinerie et outillage est en opération.

L'échevin Hervé Cloutier s'enquiert du stage où en sont les procédures relatives à l'aménagement du Parc Ste-Thérèse. Le greffier mentionne qu'il ne reste plus qu'à obtenir l'autorisation de la Régie des eaux pour la barboteuse et la fontaine, après quoi l'approbation du règlement d'emprunt ne saurait tarder.

M. Jean-Guy Gauthier, contribuable présent à l'assemblée, s'interroge sur l'opportunité de réparer les parcs existants avant d'en construire de nouveaux. Il déplore entre autre les dégâts causés à la pelouse et au terrassement de certains parcs par suite de l'installation de lampadaires.

Le Conseil prend bonne note des remarques de M. Gauthier.

Les autorités de l'Hôpital Ste-Croix ont accordé une autorisation conditionnelle à l'utilisation de la piscine intérieure de l'Ecole des Infirmières. Pour finaliser cette entente, le Conseil délèguera MM. les échevins Laurent Bernier, Rosaire Milette, André Cloutier et Hervé Cloutier, de même que MM. Jean-Guy Gauthier et Claude Boucher, afin de rencontrer les autorités de l'Hôpital.

Le greffier fait lecture de l'Ordonnance émise par la Commission des Transports relativement à l'installation

de barrières automatiques au passage à niveau du C.N. à la hauteur de la rue Notre-Dame. Cette ordonnance tient compte des conditions déjà acceptées par la Cité à la résolution no. (101/67) adoptée le (28 mars 1967)

181/67

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds prévus comme contribution de la Cité pour l'installation de barrières automatiques au passage à niveau de la rue Notre-Dame.

182/67

La Cité se conforme aux directives du Ministère des Affaires Municipales et il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que le règlement No. 778 (prêt industriel à la Cie South Durham Ltée) soit amendé:

1^o en remplaçant le paragraphe B de l'article 5 par la version suivante:

"La compagnie South Durham Caskets paiera à la Cité un versement initial de 20% du coût des agrandissements lors de la signature du contrat de vente"

2^o en ajoutant à la suite du paragraphe C de l'article 5 la phrase suivante:

"plus les mensualités prévues en vertu de l'acte intervenu antérieurement et enregistré à Drummondville sous le No - 165782, pour le terme restant à courir."

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce pour approbation.

ADOPTE

183/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant une assistance financière à la compagnie St-Francis Paper Converters à même le fonds industriel créé par la Cité et approuvé par les autorités provinciales.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire

12 juin 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 juin 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

184/67

Lecture est donnée du procès-verbal des réunions des 18 et 23 mai 1967. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les procès-verbaux des 18 et 23 mai 1967 soient adoptés.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Jacques Bonin a beaucoup apprécié les fleurs qui lui ont été récemment offertes au nom de la Cité lors d'un récent séjour à l'hôpital et elle en remercie sincèrement le Conseil.
- Des remerciements sont adressés au Conseil par divers groupements ou associations qui ont récemment bénéficié d'octrois de la part de la Cité. Ce sont les Guides Catholiques, le Comité des Brigades Scolaires, le Club Richelieu, les Cavaliers de Drummondville et la Société des Concerts.
- C'est avec grand plaisir que le Conseil est informé de la décision des autorités de l'usine Sylvania Electric (Canada) Ltd, d'agrandir leur usine de Drummondville d'une superficie additionnelle de 70,000 pieds carrés, ce qui en portera la superficie totale à 300,000 pieds carrés. Il s'agit là d'une excellente nouvelle et le Conseil se réjouit du fait que cette industrie ait

su, par la qualité de ses produits, décroché un très important contrat qui justifie cet agrandissement.

185/67

- Des relevés récents effectués par la Cité de Calgary au cours des cinq dernières années ont démontré que cette municipalité a déboursé en taxe de vente fédérale applicable sur des achats faits par cette municipalité des sommes annuelles variant entre \$643,000.00 et \$694,000.00.

Ces sommes varient proportionnellement à l'importance des municipalités, mais il reste qu'elles entament d'une part fort substantielle les budgets municipaux. Le Conseil de la Cité de Drummondville sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette approuve les représentations faites par la Cité de Calgary auprès du Premier Ministre du Canada à l'effet d'obtenir que les municipalités soient désormais exemptées du paiement de la taxe de vente sur les achats qu'elles effectuent. Le Conseil de la Cité de Drummondville fera également part de la présente résolution au Premier Ministre du Canada de même qu'au député du Comté l'Honorable Jean-Luc Pépin et la soumettra à l'Union des Municipalités de la Province de Québec pour être étudiée lors du prochain congrès de cet organisme en octobre prochain.

ADOPTE

- L'Hydro-Québec par une communication datée du 9 juin 1967, informe la Cité qu'à compter du 1er juillet 1967 les tarifs pour services d'éclairage public seront majorés de la façon suivante:

15% pour les lampes à incandescence de moins de 4000 lumens.

10% pour les lampes à incandescence de 4000 lumens et plus.

5% pour les lampes à vapeur de mercure et tubes fluorescents.

Le Conseil, il va sans dire, ne prise pas beaucoup cette décision qui surgit au beau milieu d'une année fiscale alors que les prévisions

budgétaires annuelles des corporations ont été déposées depuis longtemps. L'échevin Antonio Godbout, président du Comité des Finances prie le greffier-adjoint d'informer les autorités de l'Hydro de la réaction du Conseil et demande que la majoration telle que suggérée, puisqu'elle est inévitable, soit du moins reportée au 1er janvier 1968 afin que les corporations municipales puissent prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

- Le Conseil ayant convenu de loger l'administration de l'Oeuvre des Terrains de Jeux dans le chalet récemment acquis des Scouts Catholiques, il lui est malheureusement impossible d'en consentir l'usage à la "Boy Scouts Association" qui en fait la demande. Cependant, le Dr Milette président du Comité des Parcs et Terrains de Jeux, tentera de trouver un autre local susceptible d'accoder ces jeunes.
- Il semble, d'après un récent rapport produit par l'inspecteur des bâtiments à la demande du Conseil, que M. Fernand Majeau n'ait pas encore donné suite à la promesse qu'il avait faite d'enlever complètement des réservoirs à essence partiellement enfouis sur le lot 145-338 situé sur la 14e Avenue. Le Conseil prie donc le greffier-adjoint d'aviser M. Majeau d'avoir à procéder sans délai à ce travail pour éviter à la Cité le désagrément de prendre des mesures plus rigides pour assurer la sécurité de ce secteur.
- La Cité sera informée sous peu des conclusions du rapport préparé par le Ministère de la Voirie concernant les dangers que présente la circulation à l'intersection de la route 20 et du Boulevard Lemire, comme en fait foi une lettre récente de M. Eddy Monette, ing, sous-ministre.
- Le Ministère des Affaires Municipales approuve la demande produite par la Cité pour la préparation des plans de rénovation urbaine pour le secteur Centre-Ville et autorise le déboursé prévu de \$17,230.00 représentant la part de la Cité. Le Ministère fait également les recommandations nécessaires auprès de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement afin qu'elle consente à verser l'autre 50% des montants requis.

- M. Jean L. Rameau, président de la Commission chargée d'étudier le projet de loi visant à uniformiser les heures d'opération des établissements commerciaux informe la Cité que son rapport a été déposé à l'assemblée législative qui a formé un comité en vue de l'étudier. Durant les délibérations de ce comité, tout individu ou organisme peut se prévaloir du privilège de communiquer ses suggestions.
- Le Ministère des Terres et Forêts a reçu avec sympathie la demande de la Cité et délèguera un expert qui déterminera en collaboration avec notre Service des Parcs, des modalités d'application des octrois prévus par ce ministère pour aider à l'aménagement d'une pépinière municipale.
Le ministère serait en mesure de procurer à la Cité une quantité importante de jeunes plants en autant que la Cité fournira un terrain adéquatement préparé, ce dont s'occupe le Département des Parcs.
- La Régie des Transports informe la Cité que la Cie Autobus Drummondville Ltée, a produit une requête afin d'être autorisée à donner un service additionnel de Sherbrooke à Ste Angèle de Laval, et retour, dont le parcours serait le suivant:
Route # 22 de Sherbrooke à Drummondville
Route # 30 de Drummondville à Notre-Dame du bon Conseil
Route # 13 de Notre Dame du Bon Conseil à Ste Angèle de Laval.

186/67

Le trésorier fait lecture de comptes se totalisant à une somme de \$266,968.43. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le paiement de ces comptes soit autorisé.

ADOPTÉ

187/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que soient approuvés les mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité au 12 juin 1967 et portant les numéros 3076 à 3139 inclusivement.

ADOPTÉ

188/67

Le trésorier fait lecture de comptes produits au titre de l'assurance patronale et se totalisant à la somme de \$2,125.18. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

189/67

Les travaux d'excavation dans le roc ayant pu être complètement éliminés au cours de la construction des assises du pont de la rue Cormier, il en résultera pour la Cité une économie de quelque \$2,000.00. Par contre il serait opportun de remplacer la rampe d'acier ordinaire qui a été prévue aux plans et devis par une rampe d'acier galvanisé. Par suite de ce changement il résultera pour la Cité un déboursé additionnel de l'ordre de \$650.00 qui n'augmentera cependant pas le coût total de la construction en raison du crédit disponible pour excavation dont il est fait mention plus haut. Compte tenu de ces faits, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que l'entrepreneur chargé des travaux de construction du pont de la rue Cormier soit autorisé à prévoir une rampe d'acier galvanisé plutôt que d'acier ordinaire selon les spécifications des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

Des représentants du Ministère de l'Industrie et du Commerce ont récemment souligné à quelques membres du Conseil qu'aucune documentation adéquate n'est disponible pour assurer notre publicité industrielle. Son Honneur le Maire et M. l'échevin Antonio Godbout expliquent brièvement qu'il y aurait lieu de faire rédiger en collaboration avec les officiers du Ministère, un pamphlet qui détaillerait tous les avantages, services et données techniques susceptibles d'intéresser les industriels.

M. l'échevin Godbout suggère qu'un comité soit formé avec la Chambre de Commerce et des officiers du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'élaboration d'un projet de pamphlet, rédigé séparément en français et en anglais, pour ensuite être soumis au Conseil en même temps qu'un estimé de son coût d'impression. Le Conseil, toutefois, semble déterminé en raison de ses limitations budgétaires, à ne pas attribuer plus de \$2,000.00 à cette fin.

190/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot 168, préparé le 15 mai 1967 par les arpenteurs LeMaire & LeMaire pour le compte du Domaine du Boulevard Inc. Ce nouveau plan prévoit le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue Marier sur une largeur de 125 pieds, de même que l'arrondissement du coin nord du lot 168-219 (angle Bl. St-Joseph et rue Marier) à un rayon de 50 pieds pour faciliter l'accès à cette importante artère.

Il est donc proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laurent Bernier que ce plan modifié selon les exigences de la Cité, soit approuvé tel que présenté, à la condition que les parties de terrain cadastrées comme rues soient officiellement cédées à la Cité par contrat.

ADOPTE

191/67

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud que les résolutions nos 403/66 (26 septembre 1966), 460/66 (14 novembre 1966) et 486/66 (28 novembre 1966), soient amendées afin d'autoriser le greffier-adjoint à signer, à défaut du greffier, les contrats à intervenir avec les propriétaires riverains pour l'élargissement du Boulevard Lemire.

ADOPTE

192/67

Le Conseil prend connaissance d'une demande produite par M. Maurice Duhamel (Taxi Drummond) qui désire aménager un poste d'attente de taxis sur un terrain situé à l'angle St-Damase et 7e Avenue et portant le numéro de cadastre 149-70. Le poste d'attente présentement situé à la Place Drummond sera dorénavant discontinué en raison des nombreux inconvénients qui résultent aux heures de pointe, par suite de l'encombrement de la sortie du terrain de stationnement.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, autorise l'utilisation du lot 149-70 comme poste d'attente à la condition qu'aucune bâtisse n'y soit érigée.

ADOPTE

193/67

M. Clément Marcotte, du 78, 14e Avenue à Drummondville, sollicite également l'autorisation d'opérer un poste

d'attente de taxis en face du Cinéma Royal, rue St-Marcel. Le terrain en question a déjà été utilisé à cette fin et M. Clément Marcotte détient un permis municipal de chauffeur de taxi en conformité avec nos règlements. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité autorise M. Marcotte à opérer sur le terrain sus-mentionné à la condition qu'aucune bâtisse n'y soit érigée.

ADOPTE

194/67

VU que les procureurs de la Corporation de la Cité de Drummondville ont donné à cette dernière l'opinion qu'après étude sérieuse du règlement du "Bon Ordre" de la Cité, portant le numéro 546, et du règlement No. 640 apportant un amendement au dit règlement ainsi que du Bref de Prohibition demandant l'annulation des dits règlements pour cause d'illégalité et d'inconstitutionnalité, dans une cause de la Cour Supérieure, du district de Drummond, de Ginette Ferron vs la Corporation de la Cité de Drummondville, ils sont d'avis qu'il y a pas lieu pour la Cité de contester la dite action, et que pour éviter des frais plus considérables il y a lieu de confesser jugement suivant les conclusions du dit Bref de Prohibition;

A CES CAUSES, il est PROPOSE par l'échevin Irénée Marsolais et SECONDE par l'échevin Roger Prince et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Corporation défenderesse confesse jugement sur la dite action, et consent à ce que jugement intervienne, adjugeant à la demanderesse ses conclusions et les dépens de l'instance taxables;

QUE le Greffier de la Cité, M. Louis-Philippe Langevin, soit spécialement autorisé par les présentes à signer la dite confession de jugement pour et au nom de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

195/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$71,000.00, que le Maire

et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$71,000.00 cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 782. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$71,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

196/67

Les Entreprises Bellevue Ltée demandent une exemption de taxes sur une partie du lot 126-3 Grantham, qui a été cadastrée comme parc lors de la confection des plans de subdivision de la Terrasse du Golf.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau se rendra à cette demande à la condition qu'intervienne un acte de cession par les Entreprises Bellevue à la Cité du terrain ci-haut décrit. L'exemption de taxes prendra effet à compter de la signature de cet acte de cession que le notaire Laurent Jutras est autorisé à rédiger.

ADOPTE

197/67

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin André Cloutier que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer un rajustement de taxes sur l'immeuble portant le no. 2-142E, situé au 219 de la rue Cartier et étant la propriété de la Succession Armand St-Pierre. L'immeuble sis sur ce terrain est maintenant complètement détruit.

ADOPTE

198/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant les sommes nécessaires à l'aménagement du terrain de jeu appartenant à la Canadian Celanese et situé à l'intérieur d'un triangle formé par la voie du C.P.R. et ses embranchements industriels desservant cette usine.

199/67

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement destiné à modifier la réglementation actuelle concernant les chiens et prévoyant la création d'une fourrière municipale.

200/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un nouveau règlement concernant le Bon Ordre.

201/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant le renumérotage des sièges à l'échevinage.

202/67

L'échevin Irénée Marsolais donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'interdiction du trafic lourd sur la rue Dupont.

L'échevin André Cloutier souligne les inconvénients que cause ce trafic lourd sur les rues résidentielles et suggère qu'une étude, couvrant tout le territoire de la Cité, soit entreprise pour interdire aux camions l'accès d'un certain nombre de rues à caractère résidentiel.

203/67

Le Conseil prend connaissance de deux projets d'acte de vente à intervenir entre la Cité de Drummondville et les Cercueils South Durham Caskets Ltd à la suite d'un agrandissement effectué à l'usine de cette compagnie en vertu du règlement no. 778. Le Conseil étudie également un projet d'acte de mainlevée de l'inscription hypothécaire existant en faveur de la Cité aux termes de l'acte de vente consenti à Cercueils South Durham le 1er mars 1966.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer les contrats de vente et la mainlevée sus-mentionnés et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

204/67

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Syndicat des Employés Municipaux qui sollicitent la faveur de voir reporter aux 26 juin et 3 juillet les congés de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération. Ces deux fêtes coïncidant

cette année avec des fins de semaine, les employés se voient ainsi privés de ces congés qui sont normalement prévus à la convention collective comme devant être chômés et payés.

Alléguant qu'il s'agit d'une année exceptionnelle du Centenaire de la Confédération et de l'Exposition Universelle, le Conseil sur proposition de l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais consent aux employés les deux congés demandés, sans préjudices aux droits que confère la convention collective à la Cité en cette matière, et sans admettre aucun précédent. Le Conseil ne juge pas à propos de proclamer ces deux jours: fêtes civiques.

MM. Jacques Bonin et Roland Tessier remercient le Conseil au nom des employés de leur département respectif.

ADOPTE

205/67

Les dirigeants du Drummondville Protestant Cemetery Company éprouvent certaines difficultés provenant du fait qu'il leur est impossible, faute d'alimentation en eau, d'arroser le gazon dans leur cimetière situé sur le Chemin du Golf. Dans un contrat intervenu entre cette compagnie et l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest, les autorités municipales s'étaient apparemment engagées à effectuer les travaux nécessaires pour fournir ce service.

La Cité de Drummondville respectera donc cet engagement et il est en conséquence proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier que le Département des Travaux Publics soit autorisé à installer une prise d'eau pour alimenter ce cimetière, telle prise d'eau devant être située en dedans du trottoir nord-est du prolongement de la rue St-Félix, en conformité avec les stipulations d'une résolution du Conseil de Drummondville-Ouest datée du 11 décembre 1965, et du contrat subséquent.

ADOPTE

206/67

Dans le but d'améliorer l'intersection, St-Pierre/St-Henri, le Conseil projette l'acquisition d'une bande de terrain du côté sud-est de la rue St-Pierre. Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que les arpenteurs LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer, suivant les directives du Directeur des Travaux Publics, un plan détaillant la lisière de terrain requise.

ADOPTE

Le Directeur des Travaux Publics informe le Conseil qu'il a obtenu du Gouvernement Provincial l'autorisation d'inscrire sur les plaques indicatrices de rues installées sur la bande médiane du Boulevard St-Joseph, des numéros attribués aux artères principales.

Son Honneur le Maire fait quelques mises aux points à la suite d'articles récents parus dans certains journaux et voulant que la Cité de Drummondville soit propriétaire de la piste de course où s'est écroulé une partie d'estrade le samedi soir 10 juin 1967. Cette piste de course et l'estrade y érigée sont la propriété d'une entreprise privée et son opération est régie par les lois provinciales concernant les pistes de courses.

207/67

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion abrogée d'un règlement amendant le règlement de construction no. 800 par rés. pour fixer le taux d'émission des permis de construction. 212/67

Le Conseil entend quelques usagers du Marché Public de Drummondville qui s'opposent au projet visant à interdire aux locataires du marché, le stationnement de leurs camions et autos du coté sud-est de cet immeuble en bordure de la rue St-Jean. Les membres du Conseil n'ont pas encore étudié le rapport produit par le Département de Circulation à ce sujet, mais ils prennent bonne note des objections formulées.

Le docteur Rosaire Milette profite de l'occasion pour informer les vendeurs présents que des projets de contrôle de l'entrée des denrées dans l'édifice du marché sont présentement étudiés par les services d'hygiène.

Les vendeurs présents semblent en principe favorables à l'ouverture du marché durant toute la journée du vendredi pour éliminer la période d'opération du samedi avant-midi.

Première lecture est donnée du règlement No. 786 prévoyant le changement de nom et nomination de certaines rues.

Première lecture est donnée du règlement No. 785 prévoyant l'agrandissement de l'usine St-Francis Paper Converters et à l'appropriation d'une somme de \$55,500.00 à cette fin.

L'échevin Armand Gauthier informe ses collègues et la population que le département de police a produit un rapport fort détaillé des opérations de ce département pour l'année écoulée. Son Honneur le Maire invite le département de police à en remettre copie aux journalistes.

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par les propriétaires de la rue Laferté qui sollicitent la construction de trottoirs sur cette rue. Le Conseil prend bonne note de cette demande et envisagera la possibilité de l'inclure à un second règlement de travaux publics si réalisable cette année.

A la demande du Dr. Rosaire Milette, une enquête sera faite et des mesures prises pour remédier à l'état de malpropreté de terrains situés à l'extrémité de la rue Des Forges.

208/67

L'échevin Antonio Godbout propose, et il est appuyé à l'unanimité, que des protestations soient de nouveau logées auprès de la Régie des Eaux afin que soit discontinuée cette pratique de certaines usines de Windsor Mills et Bromptonville qui consiste à déverser dans la Rivière St-François des quantités inimaginables de déchets et résidus de toutes sortes.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette fait rapport à ses collègues d'une entente intervenue entre l'O.T.J. et les autorités de l'hôpital Ste-Croix, laquelle entente vaudra à la population, premièrement à celle du quartier Ste-Thérèse, le privilège d'utiliser cinq (5) jours par semaine, à des heures déterminées, la piscine intérieure de l'Ecole des Infirmières. Le Conseil, à l'unanimité, prie le greffier de remercier les autorités de l'hôpital.

L'échevin Rosaire Milette fait ensuite un bref exposé des opérations du Centre Culturel depuis son inauguration et prie le greffier-adjoint d'informer l'architecte de voir à l'exécution des travaux de réparations nécessaires à cet immeuble durant le mois d'août. La population est informé du fait que l'immeuble sera fermé durant cette période d'un mois pour la raison énoncée ci-haut.

M. Georges Mondou, contribuable présent à l'assemblée, demande la confection de trottoirs sur une section de la rue Cormier et suggère que ces travaux soient prévus lors de l'aménagement des approches du pont en voie d'érection sur la Rivière Noire. Le Conseil prend note de cette demande.

M. Charron souligne l'état de malpropreté de terrains situés à l'arrière de l'usine des compagnies Triad Creations et St-Francis Paper. Le Conseil tentera d'obtenir la collaboration des autorités de ces compagnies pour améliorer ce secteur.

209/67 Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, qu'un comité soit formé dans le but de produire un rapport aussi complet que possible sur l'état actuel de l'estrade de la piste de course Drummond. Ce comité comprendra, outre les échevins J.A. Michaud et André Cloutier, MM. Alonzo Malouin - évaluateur, André Houde - inspecteur des incendies, Donatien Lauzier - inspecteur des bâtiments, Robert Malouin - ingénieur et Martial St-Cyr, détective.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Jaloud Tessier

 Assistant-greffier.

.....
P. B.

 Maire.

13 juin 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 juin 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1° Donner la 2e lecture du règlement 785 prévoyant l'agrandissement de l'usine St-Francis Paper.
- 2° Approuver les projets d'achat et de revente par la Cité à la Cie St-Francis Paper et autoriser la signature desdits actes. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et J.A. Michaud, sous la présidence du pro-maire, l'échevin Roger Prince.

210/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 785 autorisant la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle par elle construite et présentement vendue à terme à la compagnie St-Francis Paper Converters et à approprier un montant de \$55,500.00 à même son fonds industriel à cette fin.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

211/67

Le Conseil prend connaissance de deux projets d'acte de vente à intervenir entre la Cité de Drummondville et St-Francis Paper Converters en conformité avec les directives du Ministère des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce, tels projets d'actes faisant suite à l'adoption du règlement no 788 prévoyant une aide financière à la Cie St-Francis Paper Converters à même le fonds industriel de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces projets d'actes soient acceptés et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer les projets d'actes d'achat et de vente à intervenir entre la Cité et St-Francis et à y effectuer les modifications d'importance secondaire jugées nécessaires.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Roland Tessier

 Assistant-greffier.

.....
Roger Prince

 Pro-maire.

27 juin 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 juin 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12 et 13 juin 1967.

Avant l'adoption du procès-verbal, M. l'échevin Laurent Bernier retire l'avis de motion numéroté 207/67, donné à la séance du 12 juin 1967, et le remplace par le suivant:

212/67

"L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement destiné à fixer le taux d'émission des permis de construction et abrogeant toute réglementation concernant la construction antérieure au règlement no. 800 de la Cité de Drummondville."

213/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal des assemblées des 12 et 13 juin 1967 soit adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Le Syndicat des Employés Municipaux a beaucoup apprécié les congés qui lui ont été consentis à l'occasion des fêtes de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération, et il en remercie le Conseil.
- La Jeune Chambre de Drummondville, de même que M. Jean Vanasse, pharmacien, font tenir leurs félicitations et leurs remerciements au Conseil

pour l'heureuse initiative qu'il a prise cette année d'enjoliver les quartiers commerciaux au moyen de jardinières et bancs fort bien choisis.

L'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Parcs de la Cité remercie ses collègues de lui avoir voté un budget qui lui ait permis de concrétiser cette réalisation et rend également hommage au Surintendant et aux employés du Service des Parcs de la Cité qui ont su faire montre de beaucoup de goût et d'ingéniosité, et ont eux-mêmes conçu et fabriqué les jardinières qui ornent nos rues et centres commerciaux.

- La Régie des Alcools nous informe qu'une demande de transfer de permis a été produite par M. Mario Boudreau (Epicerie Régal Enrg.) pour l'opération d'une épicerie licenciée au 147 St-Alphonse, Drummondville.
- La Jeune Chambre de Drummondville approuve la création d'un Service Municipal de la Récréation et souhaite que l'influence de ce service s'étende au Drummondville Métropolitain.
- La Ligue des Propriétaires s'informe de la possibilité d'étendre les services d'aqueduc à la Rive Nord. Le Conseil souligne qu'il serait relativement simple de prévoir un raccordement pour les quelques propriétaires qui bordent la rue Montplaisir où des canalisations sont déjà installées. Cependant, pour ce qui est du territoire s'étendant à l'est du Boulevard St-Charles, le Conseil, avant de se prononcer, demandera que des estimés soient fournis par le Département des Travaux Publics.
- La Ligue des Propriétaires est informée qu'il est de l'intention du Conseil de la Cité, l'an prochain, d'émettre les comptes de taxes foncières municipales à la même date que cette année. Il appert cependant qu'il est bien difficile pour la Cité de prévoir les dates d'émission des comptes de la Commission Scolaire étant donné que cette dernière procède par cotisations provisoires et qu'elle dépend d'autorisations du gouvernement provincial. Le Conseil suggère aux dirigeants de la Ligue de s'adresser directement à la Commission Scolaire.
- La Ligue des Propriétaires et la Chambre de Commerce font connaître leur opposition en ce qui a trait à l'émission d'un permis de reconstruction de l'estrade de la piste de course qui s'est effondrée récemment.

Ces deux groupements soulignent les nombreux inconvénients qui résultent de l'opération d'une piste de course dans les limites de la Cité et souhaitent que les propriétaires de cette entreprise soient invités à s'établir en dehors de la Cité.

Deux des propriétaires de Drummond Raceway, MM. J.L. et A. Laplante, présents à l'assemblée, font part au Conseil de leur désir de collaborer et se disent prêts à accepter les conditions préalablement discutées avec les autorités municipales en ce qui a trait à l'acquisition de la propriété de Drummond Raceway Ltd. par la Cité.

214/67

L'échevin Laurent Bernier donne donc avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de la propriété de la compagnie Drummond Raceway Ltd.

En autant que Drummond Raceway produira à la Cité une acceptation écrite des conditions énoncées le 23 juin 1967 à une lettre de Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, le département des permis de construction sera autorisé à émettre dès demain (28 juin 1967) un permis temporaire pour l'érection d'une estrade dont les plans et devis devront recevoir l'approbation du Ministère du Travail, Service de Sécurité des édifices publics. Cette estrade devra être démolie avant le 1er novembre 1967.

215/67

Le Conseil prend connaissance d'un compte produit par la firme Hamel, Malouin & Associés et se chiffant à \$1,200.00. Il s'agit de l'estimé #1 produit en rapport avec l'érection du pont de la rue Cormier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le paiement de ce compte soit autorisé.

ADOPTÉ

216/67

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3,140 à 3,145 inclusivement.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

217/67

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un second règlement de travaux publics pour l'année 1967.

218/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Millette, que la firme Hamel, Malouin & Associés soit autorisée à préparer les plans et devis pour l'éclairage:

- 1^o d'un secteur compris entre les 19^e et 22^e Avenue, de la rue St-Damase à la rue St-Frédéric;
- 2^o des rues Dumaine et Précourt (Domaine du 150^e);
- 3^o des rues Janelle, Cormier et Cloutier (Parc Industriel).

ADOPTÉ

219/67

Des plans ont déjà été préparés par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en rapport avec l'installation des services d'aqueduc et d'égout près de la Rivière Noire, dans le quartier St-Pierre. Pour faciliter aux notaires la préparation des actes de servitudes nécessaires pour régulariser l'installation de ces services, il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les arpenteurs LeMaire & LeMaire soient autorisés à reviser les plans dont ils disposent déjà et à préparer une description technique désignant la servitude à être exercée sur les terrains de la Commission Scolaire.

ADOPTÉ

220/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me. Paul H. Moisan, notaire, soit prié de rédiger un acte de cession, par la Succession Moisan à la Cité de Drummondville, du lot portant le numéro de cadastre 159-257, lequel a été réservé par la Cité lors de la confection des plans de subdivision de partie du lot 159 pour être utilisé comme PARC aux termes du règlement no. 686.

abrogée par
rés. no.
75/68 (voir
séance du
25/3/68.

Me. Paul H. Moisan est également autorisé à préparer les actes à intervenir pour la cession à la Cité des lots portant les numéros de cadastre 159-219, 159-226, 159-242, 159-251 et 159-282, lesquels ont été cadastrés comme RUES lors de la confection du plan de subdivision de partie du lot 159. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, lesdits actes de cession.

ADOPTÉ

Dans une lettre datée du 14 juin 1967, la Commission des Transports informe la Cité du détail des systèmes de protection et de signalisation qui seront exigés aux trois passages à niveau qui résulteront du prolongement de la rue St-Damase en direction de la rue Des Forges. Fait à noter, tous les déboursés à être occasionnés pour la construction, l'installation, l'opération et l'entretien, et des passages à niveau et des modes de protection, seront à la charge de la Cité.

Le Conseil se dit surpris de constater que tous ces frais soient à la seule charge de la Cité, et avant de s'engager à les acquitter, la Cité obtiendra un estimé du coût détaillé pour chacun de ces passages à niveau et modes de protection.

A la suite d'explications qui lui sont fournies par l'architecte Paul Labranche, présent à l'assemblée, le Conseil autorise l'installation au Chalet du Parc Woodyatt d'un compteur devant servir à enregistrer séparément la consommation d'électricité utilisée par le concessionnaire du restaurant pour la cuisson, l'éclairage, etc. Le Conseil autorise également la pose, aux frais de la Cité, d'un système de ventilation adéquat à être installé au-dessus des poêles à être utilisés dans ce même restaurant du Chalet du Parc Woodyatt.

221/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan et description technique délimitant une bande de terrain de 20 pieds de largeur par 270 pieds de profondeur, plus ou moins, sur laquelle est partiellement érigé l'agrandissement apporté à l'usine South Durham Caskets.

ADOPTÉ

222/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un acte de vente par la Cité de Drummondville à la compagnie Cercueils South Durham Caskets Ltd. d'une lisière de terrain d'environ 20 pieds de largeur par 270 pieds de profondeur à être plus amplement décrite à un plan et description technique devant être préparés par les soins des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire en vertu de la résolution no. 221/67, adoptée à la présente assemblée.

Cette vente sera effectuée au prix de \$0.10 le pied carré, payable comptant à la signature du contrat.

LeMaire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire

et l'assistant-greffier sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. René Légaré, 209 Yamaska, St-Germain, qui, pour des raisons de santé, se voit dans l'obligation de suspendre temporairement ses activités comme vendeur au marché public. M. Légaré sollicite la faveur de conserver ses droits d'utilisation de l'étal (no. 94-95) qu'il occupe depuis nombre d'années au marché public.

Le Conseil, après étude, consent ce privilège à M. Légaré pour une période d'un an à compter des présentes. Cependant, la Cité se réserve le droit de sous-louer cet étal chaque semaine durant la période d'inoccupation par M. Légaré qui, toutefois, conservera sa priorité durant cette période d'un an. Le gardien du marché public sera informé de cette décision.

223/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité renouvelle pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1967, le contrat d'engagement de M. Pierre Gobeil au poste d'Administrateur-Animateur du Centre Culturel et Sportif de Drummondville. Ce renouvellement d'engagement s'effectue aux conditions suivantes:

1. Le traitement accordé sera de \$700.00 par mois et versé hebdomadairement.
2. Une allocation mensuelle de dépenses est aussi consentie sur la base de \$1,600.00 par année.
3. Des frais extraordinaires de déplacement seront aussi défrayés après avoir reçu l'approbation des administrateurs de la Régie du Centre Culturel.
4. Les bénéficiaires marginaux ou autres pourront également être payés par l'employeur en autant que M. Gobeil aura cumulé la période d'emploi suffisante pour y être éligible.
5. Il est convenu par la présente que l'Administrateur-Animateur sera responsable de l'éducation et de la diffusion des arts en général. L'administration et la bonne marche du Centre Culturel font aussi partie de ses attributions.
6. M. Pierre Gobeil sera redevable de ses actes aux administrateurs de la Régie. Il sera membre ex-officio de tous les comités déjà formés ou à être formés au sein de la Régie.

7. Il est également entendu que l'Administrateur-Animateur dispensera certains cours à la Régionale St-François; des périodes de temps seront déterminées après entente et le revenu à en tirer sera versé à la Régie.
8. Advenant le cas où la Régie assumerait le contrôle absolu des opérations du Centre Culturel et Sportif, le Conseil de la Cité donne l'assurance à M. Pierre Gobeil que son traitement lui sera garanti pour la durée du présent engagement.

ADOPTÉ

224/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité fasse l'acquisition de quatre (4) exemplaires des Annuaire Polks (édition 1967) pour l'usage des différents départements de l'administration. Le Conseil autorise également la participation financière de la Cité à l'impression d'une page de cet annuaire aux mêmes conditions que l'an dernier, soit \$65.00.

ADOPTÉ

225/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$8,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$8,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 784. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$8,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

226/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de Me. André Geoffroy, notaire, soient retenus pour la préparation du contrat d'achat par la Cité de la propriété du Comité des Amis des Scouts portant le numéro de cadastre 6-12 du Quartier Est

de la Ville de Drummondville. Cet achat est effectué au prix de Huit Mille dollars (\$8,000.00) payable comptant lors de la signature du contrat.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit contrat ainsi que tous documents accessoires et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

227/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$317,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$317,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 779. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$317,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

228/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les Révérends Pères Jésuites soient autorisés, sans frais, à solliciter dans la Cité des abonnements à la revue Actualité. Le Conseil est informé de la parution dans le numéro de juillet 1967 de cette revue Actualité d'un article fort intéressant concernant notre ville. Le Conseil convient, en vertu de la présente résolution, d'attribuer un montant de \$25.00 à l'achat de 100 exemplaires de ce numéro de juillet.

ADOPTE

229/67

C'est avec plaisir que le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, autorise "The Boy Scouts Association" à faire du 14 octobre 1967 la "Journée de la Pomme" durant laquelle les jeunes scouts, par la vente de ces fruits, amasseront des fonds pour contribuer à l'achat du matériel nécessaire pour leurs activités.

ADOPTE

230/67

Le Conseil prend connaissance du plan de subdivision du lot 149 (149-528) préparé le 22 mai 1967 par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire pour le compte de M. Jean-Marc Perreault.

Ce lot ne rencontre pas les exigences de la Cité en ce qui concerne la superficie minimum requise pour les lots à bâtir. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une propriété déjà construite depuis nombre d'années, le Conseil doit s'incliner devant les faits et tolérer cette superficie réduite.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le plan de subdivision du lot 149 (149-528) ci-haut mentionné soit adopté.

ADOPTE

231/67

Le Conseil apprend avec grand regret le décès de M. Alphonse Dionne, Surintendant à l'usine de filtration. M. l'échevin Luneau, président de ce comité, se fait le porte-parole de ses collègues et fait l'éloge de cet excellent citoyen et employé de la Cité. Le Conseil, à l'unanimité, prie le Greffier d'adresser à la famille éprouvée les plus sincères condoléances des autorités municipales et de toute la population.

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville, par son règlement No. 663, a été autorisée à emprunter une somme de \$190,000.00;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville s'est prévalu de la Loi sur le Développement et les Prêts municipaux;

CONSIDERANT QU'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Cité de Drummondville a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$102,262.21;

CONSIDERANT QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$25,565.55;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$76,696.66;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 663 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN RAYMOND LUNEAU, APPUYE PAR L'ECHEVIN ANDRE CLOUTIER, ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 663 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de

\$76,696.66 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la Loi et de l'entente susdites:

- a) Les obligations seront datées du 1er juillet 1967 et porteront intérêt à un taux de 5 3/8% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juillet de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.
- d) La Corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

ADOPTE

232/67

Le Conseil reconnaît qu'il y va de l'intérêt de la Cité d'adhérer et de participer au Sous-Comité Economique Régional Bois-Franc/Drummond et il est donc proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la présente résolution ratifie cette adhésion et que copie en soit transmise aux dirigeants de ce mouvement qui vise à revaloriser l'économie de notre région.

ADOPTE

233/67

Messieurs les échevins jugent à propos de créer au sein du Conseil Municipal un Comité des Relations Extérieures. A ce propos, il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Son Honneur le Maire, de même que MM. les échevins Laurent Bernier, Raymond Luneau, Roger Prince et Hervé Cloutier soient appelés à siéger sur ce Comité des Relations Extérieures. Il est convenu que les membres ainsi choisis éliront eux-mêmes le président de ce comité.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait remarquer que ce nouveau comité pourra entre autres fonctions représenter la Cité auprès du Conseil Economique Régional des Bois-Francs/Drummond.

234/67

Deux employés du Centre Civique, MM. Jean-Claude Lepage et Adrien Roy, sollicitent pour la période d'été un congé sans solde qui s'étendrait, pour le premier, du 6 juin 1967 à la mi-septembre, et pour le second, du 22 mai au 15 septembre 1967 environ.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les autorisations sollicitées soit accordées.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 787 (BON ORDRE).

Avant de présenter ce règlement en deuxième lecture, le Conseil se propose d'y apporter quelques modifications.

235/67

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant le zonage actuellement établi pour la piste de course existant dans le secteur de Grantham-Ouest.

236/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant une aide financière à la Cie St-Francis Paper Converters en vertu du fonds industriel et un emprunt de \$55,500.00 à cette fin.

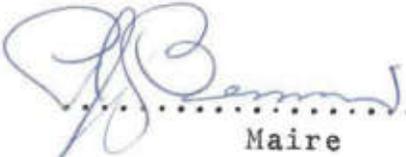
L'échevin Laurent Bernier informe ses collègues, les journalistes et la population qu'une réunion publique sera tenue en la Salle des Délibérations le jeudi, 29 juin 1967, à 8:00 heures p.m., dans le but de présenter les esquisses du Plan Directeur qui recevra sous peu une approbation finale.

237/67

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement destiné à modifier les tarifs en usage à la balance municipale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

28 juin 1967

Procès-verbal d'une assemblée SPECIALE du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 juin 1967.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation. Ce sont: MM. les Echevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J. Adélaré Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Le Greffier procède à la première lecture du règlement No. 788 prévoyant une aide financière à la compagnie St-Francis Paper Converters Ltd. et un emprunt de \$55,500. à cette fin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

29 juin 1967

Procès-verbal de l'assemblée SPECIALE du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 29 juin 1967.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation. Ce sont: MM. les Echevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.Adélaré Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

238/67

Le Greffier procède à la deuxième lecture du règlement No. 788 prévoyant une aide financière à la compagnie St-Francis Paper Converters Ltd. et un emprunt de \$55,500.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le règlement No. 788 soit adopté.

ADOPTE

239/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, un montant de \$50,492.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$50,492.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 788. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$50,492.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

10 juillet 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 juillet 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

240/67

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3146 à 3170 inclusivement. Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces mutations soient approuvées.

ADOPTE

240/67

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que le procès-verbal des assemblées des 27, 28 et 29 juin 1967 soit adopté tel que lu à la présente assemblée.

ADOPTE

241/67

M. Gaston Larocque, sec-gérant du Foyer du Sacré-Coeur Inc, hôpital pour bébés handicapés, sollicite la permission de remplacer une clôture de broche existante par une clôture de bois, légèrement ajourée, de 8 pieds de hauteur. La hauteur de même que l'emplacement projeté de cette clôture ne sont pas conformes à nos règlements de construction et zonage. Cependant le Conseil convient qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel. Cette clôture aura pour fonction d'entourer un parc d'amusement pour de petits enfants souffrant de nombreuses difformités et elle est construite dans le but de les protéger tout en les soustrayant aux regards des passants.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier qu'en raison des faits ci-haut énoncés, le département des permis soit autorisé à tolérer la construction de la clôture décrite par M. Larocque à l'endroit prévu. Un permis de construction sera donc émis en conséquence.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend bonne note des objections formulées par le Comité Paritaire du Commerce de l'alimentation de Drummondville à l'encontre d'une tolérance accordée à tous les marchands de la Cité qui désiraient ouvrir leurs établissements commerciaux les jeudis soirs précédant les fêtes de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération.
- Quelques dirigeants des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc, qui ont été reçus par le Conseil lors d'une récente séance de Comité ont grandement apprécié l'accueil qui leur a été réservé par M. le Maire et MM. les échevins et ils les en remercient.
- Le Centre de Consultation Externe pour Alcooliques par la voie de son président, M. Ozanam Cyr, remercie la Cité pour avoir effectué récemment des travaux de nivellement aux abords de leur immeuble de la rue Mélançon.
- L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville appuie le projet mis de l'avant par Messieurs Albert Dupuis et Camille McKenzie pour la construction d'un marché public moderne pourvu de garages pouvant loger plusieurs véhicules. M. l'échevin Godbout souligne qu'il s'agit là d'un projet fort intéressant auquel le Conseil apportera prochainement une étude sérieuse.
- M. Robert H. Bélanger accuse réception au nom du Premier Ministre du Canada, de la résolution du Conseil Municipal de Drummondville appuyant

la récente requête de la Cité de Calgary demandant que les municipalités soient exemptées du paiement de la taxe de vente sur les achats qu'elles effectuent.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête de 48 propriétaires du Domaine du Boulevard Inc. qui réclament le pavage des rues de ce nouveau secteur. Certains membres du Conseil font remarquer que ce secteur qui vient à peine d'être créé a bénéficié de travaux importants totalisant des sommes considérables et qu'il ne peut certes être considéré comme défavorisé. Les opinions sont divisées en ce qui a trait à l'application à ce secteur du système de taxation riveraine puisqu'une grande partie des travaux à y être exécutés ont déjà été financés par l'ensemble de la population.

Par ailleurs les modalités d'application de ce système de taxation n'ont pas encore été clairement définies. C'est pourquoi le Conseil convient de se réunir pour une ou plusieurs séances réservées strictement à une étude de cette formule de taxation. Il lui sera ensuite plus facile de se prononcer sur cette demande du Domaine du Boulevard.

Entretiens le Directeur des Travaux Publics s'occupera d'effectuer un relevé des rues qui seraient actuellement en état de recevoir un revêtement d'asphalte, et il préparera un estimé du coût des travaux qui pourraient être réalisables à brève échéance.

- MM. Robert Savoie et Marc Ruel, ingénieurs, tous deux résidents de la rue Biron, demandent que les trottoirs et le pavage sur cette rue soient prolongés jusque devant leurs demeures.

Ces messieurs seront informés que ces travaux sont prévus au second règlement de travaux publics 1967 qui doit subir sa première lecture au cours de la présente assemblée.

242/67

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis de construction au nom de la Compagnie Supertest par les promoteurs du Domaine du Boulevard Inc. Les plans produits

prévoient l'érection d'un poste d'essence sur le lot portant le numéro de cadastre 168-219, situé à l'angle des rues Marier et Boulevard St-Joseph. Comme il est également question de la construction éventuelle d'un restaurant sur ce même lot 168-219, le Conseil pose comme condition d'émission du permis de construction du poste d'essence que le lot en question soit d'abord subdivisé afin que chacune des bâtisses envisagées soit construite sur un lot distinct. Les plans et devis soumis par la compagnie pour la construction du poste d'essence devront être en tous points conformes aux règlements de construction et zonage de la Cité notamment en ce qui a trait à la hauteur de la bâtisse projetée.

Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que le département des permis de construction soit autorisé à émettre le permis nécessaire à la Compagnie Supertest pour la construction d'un poste d'essence à l'angle des rues Marier et Boulevard St-Joseph, aux conditions déterminées à la présente résolution.

ADOPTE

243/67

Les autorités municipales des Cantons Unis Wenderover & Simpson s'informent du prix qu'exigerait la Cité de Drummondville pour vendre l'eau aux résidents de la rue Montplaisir, située sur la Rive Nord.

Le Conseil convient, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, de fixer un taux annuel de \$50.00 (cinquante dollars) par unité de logement pour cette consommation d'eau. Ce taux sera cependant susceptible d'être révisé et réajusté chaque année et le greffier est prié d'informer la municipalité voisine de cette décision.

ADOPTE

244/67

Le 46e Régiment d'Artillerie sollicite l'autorisation d'utiliser un terrain situé à l'arrière de l'usine Sylvania et portant le no de cadastre P. 153, pour y effectuer des manoeuvres d'entraînement. Il est entendu que le Ministère de la Défense Nationale se tient responsable de tous dommages à la propriété pouvant résulter de cette utilisation.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que l'autorisation demandée soit concédée et que le greffier de la Cité soit autorisé à signer le document intitulé: "Permission d'usage" qui devra ratifier cette décision du Conseil.

ADOPTE

245/67

Le trésorier fait lecture de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$431,720.17. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

246/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot no 7-14 du Quartier Est, préparé le 7 avril 1967 par Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, pour le compte de M. Walter Maillette.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTE

247/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de re-division du lot 167 préparé le 21 octobre 1966 par les arpenteurs LeMaire & LeMaire. Ce plan prévoit l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur portant les numéros de cadastre 167-53 et 167-54 dont la moitié (33 pieds de largeur) appartient à la Cité.

Il est donc proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que ce plan de re-division et subdivision soit accepté de même que l'ouverture de la rue portant les numéros de cadastre 167-53 et 167-54, tel que prévue sur ce plan ci-haut mentionné.

ADOPTE

Rien n'ayant été prévu au budget à cette fin, le Conseil de la Cité se voit au regret d'apporter une réponse négative à la demande de subvention que lui fait tenir l'organisation des Etats Généraux du Canada Français.

A cause de limitations budgétaires, le Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité de s'associer financièrement au mouvement de l'Inter-Service Clubs Council qui tente présentement d'amasser des fonds destinés à défrayer le coût de visites à l'Expo 67 pour des enfants indigents ou handicapés.

Première lecture est donnée du règlement No. 789 prévoyant l'exécution de travaux publics pour une somme totale de \$125,000.00.

Après une longue discussion, le Conseil convient finalement de retrancher certains travaux de reconstruction et réparation de trottoirs pour réduire le coût total de ce règlement à \$100,000.00.

Le Conseil a étudié le projet d'aménagement d'un terrains de jeu sur un terrain appartenant à la Canadian Celanese et situé à l'intérieur d'un triangle formé par la voie du Canadien Pacifique et ses embranchements industriels desservant la Canadian Celanese.

En raison du peu de précisions et de garanties que possède la Cité relativement à la durée de la période d'occupation de ce terrain, le Conseil en vient à la conclusion qu'il est préférable de ne pas investir cette année les sommes nécessaires pour rendre ce terrain utilisable.

248/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 787 concernant le Bon Ordre.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin André Cloutier que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

249/67

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 786 prévoyant le changement de nom et la nomination de certaines rues.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout que le règlement no. 786 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil entend ensuite M. Antonio LeMaire qui sollicite la ratification d'un renouvellement du contrat d'enlèvement des vidanges qu'il détient présentement pour le territoire de l'ancienne Cité de Drummondville.

Suit un échange d'opinions entre M. Antonio LeMaire et l'échevin Irénée Marsolais, au terme duquel le Conseil convient de reporter à la prochaine séance régulière sa décision à ce sujet.

250/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil autorise des déboursés pour une somme n'excédant pas \$2,000.00 pour la réparation du plancher du chalet récemment acquis des Scouts et pour l'achat de mobilier pour ce même chalet ainsi que pour celui du Parc Woodyatt.

ADOPTE

251/67

La Jeune Chambre organise cet été un concours "Maisons fleuries" auquel les résidents de la Cité sont invités à participer. Les propriétés seront classées en deux (2) catégories, dépendant de la superficie de leur terrasse.

Le Conseil applaudit à cette heureuse initiative de la Jeune Chambre et souhaite que la population y réponde avec enthousiasme. Pour encourager cet effort le Conseil convient, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que la Cité défraie le coût des plaques-récompense qui seront décernées au gagnant de chacune des deux catégories et que l'attribution d'une somme de \$15.00 soit prévue à cette fin.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette fait remarquer que plusieurs citadins auraient avantage à profiter du temps des foins pour effectuer le nettoyage des terrains vacants dont ils sont propriétaires.

L'échevin Hervé Cloutier s'informe des derniers développements, en ce qui a trait à l'aménagement du Parc Ste-Thérèse. Le Directeur des Travaux Publics explique que les plans de la barbotteuse seront incessamment expédiés à Québec pour approbation; que l'installation d'éclairage pourrait débuter vers la mi-août pour être suivie des travaux d'aménagement de surface.

L'échevin Hervé Cloutier souligne qu'il y aurait lieu de remplacer par un aménagement définitif les petits poteaux amovibles qui bloquent présentement une partie de la rue Hemming qui a récemment été décrétée sens-unique. Le

Directeur des Travaux Publics souligne qu'il serait opportun lors de l'exécution de travaux à cet endroit de réserver un espace carrossable qui permettra à l'équipement de la voirie de s'engager dans cette rue pour y effectuer le déblaiement de la neige. Le Service de la Circulation sera informé de ce détail.

L'échevin Rosaire Milette souligne à ses collègues que l'on a enregistré 5,200 présences à la piscine du Centre Culturel au cours du mois de juin.

Pour ce qui est de la piscine de l'Ecole des Infirmières, environ 150 personnes se sont déjà inscrites aux cours de natation qui y sont dispensés.

252/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que les plus chaleureuses félicitations du Conseil et de la population soient adressées au Directeur de Police et pompiers, Monsieur Conrad Proulx, de même qu'à son équipe, pour le trophée qu'il s'est récemment mérité au domaine de la prévention des incendies.

ADOPTE

253/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le trésorier soit autorisé à remettre à Mme Hénaire, propriétaire de la Boutique Fémina, un montant de \$105.00 à titre de remboursement sur dépôt pour licence commerciale.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

24 juillet 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 juillet 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

254/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 1967. Après quoi, il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

255/67

Lors d'une séance de comité tenue le 17 juillet 1967, le Conseil avait pris connaissance de soumissions produites pour l'éclairage du Centre Culturel et du Parc Woodyatt.

Ces soumissions étaient les suivantes:

	<u>Centre Culturel</u>	<u>Parc Woodyatt</u>
PAUL SAVARD:	\$ 9,740.07	\$ 9,650.00
ROSARIO THIBEAULT:	11,227.15	11,989.50
GRENIER ELECTRIQUE ENRG:	nil	11,596.92

Après explications fournies à la séance de comité de ce jour par l'ingénieur-conseil, M. Robert Malouin, le Conseil convient d'accorder:

- 1) sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, l'éclairage du Parc Woodyatt à M. Paul Savard pour la somme de \$9,650.00 par lui demandée;

- 2) sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, une partie de l'éclairage du Centre Culturel pour une somme maximum de \$6,200.00; ce montant étant le solde prévu au règlement adopté pour ce faire.

Le Conseil autorise également la remise des chèques de dépôt qui accompagnaient les soumissions non retenues.

ADOPTE

256/67

Le greffier fait lecture de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$81,478.77. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement en autant que la Cité ait l'assurance que les privilèges pris par certains sous-traitants à l'encontre d'immeubles municipaux complétés ou sur le point de l'être soient levés.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Joseph Prince, coordinateur des Fêtes de la St-Jean-Baptiste, remercie Son Honneur le Maire et les Membres du Conseil d'avoir rehaussé de leur présence les fêtes traditionnelles du 24 juin dernier.
- M. Roger Lauzon, agent distributeur de la Brasserie Molson du Québec Ltée, l'un de ceux qui ont le plus contribué au magnifique succès local du Tour Cycliste de Nouvelle-France, remercie le Conseil et les Officiers Municipaux pour le concours et la collaboration qu'ils ont apportés à ceux qui se sont voués à la réalisation de cette manifestation sportive.
- M. Albert A. Faucher, gérant du secteur Drummondville de l'Hydro-Québec, présente ses sincères remerciements au Conseil de la Cité pour l'ordre qui a été maintenu par le Service de Police au cours de la grève faite récemment par les employés de cette compagnie.

- La Régie des Alcools du Québec nous informe qu'une demande de transfert de permis a été produite par M. Marshall Grenick pour l'exploitation d'une taverne au 313 de la rue St-Jean, Drummondville.
Le Conseil n'a aucune objection à l'émission d'un tel permis.

Par sa résolution du 12 juin 1967, le Conseil de la Cité protestait de nouveau auprès de la Régie des Eaux du Québec pour que soit discontinuée cette matière de faire qu'ont certaines usines de Windsor et Bromptonville de déverser dans la Rivière St-François des quantités de déchets de toutes sortes.

Sur réception de notre résolution, la Régie nous informe qu'elle est désireuse d'apporter toute sa collaboration en autant que les usines causant ces inconvénients soient par nous identifiés. Des précisions seront fournies d'après les avancés faits en séance régulière.

257/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit prolongé, pour une période de trois (3) ans, le contrat intervenu entre la Cité et M. Antonio Lemaire, contracteur-vidangeur, et devant prendre fin le 1er juin 1968.

Par cette résolution, sont consenties à M. A. Lemaire les augmentations suivantes:

- 1) à compter du 1er juin 1968: 10¢ per capita
- 2) à compter du 1er juin 1969: 10¢ per capita
- 3) à compter du 1er juin 1970: 10¢ per capita.

Les conditions apparaissant à la résolution no. 342/63 en date du 10 juin 1963, sous les paragraphes B, C et D, demeurent les mêmes.

En novembre 1967, date de terminaison du contrat concédé à un autre contracteur par l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest, M. A. Lemaire devra, à la demande de la Cité si les circonstances l'exigent, étendre ses services au secteur ouest, aux conditions stipulées au contrat présentement en vigueur.

ADOPTE

M. Louis-Philippe Bédard, Directeur Général de la Régionale St-François, apprécierait hautement le privilège de rencontrer le Conseil, mercredi le 2 août prochain, en vue d'étudier la possibilité pour la Régionale de louer, lorsque disponibles, les locaux de l'actuelle bâtisse de la Cie Eagle Pencil, maintenant la propriété de la Cité.

Le Conseil accepte avec plaisir de rencontrer M. Philippe Bédard et ceux qui l'accompagneront jeudi le 3 août à 3:00 P.M. Dans l'intervalle, M. l'échevin Antonio Godbout et les officiers municipaux étudieront différents modes de location à offrir aux intéressés.

258/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Maîtres Ringuet & St-Pierre, avocats soient autorisés à comparaître et à plaider pour la Cité, s'il y a lieu, dans la cause Lionel Marcotte VERSUS Cité de Drummondville..

ADOPTE

259/67

Donnant suite aux recommandations du Directeur de Police, M. Conrad Proulx, le Conseil convient de retenir les services de MM. Pierre Vincent et Yvon St-François comme cadets policiers, selon les termes de la convention collective propre à l'Unité des Policiers. Ces futurs policiers entreront en fonction aussitôt qu'ils pourront se libérer de leur présent emploi.

ADOPTE

260/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la firme Hamel, Malouin & Associés soient autorisés à préparer les plans et devis pour l'éclairage du Parc Ste-Thérèse.

ADOPTE

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville (C.S.N.) fait tenir au Conseil copie d'une résolution adoptée lors de sa séance du 15 juin 1967. Cette résolution demande au Conseil et au Bureau d'Hygiène de Drummondville d'exiger des comptoirs réfrigérés pour tous ceux qui vendent de la viande au marché public de la Cité. Ladite demande est faite en vue d'assurer une hygiène publique plus adéquate.

Le Conseil n'est nullement pris par surprise par cette requête puisqu'il est bien au fait de cet état de choses. L'on se souviendra que l'an dernier encore des estimés avaient été préparés et soumis au Conseil en vue d'améliorer le système électrique permettant ainsi aux locataires d'étaux de se munir de comptoirs réfrigérés. Le coût de ce nouvel aménagement et de bien d'autres réparations soit disant importantes s'étant avéré trop onéreux pour une bâtisse de cet âge, les projets avaient été abandonnés pour étudier une solution plus rentable. Par la suite, un groupe d'hommes d'affaires du quartier St-Joseph présentèrent au Conseil un projet nécessitant en somme une reconstruction ou, encore, une construction d'un nouveau marché. Ce beau projet fut et est toujours étudié. Le plan directeur d'urbanisme et les possibilités financières d'un programme de rénovation urbaine permettent aux intéressés d'entretenir tous les espoirs d'une éventuelle réalisation en ce sens.

A la suite d'une inspection faite récemment par un officier du Service Provincial d'Inspection du Travail, certaines améliorations seraient à faire sans retard au Stade de Baseball, le tout pour être en conformité avec la loi relative aux édifices publics, S.R.Q., 1964, chapitre 149.

Ces améliorations à effectuer sont les suivantes:

- 1) Assurer une protection plus adéquate près des rangées de bois placées au-dessous de l'estrade entre la chambre de joueurs et le passage par où les gens pourraient évacuer. (Article #12 de la Loi)
- 2) Installer des extincteurs chimiques appropriés afin de prévenir et d'éteindre un commencement d'incendie. (Article #17 des Règlements)
- 3) Installer des rampes dans les deux escaliers intérieurs servant de sortie aux occupants. (Article #19 des Règlements).
- 4) De l'eau potable devra être fournie au public, soit par buvettes ou en leur procurant des verres et des lavabos avec savons et serviette devant être à la disposition du public. (Article #67 des Règlements)
- 5) Le plafond du passage sous l'estrade devra être préparé afin d'éviter la chute d'objets sur les passants. (Article #12 de la Loi).

Le Conseil est d'accord pour se conformer à ces exigences et charge M. l'échevin André Cloutier et l'ingénieur Jacques Bonin de vérifier, d'estimer le coût et de lui faire rapport.

A ce moment de l'assemblée, l'échevin Rosaire Milette mentionne qu'il y aurait grand avantage à munir le parc Cartier d'un éclairage adéquat afin d'éviter certains actes de vandalisme commis récemment à cet endroit. Toujours selon le Dr. Milette, il en coûterait une somme approximative de \$700.00 pour exécuter ce travail.

Comme aucun règlement déjà voté ne prévoit l'éclairage de ce parc, plusieurs Membres du Conseil sont d'avis que cette réalisation pourrait être prévue pour le printemps 1968.

Son Honneur le Maire intervient pour souligner que plusieurs arbres plantés par la Cité au Parc Wood-yatt, et celà avec beaucoup de soin, ont été détruits, probablement par des adolescents en mal d'activités. La Sureté Municipale cherche les coupables qui devront répondre pour cet autre acte de vandalisme que nous déplorons trop souvent hélas.

261/67

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 789 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1967, au coût total de \$100,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 31 juillet 1967.

M. Napoléon Brind'Amour de Drummondville, qui s'est dit injustement traité lorsqu'on lui a réclamé certains arrérages de taxes foncières, demande, par lettre remise au Conseil, qu'on lui explique la procédure qui est habituellement suivie à l'Hôtel de Ville.

Son Honneur le Maire ainsi que Me. Jacques Biron, avec beaucoup de patience, lui fournissent des précisions qui semblent le satisfaire.

M. Jean-Guy Gauthier, un résident du quartier Ste-Thérèse, présent à l'assemblée, s'informe auprès du Conseil de ce qu'il advient du projet du Parc Ste-Thérèse.

Son Honneur le Maire et l'échevin Rosaire Milette, tour à tour, le rassurent en lui disant que les procédures d'approbation finale du règlement déjà accepté suivent le cours normal des choses et que les travaux débiteront possiblement le 15 août prochain.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

31 juillet 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 31 juin 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Donner la lecture publique du règlement No. 789 prévoyant l'exécution de travaux publics au coût total de \$100,000.00. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

262/67

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 789 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1967, au coût total de \$100,000.00.

- - - - -

Le délai de deux heures prescrit par la Loi des Cités et Villes étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 789, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

14 août 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 août 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

263/67

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 24 et 31 juillet 1967. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Armand Torchia, principal organisateur de la tournée de voitures antiques qui ont récemment parcouru notre pays en cette année du Centenaire de la Confédération, remercie les autorités municipales de l'accueil qu'elles ont réservé aux participants de cette tournée lors de leur passage en notre ville.

264/67

- M. Laurent Bernier propose, appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de toute la population soient transmises aux directeurs et jeunes participantes du Corps de Majorettes Conquistadores qui ont fort brillamment remporté tous les honneurs lors d'une compétition provinciale de Corps de Trompettes tenue le 13 août dernier.

ADOPTE

265/67

- M. l'échevin Antonio Godbout propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus vives condoléances du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville soient transmises à M. Maurice Turgeon, Membre de la Commission Municipale de Québec, qui déplore le décès de son épouse.

ADOPTE

M. Alphonse Brunelle, résidant à 97 - 8e Avenue, formule au Conseil certaines demandes à l'effet d'améliorer l'état des trottoirs dans ce secteur, notamment sur la rue St-Damase, entre la 8e et la 12e Avenue, et sur la 8e Avenue entre St-Jean et St-Damase. Le Conseil est heureux d'informer M. Brunelle que les travaux de réfection sollicités sont actuellement en voie d'exécution et qu'il obtiendra probablement satisfaction d'ici peu.

266/67

Les dirigeants du Club de Crosse " Les Athlétiques" font face à des difficultés financières dont ils ont fait part au Conseil lors d'une séance de comité récente, avec l'espoir d'obtenir une subvention de la Cité.

Le Conseil convient donc sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, de concéder aux Athlétiques un octroi de \$1,000.00 qui contribuera à solder une partie du déficit encouru.

ADOPTE

267/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$303,950.00. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une requête produite par de nombreux résidents de la rue St-Claude et des environs qui déplorent fréquemment des dommages causés par l'insuffisance des canalisations d'égoût dans ce secteur. L'un des signataires de cette requête, M. Rosario Perron domicilié à 397 St-Claude, est présent à l'assemblée et explique les raisons qui ont peu à peu occasionné cette désagréable situation. Il semble que le pavage des rues et des cours, la construction de maison à toits plats et l'accroissement considérable de la population y aient contribué. L'élargissement et la relocalisation du Boulevard St-Joseph ont été l'énorme goutte d'eau qui fait présentement déborder le vase.

M. l'échevin Laurent Bernier fait remarquer que ce secteur est compris dans la zone de rénovation dont les limites ont été acceptées par la Société Centrale d'Hypothèque et le Service de l'Habitation du Ministère des Affaires Municipales. Le Conseil est d'accord pour admettre que lors de la réalisation des travaux de rénovation ce problème sera considéré comme prioritaire. Pour le financement de ces travaux, il est important pour la Cité de se prévaloir des subventions prévues pour les travaux de rénovation, lesquels devraient débiter vers le printemps prochain au rythme où évoluent les procédures. En attendant, le Directeur des Travaux Publics, tâchera de trouver quelques solutions palliatives.

L'échevin Roger Prince agissait comme procureur lors d'une récente entrevue entre le Conseil et une délégation d'hommes d'affaires venus s'objecter contre le projet d'orienter à sens unique la circulation des rues Brock et Hériot. Il fait rapport à ses collègues des principales objections formulées.

Le Conseil semble pour l'instant d'avis de maintenir le statu quo en attendant le dépôt des plans d'urbanisme qui apporteront sans doute des suggestions de nature à améliorer le secteur du bas de la ville. Lors du dépôt de ces plans, les intéressés auront le loisir et seront invités à consulter les spécialistes et à discuter des projets qui seront alors soumis.

268/67

Son Honneur le Maire donne aux membres du Conseil un compte rendu d'une récente réunion tenue à Québec et à laquelle il a participé en compagnie de représentants de la Chambre de Commerce réunis au bureau de M. Roland Parenteau du Conseil d'Orientation Economique de la Province.

Il ressort de cette rencontre qu'il n'y a pas lieu pour la Cité de modifier la résolution adoptée le 27 juin dernier par laquelle elle confirmait son adhésion au Conseil Economique de la Province et le Conseil Economique Régional Bois-Francs/Drummond sont deux organismes distincts, et le second, est en quelque sorte strictement un médium d'information auquel la Cité peut adhérer sans risques.

Cependant, l'échevin Laurent Bernier propose, appuyé par l'échevin Roger Prince, que des pressions soient exercées auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce afin que Drummondville soit reconnue comme sous Capitale Régionale de la zone administrative ou économique dans laquelle la Cité de Drummondville a été incluse à la suite des recommandations du Conseil d'Orientation Economique de la Province.

ADOPTE

L'échevin Laurent Bernier tient à remercier les responsables de la Chambre de Commerce du travail extrêmement efficace qu'ils ont produit pour constituer un dossier fort complet sur notre ville, lequel dossier est très révélateur et s'avèrera une source d'information bien utile.

269/67

Il est appuyé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud que soient approuvées les mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité au 14 août 1967 et portant les numéros 3179 à 3214 inclusive-ment.

ADOPTE

Dans une lettre datée du 9 août 1967, La Ligue des Propriétaires:

- 1^o admet que la limite de vitesse autorisée peut varier dans les différents secteurs de la Cité. Cependant, lorsque ces limites sont bien déterminées, la ligue insiste pour que les policiers ne tolèrent aucune infraction. Messieurs les échevins font remarquer que les sommes perçues au titre des amendes laissent deviner une vigilance fort appréciable chez nos policiers.

- 2^o suggère que les cyclistes qui doivent emprunter le viaduc du Boulevard St-Joseph le fasse en marchant sur les trottoirs latéraux, à côté de leur bicyclette. Les échevins font remarquer qu'il s'est produit des problèmes dûs en grande partie à l'état des poutres et murs de soutien qui se sont désagrégés lors des hivers précédents et présentaient, avant qu'ils ne soient récemment réparés, des rugosités dont s'éloignaient les cyclistes. Il semble que la situation s'améliorera à la suite des réparations effectuées.
 A tout événement, lors de la construction de nouveaux viaducs, il serait certes judicieux de prévoir un ou des couloirs spécialement désignés pour les cyclistes.

- 3^o s'informe de la réglementation imposée aux policiers en ce qui a trait à l'observance des feux de circulation lorsqu'ils répondent à des appels d'urgence. L'échevin Armand Gauthier précise que les policiers doivent se soumettre à ces lois et faire des arrêts réglementaires. L'échevin Rosaire Milette ajoute que cette loi vaut pour tous les véhicules d'urgence mais que la population s'est quand même habituée et admet généralement que ces mêmes véhicules, lorsqu'ils sont équipés d'une sirène et de feux clignotants, s'engagent sous un feu rouge lorsque les conducteurs se sont parfaitement assurés qu'ils peuvent le faire sans danger d'accident.

270/67 L'échevin Irénée Marsolais donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'extension des services publics au Domaine Biron.

271/67 L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement prévoyant le renumérotage des rues Hébert et Demers et le numérotage du Boulevard Lemire.

272/67 L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement interdisant le trafic de véhicules lourds dans certaines rues de la Cité, et décrétant certaines rues à sens unique.

273/67 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier, ou à défaut M. l'échevin Rosaire Millet soient autorisés à voter pour et au nom de la Cité de Drummondville, lors des délibérations et l'adoption de résolutions au Congrès-Croisière de l'Union des Municipalités à être tenu du 28 septembre au 3 octobre prochain.

ADOPTÉ

En attendant que le plan directeur d'urbanisme soit définitivement présenté au Conseil pour acceptation, le Conseil juge à propos de poser certains gestes de nature à en accélérer les procédures d'application. En conséquence:

274/67 1° L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement décrétant l'homologation des principales artères prévues au plan directeur d'urbanisme de la Cité.

275/67 2° Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier que les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire soient autorisés à préparer les plans d'homologation des principales artères prévues au plan directeur d'urbanisme de la Cité.

ADOPTÉ

Attendu que l'industrie touristique rapporte aux municipalités un montant considérable de taxes et de revenus qui profitent à toute la population;

276/67

Attendu que la municipalité de Drummondville est vivement intéressée à retirer sa juste part des taxes et des revenus qui proviennent du tourisme;

Attendu que, pour être à la hauteur de la réputation de la province de Québec dans ce domaine, notre municipalité doit posséder un réseau d'hôtels et de restaurants capables de fournir à la population locale et au public voyageur tous les services qu'on est en droit d'attendre de leur part;

Attendu que ces services comprennent principalement l'accueil, le bon gîte, la bonne table et la vente des bières, vins et spiritueux et ce, tous les jours de la semaine;

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais et approuvé à l'unanimité que la Cité de Drummondville consente à autoriser la vente des bières, vins et spiritueux par les détenteurs de permis délivrés à cette fin par la Régie des Alcools, avec ou sans repas, les dimanches et jours fériés, de midi à minuit.

ADOPTE

277/67

M. Marcel Labbé, président de Ciné Drummond Inc, sollicite du Conseil une résolution autorisant l'aménagement d'un Ciné-Parc dans les limites de la Cité.

Sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier le Conseil donne son approbation de principe à ce projet, à la condition toutefois que M. Labbé ou la compagnie qu'il dirige consulte d'abord la Cité quant à la localisation de tel Ciné-Parc, de façon à respecter toutes les exigences du plan directeur d'urbanisme de même que de tous autres règlements municipaux concernés par un tel projet. Cette autorisation de la Cité est également conditionnelle aux approbations des gouvernements provincial et/ou fédéral et sujette à l'observance de toutes les prescriptions édictées au Bill 52 récemment sanctionné par l'Assemblée Législative du Québec.

ADOPTE

278/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de re-division du partie du lot 162B et de subdivision de partie du lot 162B-316 du Canton de Drummond, préparé le 17 avril 1967 par les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire pour le compte de MM. Baril, Lauzière et Nadeau.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais que le plan de subdivision ci-haut décrit soit approuvé tel que présenté.

ADOPTE

279/67

Le plan de redivision et subdivision du lot 167 du Canton de Grantham Co. Drummond, tel préparé le 21 octobre 1966 pour le compte de la Cité de Drummondville et Foster Refrigerator of Canada Ltd, et déjà approuvé par la Cité le 10 juillet 1967 prévoit la Cadastration de la moitié soit 33 pieds de largeur, de la rue Cloutier désignée sous le numéro de cadastre 167-54.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité de Drummondville approuve l'ouverture de cette rue à une largeur temporaire de 33 pieds, et que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser également l'ouverture de ladite rue, quoiqu'elle soit prévue temporairement à une largeur de moins de 66 pieds.

ADOPTE

A la lumière de rapports de sondages nettement défavorables et à l'étude des nombreuses et fort coûteuses exigences auxquelles la Cité devrait s'assujettir pour en assurer la réalisation, le Conseil convient d'abandonner le projet de redressement de la Rivière Noire qu'il avait conçu dans le but d'éliminer la boucle existant à l'extrémité sud de la rue Marchand. La Rivière Noire, continuera donc de suivre placidement le trajet fantaisiste que lui a un jour désigné le Créateur.

280/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout que M. l'échevin Irénée Marsolais soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

M. Marsolais remercie ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner. Cependant, sa profession l'éloignant de Drummondville une grande majorité du temps, il juge préférable de décliner l'invitation en raison de l'importance qu'il attache à la fonction de pro-maire et au fait d'être disponible pour satisfaire aux exigences de la population.

M. Marsolais souligne également que les circonstances et la rotation que l'on a convenu d'observer depuis longtemps, ont voulu qu'un échevin siégeant à la Cité de Drummondville depuis plus longtemps que lui n'ait pas encore été appelé à agir comme pro-maire. Il s'agit de M. Laurent Bernier. Par contre, l'ancien secteur de Drummondville-Ouest que représente M. Marsolais voit se terminer un terme magnifiquement bien rempli par son collègue le pro-maire sortant de charge, M. Roger Prince.

De l'assentiment de ses collègues, M. Marsolais propose donc, et il est appuyé par Roger Prince, que M. Laurent Bernier soit officiellement désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

M. Bernier remercie ses collègues et se dit prêt à faire de son mieux pour bien s'acquitter de sa tâche.

281/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions produites pour la construction d'un mur de soutènement au garage municipal. Les soumissions produites se détaillent comme suit:

DESHAIES & RAYMOND INC.	\$ 1,403.00
URBAIN HOULE CONSTRUCTION INC.	\$ 1,622.00
E. BOISVERT CONSTRUCTION LTEE.	\$ 2,300.00
A. FORTIN CONSTRUCTION LTEE.	\$ 2,350.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que la firme Deshaies & Raymond Inc, plus bas soumissionnaire, soit chargée de la construction d'un mur de soutènement près du garage municipal de Drummondville, au coût total de \$1,403.00 et de la manière prévue aux plans et devis préparés pour tels travaux.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 790 concernant les chiens et autres animaux errants.

Première lecture est donnée du règlement No. 791 prévoyant l'acquisition à des fins municipales de la propriété de Drummond Raceway Ltd et un emprunt de \$90,000.00 à cette fin.

Première lecture est donnée du règlement No. 792 prévoyant le renumérotage des sièges à l'échevinage.

L'échevin Rosaire Milette informe les journalistes et la population du fait que la piscine du Centre Culturel sera fermée du 20 août au 1er septembre pour y permettre l'exécution de travaux de réparation.

L'échevin Milette explique également les raisons qui ont motivé la cessation de toutes activités à la Salle de Concerts durant la saison d'été. Il semble que la tenue de l'Exposition Universelle de 1967 ait incité la plupart des dirigeants de Centres Culturels à poser le même geste.

Poursuivant ses remarques l'échevin Rosaire Milette invite les clients du marché public à user d'une extrême prudence lorsque durant les jours très chauds de l'été, ils achètent de la viande offerte par des bouchers qui ne disposent pas de comptoirs réfrigérés. Cette remarque fait suite à des plaintes récemment portées à la connaissance du Comité d'Hygiène.

282/67

Le Ministère du Revenu National à la suite de longues démarches effectuées par le Lieutenant-Inspecteur André Houde, accepte, mais pour la dernière fois qu'un employé de la Cité retire pendant qu'il est encore au service de la Cité, les argents qu'il a versés au fonds de pension des employés auquel il est tenu d'adhérer en vertu du règlement No. 459 de la Cité.

La Régie des Rentes du Québec exige une résolution par laquelle la Cité approuve ce retrait, et, pour sa part la Compagnie d'Assurance L'Industrielle a fait tenir à la Cité le texte de l'Amendement no. 4, à être apporté à la police No. GA-5044.

Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que la Cité se rende à la demande de la Régie des Rentes et autorise par les présentes M. André Houde, à retirer, avec l'assentiment des services gouvernementaux fédéral et provincial concernés les sommes d'argent représentant la quote part qu'il a lui-même contribué au fonds de pension des employés. La Cité convient également d'approuver le texte de l'amendement no. 4 à être apporté à la police No. GA-5044 de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la vie. Le greffier est autorisé à signer ledit amendement pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

21 août 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 août 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1. Procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour les projets suivants:
- Eclairage des 19e, 20e et 22e Avenues.
 - Eclairage de la rue Bessette.
2. Donner la deuxième lecture des règlements:
- No. 790, concernant les chiens et autres animaux errants.
 - No. 791, prévoyant l'acquisition de la propriété de Drummond Raceway Ltée et un emprunt de \$90,000.00 à cette fin.
 - No. 792, prévoyant le renumérotage des sièges à l'échevinage.

3. Ratifier la dédision du Conseil relativement à l'augmentation de traitement accordée au Directeur et au Directeur-adjoint du Service de Police et Incendie. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Dans l'après-midi du 21 août, à 2 heures, le Greffier procédait à l'ouverture de soumissions produites pour l'installation d'un éclairage sur certaines rues de la Cité, en présence des ingénieurs Jacques Bonin et Robert Malouin qui, après vérification, ont trouvé lesdites soumissions conformes aux exigences de la Cité.

283/67

Le Conseil prend donc connaissance des soumissions reçues pour la fourniture des matériaux et l'installation d'éclairage sur les 19e, 20e et 22e Avenues de même que sur les rues Milette, St-Frédéric, St-Alphonse et St-Damase. Ces soumissions se lisent comme suit:

GRENIER ELECTRIQUE ENRG: (Notre-Dame du Bon-Conseil)	\$ 9,995.73
PAUL SAVARD: (Drummondville)	\$10,607.00

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la plus basse soumission, soit celle de Grenier Electric Enrg. au montant de \$9,995.73, soit retenue.

ADOPTE

284/67

Le Conseil prend également connaissance des soumissions reçues pour la fourniture des matériaux et l'installation d'éclairage sur les rues Desjardins, Dumaine, Pré-court et Bessette, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

GRENIER ELECTRIQUE ENRG: (Notre-Dame du Bon-Conseil)	\$ 5,266.99
PAUL SAVARD: (Drummondville)	\$ 5,350.00

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de Grenier Electrique Enrg. au montant de \$5,266.99, soit retenue.

ADOPTE

285/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 790 concernant les chiens et autres animaux errants.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

286/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 791 prévoyant l'acquisition par la Cité des lots 126-1 et 127-1-1 du Canton de Grantham (Drummond Raceway), et l'appropriation d'un montant de \$90,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 5 septembre 1967.

287/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 792 prévoyant le numérotage des sièges à l'échevinage.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

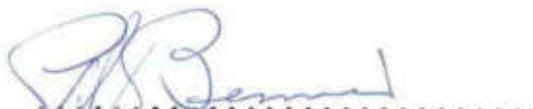
ADOPTE

En ce qui a trait au dernier item de l'agenda relativement à une augmentation de traitement à accorder au

Directeur de Police et au Directeur-adjoint, le Conseil reporte sa décision à une séance ultérieure.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

28 août 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 août 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

288/67

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 14 et 21 août 1967. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

289/67

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité, lesquelles mutations portent les numéros 3215 à 3238 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

290/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$10,054.15.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

291/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité offre à la Légion Canadienne d'échanger une portion de terrain de 64' x 150' adjacente à la cour arrière du Garage Municipal, pour une superficie de terrain équivalente à être prise du côté ouest du stationnement sis à proximité de l'édifice de la Légion. La Cité serait consentante à relocaliser à ses frais la porte qui donne accès au sous-sol de l'édifice de la Légion, du côté sud.

ADOPTE

292/67

Dans le but de limiter la hauteur des arbres ou autres structures pouvant prendre place sur des lots sis à proximité de l'Aéroport Municipal, il devient opportun de procéder à la signature d'actes de servitude devant être consentis en faveur de la Cité par:

Mme J.H. Mayo, pour la somme de \$300.00

Mme Robert Bernard, pour la somme de \$ (à déterminer)

M. Edouard Mayo, pour la somme de \$1,000.00

M. Guy Hamelin, pour la somme de \$ (à déterminer)

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité les actes de servitude dont il est fait mention ci-haut.

ADOPTE

293/67

Plusieurs propriétaires de la Cité ont reçu des avis les priant de se conformer aux exigences des règlements 544 et 554 de la Cité et de voir au nettoyage et à l'entretien des terrains, vacants ou occupés, qui leur appartiennent. Sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin

Irénée Marsolais, le greffier est par la présente autorisé à signifier aux propriétaires concernés un avis final leur accordant un délai de huit (8) jours pour se conformer aux prescriptions des règlements de la Cité. A défaut de quoi, le greffier est également autorisé à faire appliquer les sanctions prévues aux dits règlements.

ADOPTE

294/67

Des soumissions ont été produites pour la construction de 3 bassins de béton armé au Parc St-Joseph. Il est convenu, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la plus basse soumission, soit celle de Construction Drummond Inc, soit retenue au prix de \$1,004.00 pour la construction de ces bassins.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une requête provenant de résidents du secteur ouest de la Cité qui se plaignent une fois de plus des inconvénients que leur causent la fumée et la suie qui se dégagent de la cheminée de l'usine Marlboro. La Cité a fait faire une étude en 1963 par la firme Combustion Engineering qui avait alors présenté des recommandations qui se sont avérées efficaces lorsque les locataires de l'usine ont bien voulu en tenir compte dans le mode d'opération des bouilloires.

Il n'en reste pas moins que le problème se répète toujours à intervalles réguliers et qu'il faut nécessairement le solutionner une fois pour toutes. Quelques représentants du Conseil se rendront sur place d'ici quelques jours et aviseront ensuite des mesures à prendre.

- M. Roland Gilbert, marchand domicilié à 2181 Bl. St-Joseph, s'objecte à la décision du Service de Circulation d'interdire le stationnement en face de son établissement commercial. Le Conseil entend ses protestations de même que les commentaires du Directeur des Travaux Publics qui explique

les raisons qui ont motivé cette décision. Puisqu'il y va de la sécurité de la population, l'échevin Roger Prince approuve cette initiative. Cependant, après une longue discussion, les membres du Conseil conviennent de se rendre sur les lieux afin de pouvoir discuter le problème en toute connaissance de cause. La question reste donc à l'étude.

- M. Roger St-Pierre, propriétaire-gérant du Cinéma Royal, s'inquiète des rumeurs qui veulent que les joutes de hockey de la Ligue Senior soient cédulées cette année pour le dimanche soir au lieu de l'après-midi. Il s'ensuivra, selon M. St-Pierre, une importante diminution du chiffre d'affaire des différentes salles de cinéma de la ville et il demande au Conseil d'exercer des pressions auprès des dirigeants de la Ligue Senior afin que leur programme soit maintenu tel que par les années passées. Le Conseil, tout en précisant qu'il n'a pas juridiction dans ce domaine, se dit prêt, si l'occasion se présente, à souligner ces faits aux organisateurs locaux du hockey sénior en les priant d'en tenir compte autant qu'il sera possible.
- Les dirigeants de la Belle Construction Inc. demandent au Conseil d'autoriser la relocalisation des entrées d'autos en face de deux propriétés de la rue Mayrand. Le département des travaux publics effectuera ce travail aux frais des propriétaires concernés.
- M.E.D. Fulton, candidat à la direction du parti progressiste-conservateur fédéral, a apprécié l'accueil que lui a réservé la Cité lors de son passage en notre ville. Il en remercie Son Honneur le Maire et ses collègues. M. André Vanasse, secrétaire de l'Association locale, se joint à M. Fulton pour exprimer ses remerciements. Il souligne également la dignité avec laquelle l'Honorable Duff Roblin, premier ministre du Manitoba et autre candidat, a été reçu.
- Les dirigeants de la firme J.A. Laferté Ltée apprécient l'initiative du Service des Parcs qui a procédé cette année à l'installation de jardinières de fleurs le long des rues commerciales et tout spécialement en face de leur propre établissement de la rue St-Jean.

- M. Roger Lauzon formule des éloges à l'endroit des constables qui ont assuré l'ordre lors du Festival de Golf Molson en juillet dernier.
- La Semaine Cycliste 1967 de l'O.T.J. a remporté un franc succès et M. Gilles Charest remercie son Honneur le Maire de la collaboration qui a été accordée à cette occasion par les autorités municipales.
- Au nom des jeunes sportifs de la Ligue de Baseball Pee Wee de Drummondville, M. P.A. Boisvert invite les membres du Conseil à la remise des trophées prévue pour le 8 septembre prochain. Les membres du Conseil se feront une fois de plus un plaisir d'aller encourager ces jeunes citoyens et futurs contribuables.
- M. Georges Plamondon co-commenditaire du tour-cycliste de la Nouvelle-France est très fier du fait que Drummondville ait été considérée comme la "Ville-Etape par Excellence", et reconnaît que la collaboration des autorités municipales et de toute la population a été l'un des importants facteurs de cet honneur qui rejaillit sur notre ville.

295/67

Le Conseil de la Cité, à l'unanimité, s'associe au deuil qui afflige présentement M. l'échevin Adélarde Michaud et sa famille qui déplore le décès de sa mère, Madame Trefflé Michaud. Son Honneur le Maire et MM. les échevins se font les porte-paroles des officiers et employés municipaux, de même que de toute la population et prient la famille Michaud d'accepter l'expression de leurs sincères condoléances.

ADOPTE

296/67

L'échevin Rosaire Milette propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus sincères félicitations du Conseil et de toute la population soient transmises au jeune Jacques Larocque qui vient de se mériter le Prix d'Europe 1967. Un tel succès ne laisse aucun doute sur le talent et les possibilités de ce jeune saxophoniste et le Conseil souhaite qu'il poursuive une carrière qui s'ébauche déjà si brillamment.

ADOPTE

M. Napoléon Leclerc demande que le zonage appliqué sur les lots portant les numéros de cadastre 162b-397, 398, 399 (rue Laferté) et 162b-339 et 340 (rue Leclerc), soit modifié de façon à permettre la construction de maisons uni-familiales.

L'échevin Laurent Bernier, président du Comité de Construction et Zonage, explique que le nouveau plan Directeur prévoit effectivement un changement dans le sens que propose M. Leclerc. Il lui sera donc donné satisfaction à brève échéance, dans un délai qu'estime l'échevin Bernier à 5 ou 6 semaines environ.

297/67

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis produite par M. Robert Fontaine, propriétaire des Brevages Henri, qui désire agrandir l'usine qu'il opère sur les rues St-Norbert et St-Louis. Quoique le projet soumis ne soit pas tout à fait conforme à la réglementation de la Cité en ce qui a trait à la superficie bâtable autorisée sur ces lots, le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier serait prêt à tolérer l'agrandissement projeté à la condition que les murs latéraux et arrière soient de blocs de béton et que M. Fontaine se conforme en tous points à toutes les autres exigences de nos règlements. En autant que ces conditions seront respectées, la Division des Permis et Inspections est autorisée à émettre le permis de construction nécessaire.

ADOPTE

298/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Roger Prince que l'Hydro-Québec soit par la présente autorisée à:

- 1° installer 4 lampes à vapeur de mercure de 400 watts sur la rue Cormier (entre Laferté et Haggerty);
- 2° installer une (1) lumière "sentinel" 400 watts sur le terrain de stationnement situé à l'angle nord des rues St-Laurent et 12e Avenue; le tout, comprenant poteau et luminaire, au coût mensuel de \$6.75;
- 3° relocaliser une (1) lampe à vapeur de mercure de 250 watts de la rue Cormier qu'elle est actuellement, à l'extrémité nord-est de la rue Bérard.

ADOPTE

299/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que l'Association des Voyageurs de Commerce de Drummondville soit autorisée à tenir sa campagne de souscription annuelle de l'Oeuvre des Petits Souliers les 13 et 14 octobre prochain. Pour marquer le départ de cette campagne le Conseil consent par la présente résolution un octroi de \$40.00

ADOPTE

300/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à verser l'octroi de \$1,500.00 qui a été réservé à l'Harmonie de Drummondville lors de l'adoption du budget de cette année.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête des Brigadiers Scolaires adultes qui sollicitent une augmentation de salaire de 25¢ l'heure et la faveur d'être payés pour chaque congé scolaire accordé aux étudiants durant l'année. Rien n'a été prévu au budget dans ce cas et le Conseil se voit au regret de refuser les hausses de salaire demandées.

Une trentaine de familles comptant au total 60 enfants reviennent à la charge et demandent avec instance qu'un brigadier scolaire adulte soit de nouveau réinstallé dans ses fonctions à l'angle des rues Brock et Dumoulin. Le Conseil prend bonne note de cette requête et en discutera de nouveau. Certains échevins émettent l'opinion qu'advenant le cas où il ne soit pas possible d'embaucher de nouveaux brigadiers, il serait peut-être opportun de réétudier la localisation des brigadiers actuels.

301/67

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$122,082.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$122,082.00 cet emprunt étant effectué en attendant

la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 780. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$122,082.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

302/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que le Conseil se porte garant d'un vice de procédure concernant l'adoption du règlement No. 789 (second règlement de travaux publics 1967). L'assemblée des électeurs-propriétaires n'a pas eu lieu après l'avis de convocation d'au moins cinq jours francs tel que le prescrit l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

303/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier que le trésorier de la Cité soit autorisé à radier des livres de la Cité des comptes considérés comme non-recouvrables et produits aux titres:

- de la taxe d'eau pour une somme de \$18,022.39
- des licences commerciales pour une somme de \$1,154.28
- divers pour une somme de \$4,266.93

ADOPTE

Suit une longue discussion sur la possibilité d'obliger tous les contribuables à s'acquitter de leurs redevances. Les membres du Conseil considèrent comme inadmissible que des personnes refusent ou négligent de payer leurs taxes et se déchargent ainsi de leurs devoirs sur le dos des autres contribuables. Les services d'électricité et de téléphone ne tolèrent aucune infraction de ce genre et certains échevins ne voient pas pourquoi la Cité ne les imiterait pas en discontinuant l'approvisionnement d'eau chez les contribuables récalcitrants. L'aviseur légal, que les membres du Conseil consultent séance tenante informe ces messieurs que les règlements de la Cité autorisent parfaitement cette procédure. On se promet donc de faire quelques tentatives de récupération dans ce sens.

304/67

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient et sont pas les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, un acte de cession par les Entreprises Bellevue Ltée à la Cité, des rues et d'un parc compris dans le plan de subdivision de la terrasse du Golf et portant plus précisément les numéros de cadastre: 126-3 N.S. (parc) et 126-3-187, 184, 194, 183, 186, 193, 185, 182 et 121-1-1 (rues) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Co. Drummond.

ADOPTE

305/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient et sont par les présentes autorisés à procéder au bornage et à préparer un plan et description technique de l'étendue de terrain à être acquise par la Cité de la Compagnie Drummond-Raceway Ltd.

ADOPTE

306/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les notaires Moisan & Morin soient priés de procéder à l'examen des titres et à la rédaction du contrat de vente, par Drummond Raceway Ltd. à la Cité de Drummondville, des lots 126-1 et 127-1-1 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Co. Drummond. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

307/67

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 459 (fonds de pension des employés.)

Première lecture est donnée des règlements:

No. 793 - Prévoyant le renumérotage des rues Hébert et Demers et le numérotage du Boulevard Lemire.

No. 794 - Prévoyant la modification des tarifs en usage à la balance municipale.

308/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le traitement du Directeur-adjoint des Services de Police et Incendies, M. Jean-Marie Précourt, soit ajusté de la façon suivante:

- 1° Le salaire du Directeur-adjoint est porté à \$8,500.00 pour l'année 1967 et l'augmentation ainsi prévue est rétroactive au 1er janvier 1967.
- 2° Le 1er janvier 1968, le Directeur-adjoint bénéficiera d'une augmentation de \$1,000.00, portant ainsi son salaire annuel à \$9,500.00.
- 3° De plus, il lui est consenti, à compter du 1er janvier 1967, une allocation annuelle de \$1,500.00 pour l'usage de son automobile.

ADOPTE

309/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'une augmentation de traitement soit accordée au Directeur des Services de Police et Incendies, M. Conrad Proulx, et répartie de la façon suivante:

- 1° Une augmentation de \$1,000.00 est consentie à compter du 1er janvier 1967, portant ainsi le salaire du Directeur à \$10,600.00 pour l'année 1967. L'augmentation prévue est donc rétroactive au 1er janvier 1967.
- 2° Le 1er janvier 1968, le Directeur bénéficiera d'une augmentation de \$1,000.00, portant ainsi son salaire annuel à \$11,600.00.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette informe ses collègues de la démission, pour raisons de santé, de M. Pierre Gobeil qui occupait pour la Cité le poste d'Animateur-Administrateur du

Centre Culturel. L'échevin Rosaire Milette exprime ses regrets et souligne l'excellent travail accompli par M. Gobeil qui, comme on le sait, a grandement contribué à mettre sur pied une institution toute nouvelle chez-nous. La Régie procédera incessamment au choix de son successeur.

310/67

L'échevin Hervé Cloutier propose et il est appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises au jeune cycliste Jules Béland qui a remporté, pour la troisième année consécutive, le Tour Cycliste de Portneuf.

ADOPTE

M. Marcel Labbé, gérant de Ciné Drummond Inc, se présente devant le Conseil pour appuyer la demande produite au début de la présente assemblée par M. Roger St-Pierre, propriétaire du Cinéma Royal. Les membres du Conseil répètent à M. Labbé les explications qu'ils ont déjà fournies à son collègue et l'assurent qu'il leur fera plaisir, si l'occasion se présente d'intercéder en leur faveur auprès des dirigeants du club de hockey local.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

5 septembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 septembre 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- "
1. Donner la lecture publique du règlement No. 791 autorisant l'acquisition des lots 126-1 et 127-1-1 (Drummond Raceway) et l'appropriation d'un montant de \$90,000.00 à cette fin.
 2. Ratifier l'offre de la Cité à la Régionale St-François relativement à la location des immeubles de la Cie Eagle Pencil.
 3. Retenir les services de Me. Jacques Beaudoin, notaire, de même qu'autoriser le Maire et le Greffier à signer le bail de location à intervenir entre la Cité et la Régionale St-François.
 4. Autoriser le Maire et le Greffier à signer un acte de radiation de servitude sur les terrains de MM. Charron et Lavoie, dans la Terrasse Bellevue.
 5. Autoriser le Maire et le Greffier à signer les contrats d'entreprise à intervenir entre la Cité et A. Fortin Construction Ltée relativement aux constructions suivantes:
 - entrepôt à sel
 - agrandissement usine South Durham Caskets "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

314/67

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 791 prévoyant l'acquisition, à des fins municipales, des lots 126-1 et 127-1-1 du Canton de Grantham et l'appropriation d'un montant de \$90,000.00 à cette fin.

Relativement à la location des immeubles municipaux présentement occupés par la compagnie Eagle Pencil of Canada Limited et compris dans le quadrilatère formé par les rues St-Jean, Brouillard, St-Edouard et Des Ecoles, la Cité de Drummondville, sur la proposition de M. l'échevin J.A. Michaud, appuyé par M. l'échevin André Cloutier, consent à louer à la Commission Scolaire Régionale St-François lesdits immeubles aux conditions suivantes:

Pour une somme de trois mille dollars (\$3,000.00) par mois, LA CITE DE DRUMMONDVILLE S'ENGAGE:

- 1) à concéder à la Régionale St-François un bail de location d'une durée de trois ans et six mois (3 ans et 6 mois), commençant le 1er janvier 1968 et se terminant le 30 juin 1971;
- 2) à accorder à la Régionale, et sans frais pour celle-ci, de septembre 1967 à janvier 1968, le privilège d'occuper les parties de l'édifice évacuées par la compagnie Eagle Pencil of Canada Limited, en autant que cette dernière en donne l'autorisation;
- 3) à renouveler, si les circonstances le permettent, ledit bail après de nouvelles ententes convenues et ratifiées par les deux parties concernées. La Régionale devra cependant donner un préavis de 6 (six) mois pour informer la Cité de ses intentions, soit de renouveler le bail, soit de quitter les lieux loués.
- 4) à permettre certaines modifications intérieures des lieux loués en autant qu'approbations auront été données préalablement par la Cité. A la cessation du bail, lesdits lieux devront être remis dans un état satisfaisant à la Cité;
- 5) à s'occuper entièrement de l'entretien et de la bonne condition des édifices érigés sur cette propriété louée, incluant le système de chauffage et d'électricité;
- 6) à s'acquitter du coût de ce qui suit:
 - a) assurance contre le feu;
 - b) assurance de responsabilité publique contre toutes réclamations résultant de dommages causés par autre que l'occupant;
 - c) service d'eau et services sanitaires.

Par contre, LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
ST-FRANCOIS S'ENGAGE:

- 1) à défrayer le coût du chauffage et de l'électricité et de tous les autres frais pertinents à l'occupation;
- 2) à absorber tous les frais d'installation et d'aménagement intérieur occasionnés par elle;
- 3) à ne pas tenir la Cité responsable de tous dommages causés à la propriété par suite de l'occupation;
- 4) à maintenir à ses frais une assurance responsabilité pour couvrir toutes réclamations découlant de la négligence, de l'irréflexion et de l'irresponsabilité des occupants;
- 5) à rembourser la surprime d'assurance-feu qui sera imposée à la Cité par suite d'installations spéciales faites aux immeubles par l'occupant.

311/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit chargé de préparer le contrat de location des immeubles occupés présentement par la compagnie Eagle Pencil of Canada Limited, à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Commission Scolaire Régionale St-François. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de location, pour et au nom de la Cité, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

312/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville accorde et approuve mainlevée d'une servitude de droit de passage pour l'établissement de lignes d'utilités publiques en ce qui a trait aux lots numéros 151-390 et 391 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. La Cité prie également le registraireur du Comté de Drummond de faire mention de cette radiation dans ses livres et partout où besoin sera, à toutes fins que de droit. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité la mainlevée ci-haut décrite.

ADOPTE

313/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, les contrats d'entreprise à intervenir entre la Cité et la Firme J.A. Fortin Construction Ltée pour l'érection d'un entrepôt à se adjacent au garage municipal et la construction d'un agrandissement à l'usine South Durham Caskets.

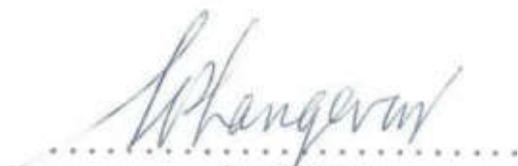
ADOPTÉ

314th/67

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propiétaire ne demande le vote sur le règlement No. 791, Son Honneur le Maire proclame ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

11 septembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 septembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud, Dr. Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

315/67

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 28 août et du 5 septembre 1967. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

316/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$430,085.64. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTÉ

317/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture du matériel et l'exécution de travaux d'éclairage au Parc Ste-Thérèse. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

PAUL SAVARD:	\$17,900.00
ROSARIO THIBEAULT:	\$18,500.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la plus basse soumission, soit celle de M. Paul Savard, soit retenue au prix de \$17,900.00. Le Greffier est autorisé à remettre immédiatement à M. Rosario Thibeault le chèque de dépôt qui accompagnait sa soumission.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. William Turenne sollicite l'autorisation d'utiliser la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue d'une rencontre de Championnat de Dames de la Cité de Drummondville. Le Conseil ne juge pas opportun de créer semblable précédent mais serait consentant à permettre l'utilisation du Chalet du Parc Woodyatt pour cette occasion.
- Le Conseil Supérieur de l'Education, par l'intermédiaire de son secrétaire, remercie les autorités

municipales et le personnel de l'Hôtel de Ville pour la chaleureuse hospitalité qui lui a été réservée lors d'une réunion tenue en notre ville en août dernier.

318/67

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que l'échevin Roger Prince soit délégué pour représenter la Cité sur le bureau de direction du Conseil Economique Régional Bois Francs/Drummond qui est actuellement en office et ce jusqu'en octobre prochain, date de la tenue des élections pour ce groupement.

ADOPTE

319/67

Depuis la construction d'un agrandissement à son usine du Boulevard Lemire, la compagnie Technico Inc. a constaté un accroissement important de son chiffre d'affaires, à tel point que ses dirigeants jugent opportun de procéder dès maintenant à la troisième phase de son expansion. La compagnie Technico sollicite donc des autorités municipales le privilège d'un troisième financement dont le montant serait de l'ordre d'environ \$95,000.00.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, consent en principe à assurer à la compagnie Technico Inc., un troisième financement en vertu de l'actuelle Loi des Fonds Industriels, à la condition que les exigences de cette loi soient respectées par la Compagnie et que ce projet reçoive à brève échéance toutes les approbations gouvernementales requises.

ADOPTE

320/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant le financement par la Cité de Drummondville, conformément à la Loi des Fonds Industriels, d'un deuxième agrandissement à l'usine de la compagnie Technico Inc.

321/67

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Municipalité des Cantons-Unis de Wendover & Simpson qui sollicite de la Cité de Drummondville la faveur d'être approvisionnée en eau potable en quantité suffisante pour satisfaire à sa consommation domestique et à son débit pour fins d'incendie.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville, pour se conformer à la demande de la Régie des Eaux accepte en principe de vendre à la Municipalité des Cantons Unis de Wendover & Simpson de l'eau traitée en quantité suffisante pour satisfaire à sa consommation domestique et à son débit pour fins d'incendie.

ADOPTÉ

La Municipalité des Cantons-Unis de Wendover & Simpson aimerait que son ingénieur, M. Robert Savoie, entame une étude conjointement avec le Directeur des Travaux Publics de la Cité, pour discuter de l'opportunité et de la possibilité de traitement en commun des eaux usées de cette municipalité et de la Cité de Drummondville. Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de se rendre à cette demande.

Le Conseil apprend avec plaisir que la Dennison Manufacturing Co. of Canada Ltd projette un agrandissement à son usine située à l'angle des rues St-Georges et Bl. St-Joseph. Pour desservir cet agrandissement, une entrée d'eau supplémentaire est requise et le Conseil autorise le Département des Travaux Publics à procéder aux travaux nécessaires. M. Michel Thibodeau, ingénieur de cette compagnie, souligne également qu'il devient nécessaire de procéder au drainage d'une superficie du terrain de la compagnie pour aménager des espaces de stationnement additionnels. Pour égoutter efficacement ce terrain et écouler les eaux de pluie de la toiture de l'usine, la compagnie projette la construction d'un égout de 18" qu'elle aimerait raccorder à l'égout municipal. Le Conseil accorde son autorisation et prie le Directeur des Travaux Publics de prendre les mesures nécessaires pour permettre tel raccordement.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète de tous ses collègues pour féliciter les autorités de la compagnie Dennison qui ont su guider leur entreprise vers un succès qui justifie maintenant une expansion prochaine, et souhaite que cette marche ascendante se poursuive au cours des prochaines années.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Résolution portant le numéro 220/67, adoptée à la séance du 27 juin 1967, soit abrogée, et remplacée par la suivante:

322/67

abrogée et rem-
placée - voir
séance du 25/3/68

" Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Paul H. Moisan, notaire, soit prié de rédiger un acte de cession, pour le prix nominal de \$1.00 par la Succession de feu Dame Béatrix Raiche Moisan à la Cité de Drummondville, du lot portant le numéro de cadastre 159-257, lequel a été réservé par la Cité lors de la confection des plans de subdivision de partie du lot 159 pour être utilisé comme PARC aux termes du règlement No. 686.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité ledit acte de cession. "

ADOPTE

323/67

Il serait avantageux de construire dès cet automne une serre municipale qui permettrait à la Cité, selon l'échevin Milette, de récupérer dès cette année environ \$1,500.00 de fleurs. Une somme de \$7,000.00 a déjà été prévue dans ce but lors de l'adoption du règlement No. 698 et le Conseil, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, autorise la construction de cette serre et l'attribution d'une somme n'excédant pas \$7,000.00.

Cette serre sera érigée sur une partie de terrain désignée comme site de la pépinière municipale et comprise entre les rues Power et Sigouin près de la Rivière Noire. Le Département des Travaux Publics est par les présentes autorisé à procéder à l'aménagement du terrain réservé pour cette pépinière.

ADOPTE

324/67

Abrogée et
remplacée
Voir séance
du
25/9/67
(347/67)

Son Honneur le Maire souligne qu'il est dommage de constater que l'Hydro-Québec néglige la pépinière et semble accorder moins d'importance au reboisement entrepris depuis quelques années de chaque coté de la Rivière St-François, en aval de Drummondville, par la Southern Canada Power, ex-proprétaire.

Le travail déjà fait constitue déjà un actif fort important et le Conseil, sur proposition de l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, prie l'Hydro-Québec et le Ministère des Terres et Forêts de bien vouloir leur expansion.

ADOPTE

325/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les services de M. Pierre Parent soient retenus au poste de Directeur du Centre Culturel et Sportif de Drummondville, pour une période d'un an à compter de la présente séance; aux conditions suivantes:

- 1.- Le traitement de M. Parent sera de \$7,000.00 par année.
- 2.- Une allocation mensuelle de dépenses est aussi consentie sur la base de \$1,500.00 par année.
- 3.- Des frais extraordinaires de déplacement seront aussi défrayés après avoir reçus l'approbation des administrateurs de la Régie du Centre Culturel.
- 4.- Les bénéfiques marginaux ou autres pourront également être payés par l'employeur en autant que M. Parent aura cumulé la période d'emploi suffisante pour y être éligible.
- 5.- Il est convenu par la présente que le Directeur du Centre Culturel sera responsable de la diffusion des arts en général. L'administration et la bonne marche du Centre Culturel font aussi partie de ses attributions.
- 6.- Monsieur Pierre Parent sera redevable de ses actes aux administrateurs de la Régie. Il sera membre ex-officio de tous les comités déjà formés ou à être formés au sein de la Régie.
- 7.- M. Parent ne sera pas tenu comme l'était son prédécesseur M. Pierre Gobeil, de dispenser certains cours à la Régionale St-François (voir rés. 223/67 27 juin 1967). La tranche de salaire de \$1,500.00 qui était prévue pour ce travail d'enseignement

ne lui sera donc pas versée, mais sera réservée pour rémunérer un professeur qui sera incessamment désigné pour dispenser ces cours.

- 8.- Advenant le cas où la Régie assumerait le contrôle absolu des opérations du Centre Culturel et Sportif, le Conseil de la Cité donne l'assurance à M. Pierre Parent que son traitement lui sera garanti pour la durée du présent engagement.

ADOPTE

326/67

Le trésorier fait lecture de mutations de propriété indexées sous les numéros 3239 à 3262 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

327/67

Par suite d'incendie ou de démolition, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que les modifications suivantes soient apportées au rôle d'évaluation:

<u>No Fiche:</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Evaluation</u>	
		<u>Ancienne</u>	<u>Nouvelle</u>
2306	Walter Maillette (terrain)	\$1,025.00	\$1,050.00
6426	Rodolphe Parenteau (bâtisse)	\$7,425.00	7,000.00
6578	J.Marc Perreault (terrain)	4,225.00	3,750.00
11041	Mme A. Marier (bâtisse)	200.00	nil

ADOPTE

M. Gérard Houle sollicite l'autorisation de construire un garage devant temporairement servir d'entrepôt sur un lot situé sur la rue Paris et portant le numéro de cadastre 172-281. La réglementation actuelle de la Cité ne permet mal-

heureusement pas cette construction et le Conseil se voit au regret de refuser le permis demandé.

Le Conseil entend la lecture d'une requête présentée par une dizaine de propriétaires de cordonneries qui s'insurgent contre le fait que M. Marshall Grenick possède et fasse opérer au Centre Civique, une meule à aiguiser les patins.

L'échevin Hervé Cloutier, président du Comité du Centre Civique, fait remarquer qu'il s'agit là d'un service rendu beaucoup plus que d'un commerce. Il serait en effet inconcevable qu'au beau milieu d'une joute, on doive quitter le Centre Civique et chercher un endroit où faire rectifier l'aiguisage d'une paire de patins, si l'on considère surtout que les activités au Centre Civique s'inscrivent normalement en dehors des heures d'ouverture des établissements commerciaux. L'échevin Hervé Cloutier fait remarquer que M. Grenick pour assurer un service adéquat durant les joutes de hockey, a dû jusqu'à maintenant maintenir un employé à ses frais pour ce travail d'aiguisage et il n'en a certes pas retiré de bénéfices.

Pour conclure, M. l'échevin Laurent Bernier informe ses collègues que désormais, de l'assentiment de M. Grenick, l'organisation du Hockey Junior se chargera d'assurer ce service indispensable à l'aréna.

Répondant à une autre allusion mentionnée à la requête, Son Honneur le Maire spécifie que M. Grenick paie une location pour opérer le restaurant du Centre Civique à titre de concessionnaire.

328/67 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité consente à transférer à M. Roger Leblanc, domicilié au 1700 Champfleury, Ville de Laval, le bail que détient présentement Bel-Air Aviation Ltée à l'aéroport municipal. Toutes les conditions stipulées à ce bail demeureront inchangées jusqu'à sa date d'expiration le 1er octobre 1970.

ADOPTE

329/67 Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que Me. Gaston Ringuet C.R.,

soit autorisé à défendre les intérêts de la Cité dans la cause Rolland Bolduc - vs - Cité de Drummondville et A. Fortin Construction mise en cause, inscrite en Cour Supérieure du District de Drummond sous le No. 1070 (967).

ADOPTE

330/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à radier, la partie de taxes foncières applicable à compter du 5 septembre 1967 sur la bâtisse qui était érigée sur le lot 65 du Quartier Sud de la Ville de Drummondville et qui est maintenant démolie.

ADOPTE

331/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que MM. les échevins Laurent Bernier et André Cloutier soient autorisés à assister au nom de la Cité au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est qui sera tenu à Thetford Mines le 28 septembre prochain.

ADOPTE

332/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et le Directeur des Travaux Publics de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, la Convention Collective de Travail à intervenir avec le Syndicat des Employés Municipaux et devant être en vigueur du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1968.

ADOPTE

333/67

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 744 concernant la danse.

334/67

M. Laurent Bernier proposé, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil et de la population de la Cité de Drummondville soient

transmises à Me. Jules St-Pierre, C.R. qui vient d'être élevé à la Magistrature et siègera désormais en Cour Provinciale.

ADOPTE

335/67

Des soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un vitrail protecteur de 30 pouces de hauteur, de chaque côté de la patinoire du Centre Civique, se lisent comme suit:

Vitrerie Smith Glass Ltée:	\$5,749.70
Vitrerie et Auvents Drummond Enr:	\$6,510.76
R. Vaillancourt & Fils Ltée:	\$6,811.29

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que soit retenue la plus basse soumission, soit celle de Vitrerie Smith Glass Ltée, au prix de \$5,749.70.

ADOPTE

336/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que M. Hormidas Morissette soit chargé du déneigement du secteur de Drummondville-Ouest au cours de la prochaine saison au prix horaire suivant:

\$9.00 pour un camion et charrue
\$5.00 pour un tracteur

Ce travail devra être sous la surveillance et à la satisfaction du Directeur des Travaux Publics de la Cité, et M. Morissette devra produire à la Cité copie d'une police d'assurance-responsabilité couvrant tous dommages matériels ou autres pouvant être causés à autrui par suite de l'exécution de ce travail.

ADOPTE

Puisqu'on est au chapitre du déneigement, le Conseil autorise le greffier à demander des soumissions pour le déblaiement des rues du secteur de Grantham-Ouest au cours de la prochaine saison.

Première lecture est donnée du règlement No. 795 prévoyant l'extension des services d'égoûts et d'aqueduc au Domaine Biron.

337/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 794 prévoyant la modification des tarifs en usage à la balance municipale.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement No. 794 soit adopté.

ADOPTE

338/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 793 prévoyant le renumérotage des propriétés bordant les rues Hébert et Demers et le numérotage des propriétés sises en bordure du Boulevard Lemire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement No. 793 soit adopté.

ADOPTE

339/67

L'échevin Irénée Marsolais souligne que le début de la période des travaux d'hiver a été fixé cette année au 1er décembre et non pas au 1er novembre comme c'était le cas l'an dernier. La Cité en subit un préjudice sérieux puisque le mois de novembre constitue la période la plus propice pour le genre de travaux que la Cité peut inscrire au programme des travaux d'hiver. Il est impossible le printemps d'utiliser la machinerie lourde à cause du dégel.

L'échevin Marsolais propose donc, et il est appuyé à l'unanimité, que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de maintenir au 1er novembre la date d'ouverture de la saison de travaux d'hiver.

ADOPTE

340/67

M. Gérard Leblanc, 2 rue St-Marc, présent à l'assemblée, prie le Conseil de procéder à l'ouverture de la rue St-Marc en direction de la rue Bruno. Pour y parvenir, il suffirait de déplacer une maison et de construire une centaine de pieds de rue. M. l'échevin J.A. Michaud, président du Comité de la Voirie, ira étudier la question sur place en compagnie de l'échevin Bernier et il fera rapport au Conseil.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que M. Gaétan Richard, ing, urbaniste, soit autorisé à représenter la Cité pour discuter des modalités d'opération dans l'étude de rénovation projetée pour le secteur déjà désigné pour la Cité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

25 septembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 septembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

341/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 1967. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

342/67

Le Conseil prend connaissance d'une soumission produite par M. Joseph Hébert qui offre d'effectuer le déneigement des 619 milles de rues du secteur de Grantham-Ouest pour la somme de \$4,900.00 durant l'hiver 1967-68.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que cette soumission soit retenue aux conditions spécifiées par M. Hébert, lesquelles conditions seront plus amplement détaillées à une convention à intervenir entre la Cité et M. Joseph Hébert. Le Maire et le Greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer cette convention pour et au nom de la Cité.

ADOPTÉ

343/67

L'Acheteur de la Cité a procédé à l'étude de soumissions reçues pour la fourniture de divers types d'huile, antigel, etc. nécessaires à la Cité au cours de la prochaine année. Pour chacun des item détaillés ci-après les plus bas soumissionnaires sont les suivants:

- ITEM 1: Environ 80,000 gallons d'huile à chauffage légère # 2.
 Brunelle Huile à Chauffage
 (Canadian Petrofina Ltd)
 202 - 16e Avenue. \$0.1248
- ITEM 2: Environ 30,000 gallons d'huile à chauffage lourde # 4.
 Les Pétroles Drummond Inc.
 485b, Lindsay, Dr'Ville. \$0.1080
- ITEM 3: Environ 30,000 gallons d'huile à chauffage lourde # 6.
 Les Pétroles Drummond Inc.
 485b, Lindsay, Dr'Ville. \$0.0775
- ITEM 5: Environ 150 gallons d'antigel glycol en contenants de 1 gallon.
 Délisle Limitée
 65, Bl. Bernard, Dr'Ville \$2.30 moins 2% esc.
 si payé le 10 du mois suivant.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les quatre (4) soumissions précitées soient acceptées en autant qu'elles soient conformes aux exigences de la demande de soumission.

ADOPTÉ

Les soumissions reçues nécessitant une étude plus approfondie, la décision quant à l'item 4 qui prévoyait la fourniture d'huile à moteur, à différentiel, d'huile hydraulique et de graisse moult usages est remise à une séance ultérieure.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le président de l'association des vétérans de Hong-Kong remercie la Cité de l'accueil qui a été réservé aux membres de cette association lors d'une réception civique donnée tout récemment.
- La Jeune Chambre remercie la Cité de la collaboration qu'elle lui a accordée en marge du concours "Maisons Fleuries 1967" et souligne tout particulièrement la contribution de M. le pro-maire Laurent Bernier et de l'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Parcs.
- La Cité a participé à la décoration florale lors de l'ouverture officielle du Pavillon Georges Frédéric, et le docteur E. Turmel, M.D., directeur général par intérim de cette institution, en remercie chaleureusement le Conseil.
- Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par 11 familles du secteur St-Joseph qui déplorent les inconvénients que leur cause le sifflet des locomotives circulant sur les voies du C.P.R. au passage à niveau de la rue St-Jean. Le Conseil prie le greffier d'informer les autorités du C.P.R. de ce problème et de solliciter leur collaboration afin d'y trouver remède.

344/67

L'échevin Antonio Godbout propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus sincères sympathies du Conseil et de toute la population soient transmises à Me. Gaston Ringuet, C.R., conseiller juridique et ex-maire de la Cité, qui déplore le décès de son frère, M. Adrien Ringuet.

ADOPTE

345/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soient ratifiées les augmentations de traitement détaillées ci-après, au bénéfice des personnes suivantes:

M. Jacques Bonin, ing,
Directeur des Travaux Publics:

- Pour les années 1967 et 1968 -

Salaire porté à \$15,000.00 par année avec effet rétroactif au 1er janvier 1967.

M. Roland Tessier,
Trésorier de la Cité:

- Pour l'année 1967 -

augmentation de salaire de \$500.00 plus allocation de dépenses de \$500.00, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967.

- Pour l'année 1968 -

augmentation de salaire de \$1,000.00.

M. Majoric Dionne,
Assistant-trésorier:

- Pour l'année 1967 -

Salaire annuel porté à \$8,000.00 plus allocation de dépenses de \$1,000.00, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967.

- Pour l'année 1968 -

Augmentation de salaire de \$500.00 plus allocation additionnelle de dépenses de \$500.00.

M. L.-Philippe Langevin,
Greffier de la Cité,

- Pour l'année 1967 -

Allocation de dépenses de \$1,000.00 avec rétroactif au 1er janvier 1967.

- Pour l'année 1968 -

Augmentation de salaire de \$1,000.00

M. J. Jacques Gendron,
 Assistant-Surintendant,
 Département des Travaux Publics:

- Pour les années 1967 - 1968 -
 Salaire porté à \$141.80 par semaine, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967.

M. Joseph Boucher,
 Contremaitre, Département des
 Travaux Publics:

- Pour les années 1967 - 1968 -
 Salaire porté à \$131.80 par semaine, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967.

N.B. - MM. J.J. Gendron, Gérard St-Cyr et Joseph Boucher auront droit, à compter de la date des présentes, aux mêmes avantages que les employés syndiqués en ce qui a trait à la rémunération pour les heures de travail effectuées en dehors de la semaine normale de travail, le tout après contrôle et approbation de la direction du département et du service de la trésorerie.

{ Surintendant,
 Usine de filtration:

Abrogée et remplacée - voir séance du 23 octobre 1967.

- A compter des présentes, jusqu'à la fin de l'année 1967, le salaire hebdomadaire attaché à cette fonction sera de \$115.00 par semaine.
- Pour l'année 1968 -
 Salaire hebdomadaire \$120.00.

Le Conseil autorise le greffier à procéder aux affichages réglementaires et à recevoir les candidatures pour ce poste actuellement vacant.

ADOPTÉ

346/67

La Caisse Populaire Saint-Frédéric de Drummondville mettra en opération au début d'octobre un système extérieur guichet auto-tv. Pour faciliter aux automobilistes l'accès à ces dispositifs, le Conseil, sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, autorise l'exécution des travaux d'aménagement suivants:

- 1 - Réinstallation de l'autre côté de la rue, des parcomètres existants;
- 2 - Amincissement des trottoirs sur une longueur de 56 pieds, aux frais de la Caisse Populaire;
- 3 - Enlèvement du trottoir de ciment de 4 pieds qui longe le parc St-Frédéric du côté nord-ouest, pour le remplacer par une bande de ciment identique à celle qui existe déjà du côté opposé du parc, le long de la rue Marchand.

ADOPTE

Un groupe de résidents des rues Lafontaine et Cartier exigent que des mesures immédiates soient prises pour prohiber la circulation des camions ou autres véhicules lourds sur ces mêmes rues.

Le Conseil explique qu'un avis de motion a déjà été donné en ce sens et que le Service de la Circulation fait présentement une étude de cette question à l'échelle de toute la Cité. Le greffier fera part de ces précisions aux signataires de la requête.

347/67

La résolution portant le numéro 324/67 adoptée le 11 septembre 1967, est abrogée pour être remplacée par la suivante:

" Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville recommande au Ministère des Terres et Forêts de se porter acquéreur de la plantation de l'Hydro-Québec déjà mise sur pied à Drummondville. "

ADOPTE

348/67

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, convient de payer à l'Hydro-Québec une somme de \$4,500.00 destinée à couvrir le coût de relocalisation d'une ligne à haute tension de 49,000 volts longeant actuellement la rue Cormier. Cette ligne sera réinstallée sur les rues Valois et Cloutier, et ce changement s'effectue en vue de l'enlèvement éventuel des lignes électriques existantes sur les rues Janelle et Cormier.

ADOPTE

A la demande de l'échevin Raymond Luneau, le coût de ces travaux de relocalisation sera inclus dans le prix de revient des terrains industriels.

L'Unité des Policiers sollicite la faveur d'utiliser la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue de cours de danses destinés à ses membres. Le Conseil ne peut se permettre de créer de précédent d'autant plus qu'il a déjà, à plusieurs reprises, refusé semblable privilège à d'autres associations de la Cité. Il se voit donc au regret de refuser cette demande.

Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de faire installer, sans trop de frais, dans la Salle des Délégations du Conseil un système de micros adéquat, en utilisant autant que possible le matériel dont dispose encore la Cité.

349/67

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, consent à la section Drummondvilloise des Jeunesses Musicales du Canada un octroi de \$75.00 destiné à encourager l'excellent travail accompli par les membres de cet organisme.

ADOPTE

350/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$55,000.00, que le

Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$55,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 778. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$55,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

La Ville de Drummondville Sud projette la construction d'une canalisation d'aqueduc de 6 pouces qui originera sur la rue Dumaine à la limite de la Cité de Drummondville et s'étendra ensuite jusqu'à la rue Lallemand, via la rue Dumaine. Les autorités de Drummondville-Sud aimeraient savoir quand la Cité de Drummondville prévoira pour sa part prolonger cette conduite pour desservir le Domaine Bordeleau et Dumaine et la raccorder au système de la Cité à la limite des deux municipalités, à la hauteur de la rue Dumaine. Le Conseil, en principe, n'a pas d'objections à prévoir l'exécution prochaine de ces travaux, et,

351/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'une conduite d'aqueduc de six pouces pour alimenter le domaine Bordeleau et Dumaine.

Le Conseil discute longuement de la possibilité de hâter le prolongement de la rue St-Damase en direction de la rue Lindsay. On en vient finalement à la conclusion de faire une révision du dossier pour décider dès la prochaine séance de la possibilité d'ouvrir dès cet automne le tronçon devant relier la rue Lindsay à la voie nord du Boulevard St-Joseph. Le coût d'installation des systèmes de signalisation et de protection au passage à niveau de la voie d'évitement de la Dominion Textile sera inclus dans un règlement futur.

A la suite de la rétrocession à M. Lionel Giroux d'une partie de la rue Giroux maintenant désaffectée,

la Cité s'était réservé une parcelle de terrain pour arrondir l'angle est de l'intersection Bl. Giroux/Bl. St-Joseph. M. Giroux réclame maintenant cette partie de terrain.

Le Conseil laisse la question à l'étude et recevra M. Giroux à ce sujet à la prochaine séance de comité.

352/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente au Club de Baseball Les Royaux de Drummondville un octroi de \$1,000.00 pour leur venir en aide financièrement ... et moralement.

ADOPTE

L'Association des Pilotes de Drummondville remercie bien sincèrement le Directeur de Police et son adjoint, le commandant de la Gendarmerie de Drummondville, le Surintendant de la Brigade Ambulancière St-Jean, de même que le président du Club le Drakkar qui, avec leurs équipes respectives ont su, chacun dans son domaine respectif, apporter une contribution irréprochable lors du pageant aérien "Les Paladins du Centenaire" tenu à l'Aréoport Municipal le 16 septembre dernier.

Pour renflouer ses finances, la Boy Scouts Association sollicite l'autorisation de laver les autos le 30 septembre prochain, possiblement dans l'une des cours d'écoles. Le Conseil, en principe, ne voit pas d'objections mais il aimerait être fixé sur le choix de l'endroit où s'effectuera ce travail.

M. Charles Larocque aimerait que la Cité s'occupe de l'installation et de l'entretien d'une patinoire qu'un groupe de citoyens du secteur ouest avaient aménagée sur le Boulevard Gall au cours des hivers précédents. Le Conseil obtiendra de plus amples informations. La question est donc laissée à l'étude.

Deux immeubles sis, l'un à 610 Scott, propriété de M. Jacques Massicotte, et l'autre à 1935 Bl. St-Joseph, propriété de M. Yvon Sylvestre, ont été inoccupés durant quelques mois au cours de la présente année à la suite d'incendies qui les ont partiellement détruits. Il s'ensuit que pendant les

travaux de réparation ou reconstruction, les deux propriétaires concernés n'ont pas bénéficié du revenu de leurs loyers et ils demandent une réduction de l'évaluation proportionnelle à la période d'inoccupation.

Après étude, le Conseil conclut qu'il ne peut, à son grand regret, accéder à la demande de ces deux contribuables.

353/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de présentation d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la construction d'un égoût intercepteur d'eaux-vannes sur la rue de Boucherville, entre le Boulevard St-Joseph et la Rivière St-François, le coût de tels travaux devant être amorti partie à même le fonds général et partie par le secteur ouest, proportionnellement aux bassins de drainage desservis.

Le Conseil autorise le greffier à demander des soumissions pour la construction d'un 2e agrandissement à l'usine Technico.

354/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 795 prévoyant l'extension des services publics au Domaine Biron.

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement No. 795 soit adopté.

Conformément aux dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 10 octobre 1967.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 796 amendant le règlement 744 concernant la danse.

Le Conseil entend M. Honorius Lavoie qui s'informe des raisons pour lesquelles les poteaux des services de téléphone et électricité n'ont pas été localisés le long du trottoir sur la rue Chassé entre la Rivière Noire et la rue Pelletier.

Le Directeur des Travaux Publics explique que ces poteaux ont été installés à la ligne de rue. Cependant la surface asphaltée de la rue ayant été réduite à 40 pieds, il reste de chaque côté des trottoirs, une bande de 8 pieds de terrain dont on laissera la jouissance aux propriétaires riverains.

355/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'étude Moisan & Morin, soit chargée de la préparation de quatre actes de vente à intervenir entre la Cité et MM. Jean-Paul Marier, Guy Jouanet, Rolland Pellerin et Dame Rita Côté, en vue de l'élargissement de la rue St-Pierre, côté est, à la hauteur de l'intersection St-Henri.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette prie le greffier de remercier chaleureusement les autorités des Autobus Drummondville Ltée, qui ont aimablement mis un de leurs véhicules à la disposition des autorités municipales et des journalistes lors d'une récente visite des parcs de la Cité.

356/67

Abrogé et remplacé. Voir résolution no. 23/68

On discute longuement sur l'opportunité de renouveler le contrat que détient M. Joseph Proulx pour l'enlèvement des vidanges dans le secteur de Drummondville-Ouest. D'après l'échevin Marsolais, il semble que la population de ce secteur soit satisfaite des conditions et du service qui lui sont offerts présentement, et il propose donc, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité renouvelle^x au taux actuel et aux mêmes conditions, le contrat que détient M. Joseph Proulx pour l'enlèvement des vidanges dans le secteur ouest.

(x) pour une période de deux ans,

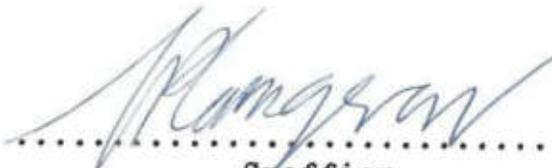
ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier prie le greffier de demander des soumissions pour l'échange de 2 autos actuellement utilisées au département de police. L'échevin Rosaire Milette suggère l'achat de petites voitures dites "compactes", alléguant que d'autres villes ont adopté cette formule. A la lumière des discussions qui suivent, on en vient à la conclusion qu'il ne serait pas tellement avantageux pour la Cité

de ce procurer ces petites voitures étant donné leur coût assez élevé et leur valeur d'échange très réduite.

De l'assentiment du Conseil, des soumissions seront également demandées pour l'échange d'un camion utilisé au département des Travaux Publics.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

2 octobre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 octobre 1967; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1^o Acceptation de la démission de Me. Paul Rousseau comme Juge Municipal, à compter du 12 octobre 1967.
- 2^o Nomination d'un nouveau Juge Municipal. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, J.A. Michaud, Irénée Marsolais, sous la présidence du Maire suppléant M. Laurent Bernier.

357/67

Le Greffier donne lecture de la lettre de démission de Me. Paul Rousseau comme Juge Municipal de la Cité qui doit prendre effet le 12 octobre 1967. Cette démission donnée par Me. Rousseau est rendue nécessaire par suite de sa nomination comme procureur permanent de la Couronne pour le District de Drummond.

Sur proposition de M. l'échevin André Cloutier, appuyé par M. l'échevin Irénée Marsolais, le Conseil accepte avec regret cette démission et remercie le démissionnaire pour le dévouement et la compétence qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions et ça tout au long de son mandat qui a duré 27 ans.

ADOPTE

M. le Maire suppléant, Laurent Bernier, ajoute quelques mots d'appréciation et formule les meilleurs voeux de succès et de bonne santé à l'endroit de Me. Paul Rousseau dans le poste qu'il occupera dorénavant. A ce stage, l'échevin Armand Gauthier propose et il est appuyé par tous les échevins présents à la séance que ces bons voeux soient adressés sous forme de résolution au nouveau procureur permanent de la Couronne.

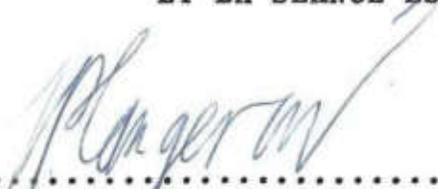
358/67

En vertu de l'article 649 de la loi des Cités et Villes, si le juge municipal meurt ou démissionne avant de s'être nommé un suppléant, le Conseil en nomme un, qui est revêtu de tous les droits et privilèges du juge municipal jusqu'à ce que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil en ait nommé un.

Tenant compte de cet article, l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, propose que Me. André Biron soit nommé juge municipal jusqu'à ce que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil ait nommé un successeur suivant la loi. Le traitement accordé sera de quatre milles (\$4,000.00) par année à compter de la date d'assermentation.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier.

.....

 Pro-maire.

10 octobre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 octobre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Hervé Cloutier, André Cloutier, Irénée Marsolais, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin Laurent Bernier.

359/67

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la loi des Cités et Villes, le greffier donne lecture publique du règlement No. 795 prévoyant l'extension des services publics au Domaine Biron.

360/67

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 25 septembre et 2 octobre 1967. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire entre et occupe son fauteuil. Il est également suivi des échevins Raymond Luneau et J.A. Michaud.

361/67

Lecture est donnée de comptes reçus par la Cité et se totalisant à la somme de \$287,628.44. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

Lecture est donnée de soumissions reçues pour la construction d'un deuxième agrandissement à l'usine de la compagnie Technico Inc. Ces soumissions se lisent comme suit:

DESHAIES & RAYMO.	\$78,650.00
CONSTRUCTION DRUMMOND INC:	\$76,310.00
BOISVERT CONSTRUCTION LTEE:	\$86,535.00
LUCIEN VADEBONCOEUR (St-Hyacinthe)	\$89,492.00

Le Conseil, avant de rendre une décision finale, consultera d'abord le Ministère de l'Industrie et du Commerce. L'adjudication du contrat est donc remise à une séance ultérieure.

362/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'échange de deux autos actuellement en usage au Service de Police. Voici la liste des prix soumis:

DRUMMOND AUTO:	\$4,455.00
PINARD & PINARD LTEE:	\$4,206.00
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE:	\$3,338.78

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que la plus basse soumission, soit celle du Garage Héroux Thibodeau Automobile Ltée, soit retenue au prix de \$3,338.78, en autant que les véhicules fournis soient en tous points conformes aux exigences de la demande de soumissions.

ADOPTÉ

363/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat d'un camion neuf, d'un poids brut véhiculaire approximatif de 25,000 livres, destiné à remplacer un camion usagé, actuellement utilisé au département des travaux publics. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

DRUMMOND AUTO LTEE:	\$5,900.00
PINARD & PINARD LTEE:	\$5,921.64
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE:	\$5,838.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la plus basse soumission, soit celle de Héroux Thibodeau Automobile Ltée, au prix total de \$5,838.00, soit retenue.

ADOPTÉ

264/67

Les soumissions reçues pour l'achat de deux charrues à neige se lisent comme suit:

GUILBEAULT HYDRAULIQUE:	\$1,965.60
FRINK OF CANADA:	\$1,463.60

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de Frink of Canada soit retenue pour la fourniture de deux charrues à neige de marque FRINK 430 - SK, au coût total de \$1,463.60.

ADOPTE

265/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de Paul Savard, au coût de \$8,700.00, soit retenue pour la fourniture des matériaux et l'exécution de travaux d'éclairage sur les rues Cormier et Janelle, en conformité avec les plans et devis préparés par les ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

La seule autre soumission produite pour l'exécution de ces travaux est celle de Rosario Thibeault, au coût de \$9,650.00.

266/67

Voici le détail de soumissions reçues pour l'achat de chaussures pour les policiers.

	<u>Hugues Savoie</u>	<u>Edouard Rheault</u>
Souliers bruns - officiers		
"Slater Imperial"	\$21.95	\$21.75
# 3700 - forme 346		
Souliers noirs - constables		
"Slater Royal"	\$21.95	\$21.75
# 2022 - forme 382		
Bottines noires - constables		
"Slater Royal"	\$22.95	\$21.75
# 2022 - forme 382		

	<u>Hugues Savoie</u>	<u>Edouard Rheault</u>
Caoutchouc (Claques genre Semelles)	\$2.99	\$2.75
Couvre-Chaussures caoutchouc noir fermeture-éclair doublure molleton	\$7.95	\$5.75

N.B. Un escompte de 2% additonnel est accordé par M. Edouard Rheault si payé dans 10 jours.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la soumission de M. Edouard Rheault soit retenue pour tous les item ci-haut mentionnés.

ADOPTE

367/67

Les prix soumis pour la fourniture de gants pour les policiers se détaillent comme suit:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Gants noirs</u> (Constables)	<u>Gants bruns</u> (officiers)
VETEMENTS BOND:	\$3.95	\$4.50
SYLVIO BELISLE:	\$3.40	\$5.15

Quoique les prix soumis par les Vêtements Bond pour les gants bruns soient les plus bas, le gérant de cette compagnie a précisé qu'il n'était intéressé qu'à la commande complète. Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Sylvio Bélisle soit favorisé de la commande pour les deux catégories de gants utilisés par constables et officiers.

ADOPTE

368/67

Lors de la séance du 25 septembre 1967 dernier, la décision avait été laissée en suspens relativement au choix du soumissionnaire pour la fourniture des huiles à moteurs et graisses faisant l'objet de l'item no. 4 et devant constituer

la provision de la Cité pour la prochaine année. L'étude faite par l'Acheteur et le Directeur des Travaux Publics démontre que la plus basse soumission est celle de Brunelle Huile à Chauffage (Canadian Petrofina Co. Ltd).

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que cette soumission soit retenue.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Compagnie du Cimetière Protestant de Drummondville remercie le Conseil de la Cité qui en faisant installer une entrée d'eau pour desservir le cimetière, a ainsi honoré une promesse faite antérieurement par les autorités municipales de Drummondville-Ouest.
- Le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville Inc remercie les autorités municipales des améliorations apportées aux conditions de travail des employés par la dernière convention collective.
- M. Ovila Hébert, récipiendaire d'un trophée en marge du concours " Maisons Fleuries 1967 ", remercie le Conseil de l'honneur qui lui a été décerné.

Me. A.J. Campbell, procureur de la compagnie Transvision (Cantons de l'Est) Limitée, s'informe des raisons qui ont motivé le refus de la Cité d'autoriser cette compagnie à opérer un réseau d'antennes de télévision communautaires.

Son Honneur le Maire explique que la Cité n'entend pas modifier sa décision à ce sujet car il considère que la population de Drummondville est suffisamment bien desservie sous ce rapport. Par ailleurs, la Cité tend de plus en plus à faire enfour les fils qui servent à diffuser les différents services publics, et une installation de ce genre de plus, ne serait certes pas de nature à améliorer la situation.

369/67 Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Irénée Marsolais, que Me. Jacques Biron soit autorisé à étudier et corriger le règlement de zonage actuellement en préparation pour le territoire de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

370/67

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil autorise l'architecte Laurent Joyal à préparer les plans et devis d'un chalet à être érigé dans le Parc Ste-Thérèse à un coût ne devant pas excéder \$10,000.00.

ADOPTE

371/67

A la suite d'un rapport présenté à la Cité le 15 septembre 1967, l'échevin André Cloutier propose, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les ingénieurs Hamel, Malouin et associés soient chargés de la préparation du devis de reconstruction de la toiture de l'édifice Marlboro.

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique qu'à la suite de plaintes formulées par les résidents du secteur ouest un dispositif a été installé dans le but de réduire le rayon d'épandage de la cendre et de la suie qui s'échappent de l'usine Marlboro. Cette cheminée, tel que le précise le Directeur des Travaux Publics, a également été allongée de 7 ou 8 pieds.

372/67

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Département des Travaux Publics, soit autorisé à effectuer des travaux d'amélioration au terrain du stade de baseball pour une somme ne devant pas excéder \$2,500.00.

ADOPTE

373/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les services de MM. Moisan et Morin, notaires, soient retenus pour la préparation des actes de cession des rues comprises dans le Domaine Biron.

ADOPTE

374/67

Les réparations fréquentes que nécessite l'appareil de radar actuellement utilisé par le Service de Police s'avèrent fort coûteuses et le Conseil en vient à la conclusion, qu'il

serait maintenant plus avantageux pour la Cité de remplacer cet appareil par un neuf, plus diabolique encore..., qui, entre autre, imprime lui-même ses billets d'infraction. Le coût de ce nouvel appareil s'élève à \$2,077.20 (valise de sécurité incluse) et la compagnie reprendrait l'appareil que possède actuellement la Cité pour une somme de \$500.00

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police soit autorisé à acheter de la compagnie Electronique Sécurité Thomas Ltée, un appareil " Radar Imprime - billet" 1200 P.E.8 (2 pièces) avec calibration électronique, au coût d'échange total de \$1,527.20.

ADOPTE

L'échevin Antonio Godbout entre et occupe son fauteuil.

375/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer au rôle d'évaluation les modifications qui s'imposent et à accorder les réductions de taxes applicables sur certaines propriétés dont tout ou partie des bâtisses ont été démolies:

<u>Propriétaire</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Evaluation des bâtisses</u>	
		<u>Ancienne</u>	<u>Nouvelle</u>
Jean Lecomte	173-114	\$ 900.00	\$ -
Lucien Deragon	44-6, 45-1 Nord	725.00	-
Mme Jos Dion	P. 160A Gr.	3,650.00	3,300.00

ADOPTE

A la lumière d'un rapport de la Division des Permis et Inspections de la Cité et des explications fournies par la Compagnie Quebec Propane Inc, le Conseil se voit dans l'impossibilité d'autoriser ou de tolérer l'érection d'une roulotte devant servir de bureaux qui a récemment été installée sur les terrains de cette compagnie sans l'autorisation de

la Cité. Aucun permis ne devant être accordé à cet effet, la compagnie est donc priée de retirer les installations déjà faites à cet effet.

376/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit autorisé à préparer l'acte de vente par la Succession Bérard à la Cité, d'une partie du lot 153-218 utilisée par la Cité pour la passation des Services Publics et l'ouverture de la rue Sylvan. Cette vente est faite pour le prix de \$1,386.20 payable comptant à la signature du contrat. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente pour et au nom de la Cité et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

Amendé par
rés. 443/67
11/12/67

ADOPTE

377/67

Depuis le mois de septembre 1954, la Cité loue de la Succession St-Onge, Moisan et Millar un espace de terrain étant partie du lot 1 N.S., et qui est utilisé comme arrêt d'autobus et sert également pour les manoeuvres des charrues et autres machineries du département de la voirie affectées au déblaiement de la neige.

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que Me. Paul H. Moisan, notaire, soit autorisé à rédiger un bail de location par la Succession St-Onge, Moisan et Millar à la Cité de Drummondville, de Partie du lot un (1) N.S. du quartier nord de la Cité de Drummondville, au prix de \$35.00 par année pour une période de cinq (5) ans. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ce bail pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil, à son grand regret se voit dans l'impossibilité de se rendre à la demande des dirigeants des Autobus Drummondville Ltée qui sollicitent la faveur d'être escortés par la police deux fois par jour, sept jours par semaine, lors de leurs dépôts à la banque. C'est l'insuffisance du personnel du Service de Police qui motive ce refus.

Roger Leblanc (hélicoptère-aviation) Ltée, nouveau-locataire à l'Aéroport Municipal, sollicite certaines améliorations au hangar présentement loué de la Cité. Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics d'estimer le coût d'installation d'un lavabo et du service d'aqueduc, de même que le pavage de la voie d'accès au hangar.

378/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un octroi de \$20.00 soit accordé aux ambulanciers St-Jean pour marquer le départ d'une campagne de souscription que le Conseil de la Cité souhaite fructueuse et de nature à encourager le zèle inlassable des bénévoles de cet organisme.

ADOPTE

379/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que l'échevin Rosaire Milette soit délégué pour représenter la Cité de Drummondville au sein du Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières.

ADOPTE

380/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 796, amendant l'article 8 du règlement No. 744 concernant la danse.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No. 796 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 797 prévoyant le financement par la Cité à même le fonds industriel d'un deuxième agrandissement à l'usine Technico Inc.

381/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité formule une demande auprès de la Commission Scolaire en vue de la formation d'un Comité groupant des représentants des deux corps publics, lequel Comité serait chargé de discuter de la possibilité de

répartition des frais d'opération du réseau de Brigadiers scolaires adultes.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette note qu'il semble que des facteurs politiques tout à fait hors du contrôle des autorités municipales jouent en défaveur de la Cité dans le domaine de la promotion industrielle et drainent les industries vers les zones "désignées" par le gouvernement comme défavorisées.

Son Honneur le Maire suggère qu'une rencontre soit fixée à ce sujet avec le Ministre J.L. Pépin, député du comté. Le greffier est prié d'organiser cette entrevue.

Le Conseil entend ensuite la demande et les remarques formulées par M. Marcel Bélair, résident de la 22e Avenue, qui sollicite la confection de trottoirs sur cette rue, entre les rues Croteau et Barnabé. M. Bélair se plaint entre autre de la présence à l'avant de sa résidence d'un bout de trottoir inachevé d'une borne-fontaine et d'un hauban. L'échevin Antonio Godbout se rendra avec quelques collègues pour constater sur place ce qui pourrait être fait pour améliorer le sort de M. Bélair.

359^A/67

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 795, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

23 octobre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 octobre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Irénée Marsolais, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Avant le début de l'assemblée, le greffier transmet à Son Honneur le Maire un message de M. l'échevin Antonio Godbout qui, étant retenu chez-lui par la maladie, s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance.

382/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 1967. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

M. l'échevin Rosaire Milette entre et occupe son fauteuil durant la lecture du procès-verbal.

383/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$17,461.82. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

384/67

Le trésorier fait lecture de comptes dus au titre de l'assurance patronale et se chiffrant à \$27,422.46. Il est

proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

A une demande de l'échevin Raymond Luneau, le trésorier répond qu'il sera en mesure de remettre vers le 1er novembre les chèques de rétroactif prévu à la convention collective des employés.

385/67

Des soumissions ont été demandées pour la fourniture de 240,000 gallons de gazoline no. 1 et de 45,000 gallons d'huile diesel, type 1, incluant l'installation de réservoirs et de pompes distributrices, le tout, conformément au devis qui accompagnait l'invitation à soumissionner. Les prix soumis se détaillent comme suit:

	<u>Prix par gallon impérial</u>	
	<u>Gasoline</u>	<u>Huile Diesel</u>
Brunelle Huile & Chauffage:	\$0.378	\$0.3738
Pétrole Irving Inc:	0.4609	0.446
Marchand Petroleum:	0.3840	0.3830
Texaco Canada Limitée:	0.38	0.392
Les Pétroles Drummond:	0.395	0.385

Il est proposé par l'échevin Irénée Marsolais, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la plus basse soumission, soit celle de Brunelle Huile & Chauffage, soit retenue aux prix mentionnés ci-haut.

ADOPTE

386/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de sel en vrac à l'entretien d'hiver des rues de la Cité au cours de la prochaine saison. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

	F.A.B. <u>l'entrepôt de la compagnie</u>	F.A.B. <u>Garage Municipal</u>
Iroquois Salt Co. Ltd.	\$12.10	\$14.30
Canadian Salt Co. Ltd.	\$12.10	\$14.00
Domtar Chemicals Ltd. (Sifto Salt Division)	\$12.40	\$14.60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de Canadian Salt Co. Ltd, au prix de \$14.00 la tonne, livré à Drummondville, soit retenue pour la fourniture du sel devant être utilisé pour l'entretien des rues au cours de la prochaine saison d'hiver.

ADOPTÉ

287/67

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat de 19 manteaux destinés aux policiers. Les prix soumis sont les suivants:

Manteaux $\frac{3}{4}$ - pour l'automne - nylon bleu

Sylvio Bélisle, Dr'Ville	\$95.00
E & R. Inc, Montréal	\$77.56
Maranda Inc, Montréal	\$59.50

Manteaux longs - Drap - pour l'hiver

Sylvio Bélisle	\$67.70
----------------	---------

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de la compagnie Maranda Inc. soit retenue pour la fourniture de 9 manteaux $\frac{3}{4}$ - nylon - et que Sylvio Bélisle, soit chargé de la fourniture de 10 manteaux d'hiver, aux prix détaillés ci-haut.

ADOPTÉ

388/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la soumission de Roland

Bolduc Inc, au montant de \$6,400.00 soit retenue pour l'exécution de travaux de réfection à la toiture de l'usine Marlboro, selon le devis préparé par les ingénieurs Hamel, Malouin & Associés.

Le maire et le greffier, ou à défaut le procureur et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'entreprise à intervenir.

ADOPTE

L'étude qui a été faite par le Conseil et par la Division des Permis et Inspections révèle qu'il n'est pas possible d'autoriser l'aménagement et l'opération de pompes à essence sur les lots portant les numéros de cadastre 160A-237 et 160A-258-1 et situés sur la rue St-Pierre. Le plan directeur de la Cité ne prévoit pas d'autres commerces de ce genre sur cette rue. Cependant, le Conseil ne voit pas d'objections à la construction d'un lave-auto selon les plans prévus par M. Gabriel Caron. Ce dernier, présent à l'assemblée, s'informe si la décision du Conseil serait modifiée advenant le cas où il acquerrait d'autres terrains contigus à ceux qui sont déjà mentionnés plus haut. Dans cette éventualité, M. Caron devra présenter une nouvelle demande de permis en fournissant les documents nécessaires pour bien illustrer son nouveau projet et faciliter l'étude qui devra en être faite.

389/67

Conformément à l'engagement qu'il contractait le 13 juin 1966 (rés 256/66), le Conseil, sur proposition de l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, défrayera cette année encore 50% des frais encourus pour la décoration des rues et places publiques de la Cité durant la période des fêtes. D'après la Jeune Chambre de Drummondville qui se charge de la réalisation de ces projets de décoration, la participation de la Cité, cette année, se chiffrera comme suit:

- Contrat de l'an dernier (\$2,012.50)	
moins escompte de 10% (\$201.25)	\$1,811.25
- Bl. St-Joseph - du Rond Point à la rue St-Louis (décoration de sapins)	\$ 593.00
- Rue Cockburn (plafond de lumières)	92.00
- Rue Lindsay (plafond de lumières)	230.00

TOTAL: \$2,726.25

La Cité défrayera également le coût de l'électricité utilisée pour ces décorations.

ADOPTE

390/67

Une augmentation de traitement approximative de \$500.00 pour l'année 1967 avait été prévue pour Me. Paul Rousseau, ex-juge municipal de la Cité de Drummondville. Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à verser à Me. Rousseau les sommes qui lui sont dues à titre de rétroactif sur cette augmentation pour la période s'étendant du 1er janvier 1967 au 12 octobre 1967, date de sa démission.

ADOPTE

391/67

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'à la demande de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc, l'article 6 de la Convention Collective de travail intervenue le 29 mai 1967 entre la Cité de Drummondville et l'Unité des Policiers, soit amendée à l'article 6 intitulé: "SALAIRES", vis-à-vis le sous-titre "Constables" pour se lire: " 1-1-1967 et 1-1-1968", au lieu de: " 1-1-1967 au 31-12-68 ". Il est également résolu que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère du Travail. Le maire et le greffier sont autorisés à signer cette modification au contrat au nom de la Cité.

ADOPTE

392/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement visant à changer la destination du lot 156-251, cadastré comme rue.

393/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'une somme de \$800.00 soit versée à titre d'octroi à la Fédération des Oeuvres de charité du Diocèse de Nicolet.

ADOPTE

394/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient par les présentes autorisés à signer les contrats d'entreprise à intervenir entre la Cité de Drummondville et les entrepreneurs-électriciens concernés relativement aux travaux d'éclairage du parc Ste-Thérèse, de même que:

- 1° des rues Desjardins, Dumaine, Précourt et Bessette.
- 2° des 19, 20 et 22e Avenue ainsi que des rues Milette, St-Frédéric, St-Alphonse et St-Damase.

ADOPTE

395/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité les contrats d'entreprise à intervenir entre la Cité de Drummondville et les entrepreneurs concernés relativement à la reconstruction de la toiture de l'usine Marlboro de même qu'à l'aménagement de réservoirs à gasoline au Garage Municipal.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe la Cité que M. Eddy Blais a sollicité un permis pour l'opération d'un bar additionnel au Manoir Drummond, 248 Hériot.

396/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité absorbe le coût d'inscription devant apparaître sur la plaque-souvenir et le trophée permanent de la Cité pour désigner le récipiendaire lors du gala artistique du 26 novembre prochain. Ce déboursé est de l'ordre de \$10.00.

ADOPTE

397/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à préparer un rapport d'amélioration

à l'éclairage des rues de la Cité, en coopération avec le service concerné de l'Hydro-Québec. Le coût de facturation annuel pour ces améliorations et pour l'alimentation électrique des systèmes installés au cours de l'année dans la Cité ne devra pas dépasser \$10,000.00. *pour l'année 1968*

ADOPTE

398/67

Pour combler le poste laissé vacant par suite du décès de M. Alphonse Dionne, le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, convient que M. Georges Cloutier soit promu au titre de Surintendant de l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité. Cette promotion prend effet à compter de la présente séance, et la résolution portant le numéro 345/67 adoptée le 25 septembre 1967 est abrogée sous la rubrique: "Surintendant - Usine de filtration " pour se lire comme suit:

" Surintendant - Usine de filtration "

- A compter du 23 octobre 1967, jusqu'à la fin de la présente année, le salaire hebdomadaire attaché à cette fonction sera de \$120.00 par semaine.
- Pour l'année 1968 -
Salaire hebdomadaire \$130.00.

ADOPTE

399/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de M. Michel Equilbec soient retenus comme Surintendant des Parcs de la Cité pour l'année 1968. Le salaire annuel de M. Equilbec sera de \$6,000.00 et il aura droit aux autres avantages normalement accordés aux employés municipaux.

ADOPTE

400/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'une augmentation de traitement de \$400.00, avec effet rétroactif au 1er janvier 1967, soit accordée à M. Henri Talbot, Directeur de la Bibliothèque Municipale pour l'année 1967.

ADOPTE

Pour le bénéfice des membres du Conseil, le greffier explique ensuite la procédure dont il a été convenu avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce avant que le contrat de construction soit adjugé et que ne débutent les travaux d'agrandissement à l'usine Technico. Le règlement no. 797 prévoyant les fonds nécessaires à cet agrandissement devra d'abord recevoir toutes les approbations des ministères concernés et la compagnie Technico devra également fournir la preuve qu'elle s'est bien conformée à toutes les exigences du gouvernement.

401/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 797 autorisant la Cité à financer, à même le fonds industriel de la Cité, le coût d'un agrandissement à l'usine Technico Inc., et à emprunter une somme de \$84,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

M. Marcel Bélair revient de nouveau devant le Conseil pour connaître sa décision relativement aux plaintes qu'il avait formulées lors de séances précédentes concernant la localisation de certains dispositifs d'utilité publique à l'avant de sa propriété. Le Conseil, malheureusement, ne voit pas la possibilité de donner suite aux demandes de M. Bélair.

Pour répondre à une demande d'information, le Directeur des Travaux Publics précise que les travaux récemment exécutés pour consolider les garde-fous du "vieux" pont de la Rivière St-François l'ont été aux frais du Ministère des Travaux Publics.

La présente séance étant la dernière avant l'élection générale prévue pour le 6 novembre prochain, trois membres du présent Conseil manifestent officiellement leur intention de se retirer de la scène municipale.

M. l'échevin Armand Gauthier:

quitte la scène municipale en ayant totalisé près de 21 ans au service de ses concitoyens en tant qu'échevin. M. Gauthier remercie ses collègues du Conseil, de même que les officiers municipaux qui lui ont toujours accordé une excellente collaboration. M. Gauthier relate les principaux événements qui ont jalonné sa longue vie publique et il cite entre autres les annexions de Ville St-Joseph et Ville St-Jean-Baptiste qui ont marqué, selon lui, le signal de départ de l'essor qu'a connu notre ville. La fusion de la Municipalité de Drummondville-Ouest est un pas de plus en avant et M. l'échevin Gauthier termine sa carrière politique en assurant ses collègues qu'il demeurera tout de même grandement intéressé aux affaires municipales, et disponible au cas où la précieuse documentation qu'il a accumulée tout au cours de ces années pourrait être utile. M. Gauthier termine sa brève allocution en formulant le souhait que se réalise éventuellement la fusion de la ville voisine de Drummondville-Sud.

M. l'échevin André Cloutier:

prononce également le dernier discours d'une vie publique qui a débuté le premier février 1956 et s'est échelonnée au cours de quatre termes d'office. M. Cloutier dit ressentir la même émotion que lors de son premier discours. Il assure ses collègues qu'il gardera un excellent souvenir de cette période de sa vie et remercie ses collègues de l'amitié et de la collaboration qu'ils lui ont apportées. M. Cloutier dont la devise était: " Servir la population " a effectivement été bien disponible et, fait à noter, ses absences aux assemblées ou autres manifestations se sont faites très rares. Comme il le fait remarquer avec humour, un échevin, le jour de son élection, s'embrigade volontairement dans une " clinique de Donneurs de Temps ". M. Cloutier quitte à regret la vie municipale pour des raisons personnelles, mais il assure ses collègues et la population qu'il y conservera quand même beaucoup d'intérêt. Il termine en remerciant les officiers municipaux pour le bon travail qu'ils accomplissent et a un mot de reconnaissance pour les électeurs de son quartier qui lui ont toujours assuré un support qui s'est traduit par de confortables majorités.

M. l'échevin Irénée Marsolais:

en est lui aussi à la dernière étape de sa vie politique municipale à Drummondville puisque ses occupations le retiennent maintenant à l'extérieur de la ville. Il souligne qu'il lui a été intéressant de constater le désintéressement et la sincérité manifestés par les membres du Conseil au cours de son terme d'office à Drummondville. M. Marsolais souhaite que sous ce rapport, les jours se suivent et se ressemblent. Il souligne l'ère de prospérité apportée par les annexions et souhaite que cette prospérité se continue en même temps que l'expansion de la Cité. M. Marsolais termine en souhaitant bonne chance à ses collègues qui brigueront les suffrages lors de l'élection prochaine.

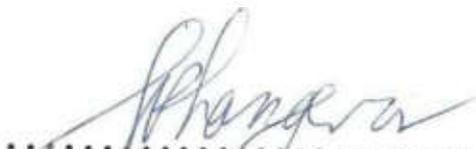
Son Honneur le Maire:

se fait l'interprète du Conseil et exprime ses regrets devant cette décision des trois échevins sus-mentionnés. Il souligne les nombreuses années d'expérience que totalisent ces trois hommes dans le domaine municipal, mais comprend également leur désir de penser à leurs affaires personnelles qu'ils ont dû forcément négliger pour remplir les devoirs de leur charge d'échevin.

Cette séance étant la dernière avant l'élection générale du 6 novembre, Son Honneur le Maire tient au nom de tout le Conseil à informer la population que les administrateurs de la Cité ont tâché de dépenser à bon escient l'argent des contribuables et d'en tirer le meilleur parti possible. Il assure les Drummondvillois que leur ville a bénéficié d'une administration saine qui lui vaut maintenant d'être enviée de par la Province. Drummondville est une ville propre, attrayante, qui impressionne favorablement les visiteurs et ceux qui désirent y investir, et il se dit très fier d'avoir été appelé à la représenter comme maire durant le mandat qui vient de s'écouler.

S.H. le Maire souligne tout particulièrement l'entente magnifique et l'agréable climat qui ont régné au sein du Conseil durant ce terme et rend également hommage à la compétence de même qu'à l'honnêteté et à la sincérité des officiers municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

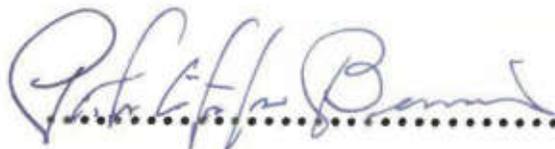


PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

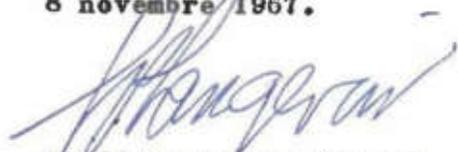
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, courtier, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu maire de la Cité de Drummondville à l'occasion de l'élection municipale tenue à Drummondville le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

A handwritten signature in blue ink, reading "Philippe Bernier", written over a dotted line.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.



Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

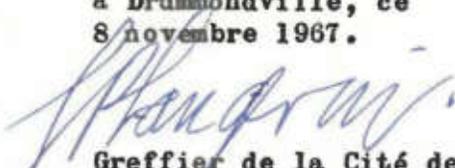
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laurent Bernier, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin, au siège no. 1, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!


.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.


Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

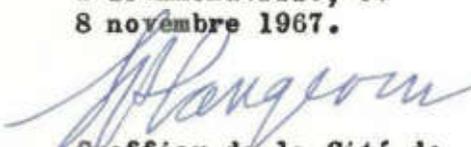
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J. Adélarde Michaud, entrepreneur, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin, au siège no. 2, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!


.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.


Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laval Allard, commerçant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin, au siège no. 3, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Laval Allard
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.

[Signature]
Greffier de la Cité de
Drummondville.

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, garagiste, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin, au siège no. 4, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Raymond Luneau
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce 8
novembre 1967.

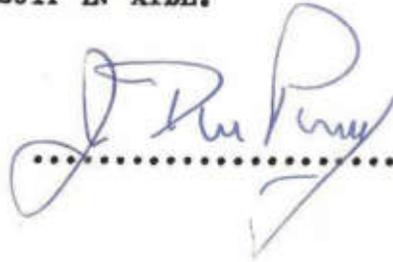
[Signature]
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

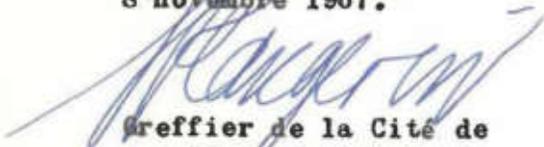
Je soussigné, Jules Dupuy, superviseur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin, au siège no. 5, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.



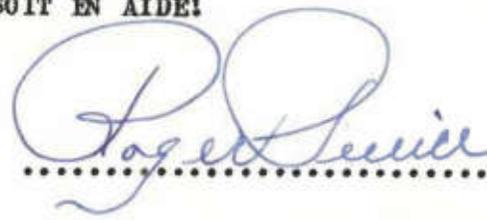
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

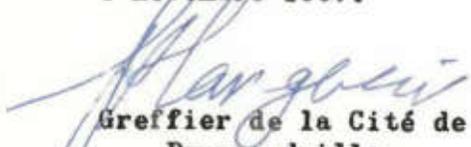
Je soussigné, Roger Prince, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin, au siège no. 6, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.



Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Antonio Baril, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin, au siège no. 7, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.

A. Baril.....

J. Langlois
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Rosaire Milette, médecin, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin, au siège no. 8, pour la Cité de Drummondville, lors de l'élection municipale tenue le 6 novembre 1967, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1967.

R. Milette.....

J. Langlois
Greffier de la Cité de
Drummondville.

CITE DE DRUMMONDVILLE

Procès-verbal du 13/11/67

DEPENSES D'ELECTION
(6 novembre 1967)CECILE "B"SALAIRES

(1) Secrétaire d'élection	\$ 100.00	
(36) Sous-officiers-rapporteurs	720.00	
(36) Greffiers	432.00	
(11) Gardiens	132.00	
Temps supplémentaire des employés de bureau:	2,921.79	
Temps des employés du garage - re: installation, transport et remisage du mobilier d'élection:	<u>268.69</u>	\$ 4,574.48

PAPEETERIE

No. commande 200	19.96	
La Parole Limitée	35.99	
No. commande 201	26.90	
Formules Municipales	81.34	
Formules Municipales	85.01	
Formules Municipales	5.16	
Masters listes électorales	61.27	
Papier pour listes électorales	10.00	
St-Francis Paper (cartons)	8.46	
Librairie Ferland (commande 334)	.92	
Librairie Ferland (commande 393)	<u>1.69</u>	336.70

PUBLICATIONS

La Tribune - 26 octobre 1967	30.45	
La Tribune - 31 octobre 1967	65.45	
La Parole - avis d'élection	53.40	
La Parole - dépôt liste	<u>14.80</u>	164.10

IMPRESSION

Bulletins de vote	166.86	
Cartes-avis aux électeurs:		
-achat:	283.01	
-impression:	<u>98.58</u>	548.45

DIVERS

Repas des officiers d'élection	118.80	
Transport (Dr. Transit)	3.50	
Timbres (correspondance)	6.48	
Timbres (lettres recommandées)	155.52	
Location des écoles	165.00	
Allocation auto Mme Chagnon	<u>10.00</u>	<u>459.30</u>

TOTAL: \$ 6,083.03A CAPITALISERCONSTRUCTION DE MOBILIER

Matériel	404.32	
Salaires	<u>754.88</u>	1,159.20

ACHAT BOITES DE SCRUTIN

Formules Municipales	326.60	
Industries BoMar	<u>280.80</u>	<u>607.40</u>

TOTAL: \$ 1,766.60

DEPENSES D'ELECTION (suite)
(6 novembre 1967)

DIVERS

Congé payé aux employés pour votation
(plus administration) 60 heures: \$ 161.12

///

GRAND TOTAL:

Dépenses 6,083.03

Capitalisation 1,766.60

Congés 161.12

\$ 8,010.75

R E C E T T E S

Vente listes électorales: \$ 339.35

Vente lois électorales: 10.50 \$ 349.85

DEPENSES D'ELECTION (1967) \$ 6,083.03

Moins: RECETTES 349.85

\$ 5,733.18

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
COMITES D'ADMINISTRATION

CECULE "CN"

SiègePrésident

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | <p>M. LAURENT BERNIER
(Adjoint: M. Jules Dupuy)
<u>Aménagement du territoire:</u></p> | <p>{ Construction
Urbanisme
Expropriations</p> |
| 2 | <p>M. J.A. MICHAUD
(Adjoint: M. R. Luneau)
<u>Entretien et travaux publics:</u></p> | <p>{ Voirie
Edifices de la Cité
Exécution des travaux</p> |
| 3 | <p>M. LAVAL ALLARD
(Adjoint: M. R. Prince)
<u>Protection:</u></p> | <p>{ Police
Assurances
Protection Civile
Hygiène
Bien-Etre
Circulation</p> |
| 4 | <p>M. RAYMOND LUNEAU
(Adjoint: M. J.A. Michaud)
<u>Services communautaires:</u></p> | <p>{ Filtre
Marché
Electricité</p> |
| 5 | <p>M. JULES DUPUY
(Adjoint: Dr. R. Milette)
<u>Relations extérieures:</u></p> | <p>{ Industrie
Commerce
Corps publics
Bonne Entente
Visites Inter-Cités
Aéroport
Publicité</p> |
| 6 | <p>M. ROGER PRINCE
(Adjoint: M. A. Baril)
<u>Finance et Planification:</u></p> | <p>{ Revenus
Dépenses
Priorités
Taxes: foncières
d'eau
commerciales
Perception
Nouvelle formule de
contrôle des dépenses</p> |
| 7 | <p>M. ANTONIO BARIL
(Adjoint: M. L. Allard)
<u>Surveillance:</u></p> | <p>{ Personnel
Engagement
Efficacité
Equipement
Soumissions
Etudes des règlements
Conventions collectives
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> |
| 8 | <p>DR. ROSAIRE MILETTE
(Adjoint: M. L. Bernier)
<u>Sports et Loisirs:</u></p> | <p>{ Parcs
Arts
Octrois
Aréna
Bibliothèque
Organismes de loisirs</p> |

Amendée par
rés. 62/2/69

Novembre 1967

EDULE "D"CITE DE DRUMMONDVILLERAPPORT ANNUEL D'AMELIORATION A L'ECLAIRAGE DE RUESA) NOUVEL ECLAIRAGE

Rue Pinard	4 x 250W	à \$3.68	=		\$ 14.72
Rue Cloutier	3 x 250W	à 3.68	=		11.04
Rue St-Frédéric	4 x 250W	à 3.68	=		14.72
Boul. Lemjre coin St-Damase	1 x 400W	à 4.50	=		4.50
Chemin du Golf près Rivière Noire	1 x 250W	à 3.68	=		<u>3.68</u>
				<u>TOTAL</u>	\$ 48.66

B) ECLAIRAGE EXISTANT A AMELIORER

Rue St-Georges Notre-Dame à Pelletier	11 x 250W	à \$3.68	moins		
	11 x 200W	à 2.01	=		\$18.37
Rue St-Alfred St-Joseph à Notre-Dame	12 x 250W	à 3.68	"		
	12 x 200W	à 2.01	=		20.04
Rue Mélançon Notre-Dame à Sylvan	10 x 250W	à 3.68	"		
	10 x 200W	à 2.01	=		16.79
Rue Villeneuve Notre-Dame à Sylvan	10 x 250W	à 3.68	"		
	10 x 200W	à 2.01	=		16.79
Notre-Dame Manseau à St-Rodolphe	11 x 250W	à 3.68	"		
	11 x 300W	à 2.75	=		10.23
DuMoulin Notre-Dame à St-Joseph	4 x 250W	à 3.68	"		
	4 x 200W	à 2.01	=		6.68
Dunkin Des Ecoles à Hériot	6 x 250W	à 3.68	"		
	6 x 200W	à 2.01	=		10.02
St-Eusèbe 10ième à 17ième Avenue	12 x 250W	à 3.68	"		
	6 x 200W	à 2.01	plus		
	6 x 300W	à 2.75	=		48.60
St-Denis St-Jean à 16ième Avenue	5 x 250W	à 3.68	moins		
	5 x 200W	à 2.01	=		8.35

B) ECLAIRAGE EXISTANT A AMELIORER (Suite)

DesForges Hériot à Extrémité Nord	7 x 250W 7 x 200W	pas à	\$3.68 2.01	moins	=	\$11.69
Chemin Hemming, rues Milton et Hamel	13 x 250W 13 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	21.71
Poirier Lindsay à Extrémité	7 x 250W 6 x 200W 1 x 300W	pas pas à	3.68 2.01 2.75	" plus	=	16.45
Belcourt Dunkin à DuMoulin	4 x 250W 4 x 200W	pas à	3.68 2.01	moins	=	6.68
Prince Belcourt à extrémité	4 x 250W 4 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	6.68
Cherrier Mercure à Lafontaine	2 x 250W 2 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	3.34
Lévis Mercure à Lafontaine	3 x 250W 2 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	7.02
Laurier Mercure à Lafontaine	4 x 250W 3 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	8.69
Chapleau Mercure à Lafontaine	4 x 250W 5 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	4.67
Mercier Mercure à Lafontaine	4 x 250W 5 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	4.67
Vassal Mercure à Lafontaine	4 x 250W 4 x 200W	pas à	3.68 2.01	"	=	6.68

Dans le secteur Drummondville Ouest, changer les
82 lampes de 175W pour 82 lampes de 250W - pas de charge
additionnelle.

TOTAL \$254.15

<u>TOTAL</u>	A	+	B	=	
	\$48.66	+	\$254.15	=	\$302.81

TOTAL PAR ANNEE

\$302.81	x	12 mois	=	<u>\$3,633.72</u>
----------	---	---------	---	-------------------

Coût additionnel occasionné par les installations dans
les rues et les parcs effectuées au cours de l'année
1967 : environ \$6,000.00/an

Armand Bonin

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

CEDULE "A"

RAPPORT D'ELECTION

Conformément aux exigences de l'article 268 de la Loi des Cités et Villes, je, L.-Philippe Langevin, président de l'élection municipale tenue à Drummondville le 6 novembre 1967, fait par les présentes rapport que le 18 octobre 1967 j'ai donné avis public qu'il y aurait présentation des candidats à la charge de maire et pour les charges d'échevins des 8 sièges de la Cité de Drummondville le 25 octobre 1967, demidi à deux heures P.M.; et j'ai procédé à la nomination du secrétaire d'élection;

Que le 25 octobre 1967, j'ai procédé en conséquence à la mise en nomination des candidats, de midi à deux heures de l'après-midi;

Que précédemment à la mise en nomination, j'avais reçu à mon bureau et accepté suivant la loi les bulletins de présentation suivants:

<u>A LA MAIRIE:</u>	M. Philippe Bernier, courtier
<u>A L'ECHEVINAGE:</u>	
<u>Siège No. 1:</u>	M. Laurent Bernier, épicier
<u>Siège No. 2:</u>	M. J.A. Michaud, entrepreneur
<u>Siège No. 3:</u>	M. Laval Allard, commerçant M. Germain Lépine, entrepreneur M. André Vanasse, marchand
<u>Siège No. 4:</u>	M. Raymond Luneau, garagiste
<u>Siège No. 5:</u>	M. Lucien Champagne, comptable M. Hervé Cloutier, contremaître M. Jules Dupuy, superviseur
<u>Siège No. 6:</u>	M. Roger Prince, marchand
<u>Siège No. 7:</u>	M. Antonio Baril, industriel M. Robert Roux, rentier
<u>Siège No. 8:</u>	Dr. Rosaire Milette, médecin

Le jour de la nomination, 25 octobre 1967, aucun autre bulletin de présentation n'a été déposé durant les deux heures prévues par la loi.

Etant donné que je n'avais reçu qu'un seul bulletin de présentation à la mairie, de même que pour les sièges nos. 1, 2, 4, 6 et 8, j'ai, sur le champ, à l'expiration du temps prévu par la loi, déclaré élus:

M. Philippe Bernier	-	Maire de la Cité de Drummondville
M. Laurent Bernier,	échevin au siège no. 1	
M. J. Adélarde Michaud,	" " " " 2	
M. Raymond Luneau,	" " " " 4	
M. Roger Prince	" " " " 6	
Dr. Rosaire Milette,	" " " " 8.	

Cependant, comme j'avais reçu plus d'un bulletin de présentation pour trois (3) sièges d'échevin de la Cité, j'ai alors annoncé qu'il y aurait votation le 6 novembre 1967 pour les sièges numéros 3, 5 et 7.

Le 25 octobre 1967, j'ai donné avis public qu'une élection était nécessaire aux trois (3) sièges d'échevins mentionnés au paragraphe précédent, et que telle élection serait tenue le 6 novembre 1967. Cet avis mentionnait en détail les noms, adresse et profession des candidats à chacun des sièges.

A la suite de l'élection tenue le 6 novembre 1967, j'ai procédé au relevé du vote le 8 novembre 1967, à 10:00 heures a.m., en présence des échevins élus, de journalistes et du secrétaire d'élection, et j'ai alors officiellement proclamé élus:

M. Laval Allard, échevin au siège no. 3				
M. Jules Dupuy,	"	"	"	" 5
M. Antonio Baril,	"	"	"	" 7.

Avis public du présent rapport a été donné ce jour, 13 novembre 1967, lors de la séance régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à 8:00 heures P.M. en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville.

Drummondville, le 13 novembre 1967.

.....
Greffier de la Cité de Drummondville
et Président d'Election.

13 novembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 novembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

402/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 1967. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

403/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$410,069.99. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Ministère des Affaires Municipales, par l'intermédiaire de M. Francis Boudreau, Ministre d'Etat, informe la Cité qu'une subvention s'établissant à 50% du prix d'achat sera disponible et applicable sur le coût de 2,000 pieds de boyaux à incendie récemment acquis par la Cité. Le Conseil remercie les autorités du Ministère.
- M. Ulric Tétreault, agent local du Canadien Pacifique, assure la Cité que sa compagnie coopérera

dans toute la mesure du possible pour éliminer l'usage des sifflets de locomotives dans les limites de la Cité, et tout particulièrement à la hauteur de l'intersection St-Jean/Notre-Dame. Cependant, M. Tétreault fait remarquer que de nombreux piétons, surtout des enfants, empruntent les voies ferrées, et ne laissent aucune autre alternative aux employés que de signaler l'approche des trains au moyen du sifflet.

- M. Fernand Boutin, Sous-Ministre des Terres et Forêts du Québec, prend en considération la recommandation de la Cité d'acquérir la plantation de l'Hydro-Québec à Drummondville. Il précise toutefois que l'Hydro semble avoir d'autres projets relativement à l'utilisation du terrain où croît cette pépinière.
- La Commission du Centenaire (Fédérale) de même que le Service du Centenaire (Provincial) remercient les autorités municipales de l'accueil qu'elles ont réservé à la Caravane du Centenaire de la Confédération en septembre dernier.
- L'Association des Voyageurs de Commerce remercie la Cité de l'octroi de \$40.00 qu'elle a consenti à l'Oeuvre des Petits Souliers lors de sa récente campagne de souscription.
- M. J. Wellie Cormier apprécie l'honneur qui lui a été fait d'officier à l'ouverture du Pont de la Rivière Noire à la hauteur de la rue Cormier. Il en remercie les autorités municipales.

404/67 M. Wilfrid Létourneau et Mme Jérémie Lavigne prient la Cité d'installer des plaques limitant le stationnement à 60 minutes sur la rue Moisan, côté sud entre Du Moulin et Celanese.

Le Conseil, après avoir entendu la version du Directeur des Travaux Publics, décide de faire installer les panneaux sollicités.

ADOPTE

405/67

Relativement au projet d'élargissement de la rue St-Pierre à l'intersection St-Henri, le Conseil prend connaissance de quatre projets d'actes de vente à la Cité de Drummondville par:

- 1° M. Jean-Paul Marier, pour une partie du lot 160A du Cadastre officiel du Canton de Gr., Comté de Drummond, d'une superficie de 12 pi. carrés, au prix de \$15.00.
- 2° Madame Rita Côté, pour une partie du lot 160A-20 du Cadastre officiel du Canton de Gr., Comté de Drummond, d'une superficie de 168 pi. carrés, au prix de \$210.00.
- 3° M. Guy Joanet, pour une partie du lot 160A du Cadastre officiel du Canton de Gr., Comté de Drummond, d'une superficie de 106 pi. carrés, au prix de \$132.50.
- 4° M. Roland Pellerin, pour une partie du lot 160A du Cadastre officiel du Canton de Gr., Comté de Drummond, d'une superficie de 635 pi. carrés, au prix de \$793.75.

Ces projets d'actes rédigés par Me. Louis Morin, sont jugés conformes, et il est en conséquence proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer les actes de vente ci-haut décrits pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

406/67

Le Conseil croit opportun de confier à la Régie du Centre Culturel de Drummondville, à compter du 19 novembre 1967, le soin de payer elle-même le salaire de ses employés. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que cette décision soit ratifiée. Il est également résolu que pour permettre à la Régie de faire face à cette nouvelle obligation, la Cité lui versera un octroi annuel de \$20,000.00 dont le paiement s'effectuera par versements mensuels.

ADOPTE

L'échevin Roger Prince sollicite certaines explications additionnelles pour le bénéfice des citoyens présents à l'assemblée, notamment en ce qui a trait au versement à la Cité de l'excédent des recettes à la fin de chaque année fiscale... si recettes il y a au Centre Culturel.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une lettre de protestation des quatre propriétaires de cinémas de la Cité qui s'opposent à la projection d'un film de la série Tintin au Centre Culturel. L'échevin Rosaire Milette, président de la Régie du Centre Culturel, explique que ce film est projeté gratuitement grâce à une commandite de la compagnie Quaker Oat, que cette projection s'effectuera une seule journée, sur un petit appareil de 16 m.m. et que de plus la compagnie productrice de ce film en interdit la projection dans les salles de cinéma commerciales ordinaires. M. Marcel Labbé, de Ciné Drummond Inc., soutient quand même qu'il s'agit d'une concurrence déloyale. M. Pierre Parent, directeur du Centre Culturel de même qu'un représentant de la compagnie Quaker Oat, corroborent les dires de l'échevin Milette et expliquent les circonstances exceptionnelles qui entourent la projection de ce film, lequel, on le répète, ne peut être projeté dans les cinémas locaux. Par ailleurs, le représentant soutient que ce film peut être considéré comme éducationnel au même titre que les livres de cette même série Tintin qui seraient, selon lui, disponibles dans la presque totalité des bibliothèques scolaires. Son Honneur le Maire clôt la discussion en assurant que les revendications des propriétaires de cinémas sont prises en bonne note et que la Cité saura à quoi s'en tenir à l'avenir en pareille éventualité.

407/67

La Légion Canadienne donne suite de façon positive à la proposition que formulait la Cité le 28 août 1967 (rés. 291/67), et elle consent à l'échange d'une portion de terrain de 64' x 154' adjacente à la cour arrière du Garage Municipal; pour une superficie de terrain équivalente à être prise du côté ouest du stationnement sis à proximité de l'édifice de la Légion.

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud,

10 que l'arpenteur-géomètre Lorenzo Bernier soit chargé de confectionner un plan d'arpentage des portions de terrains devant faire l'objet de la transaction;

- 2° que Me. André Geoffroy, notaire, soit prié de procéder à la rédaction de l'acte notarié à intervenir pour ratifier ladite transaction.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et l'assistant-greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte d'échange à intervenir et à effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

408/67

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement autorisant l'échange de parties de terrain entre la Cité et la Légion Canadienne.

409/67

M. Gabriel Caron revient devant le Conseil avec un nouveau projet concernant la construction d'un lave-auto et l'installation de pompes à essence. Le permis sollicité prévoit la construction de ce commerce sur les lots 162b-147, 148, lesquels ont été zonés pour permettre ce genre d'occupation lors de l'adoption du règlement No. 757.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, autorise en principe l'émission du permis de construction à la condition que M. Caron consente à reconsidérer la localisation de l'immeuble sur les terrains ci-haut mentionnés, de façon à rencontrer les exigences du service de circulation de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande formulée par les Entreprises Ménard Ltée, de Granby, qui sollicitent l'autorisation d'installer deux pompes à essence à leur succursale de lavage d'autos sise au 1100 du Boulevard St-Joseph, plus précisément sur les lots portant les numéros de cadastre 136A-116, 223 et 224. La décision relative à cette demande est reportée à une séance ultérieure.

La Division des Permis et Inspections soumet au Conseil un rapport à l'effet que M. Germain Boissonneault a été sommé de cesser tous travaux, sur un chantier de construction localisé sur un terrain désigné sous le no. 159-116 et P. 117. M. Boissonneault n'a tenu aucun compte des avis qui lui ont été donnés de rectifier certaines irrégularités, relativement à la construction des fondations d'un duplex jumelé sur le lot ci-haut décrit. Avant de prendre les procédures prévues par la loi en pareil cas, le Conseil prie l'aviseur légal de procéder aussi rapidement que possible à une étude du dossier et à faire rapport.

410/67

Le greffier de la Cité et président de l'élection tenue le 6 novembre 1967 présente au Conseil, conformément à la loi, le rapport de cette élection dont une copie certifiée est versée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A".

Le président d'élection procède ensuite à la lecture du mémoire de frais encourus pour la tenue de l'élection du 6 novembre 1967. En résumé, le coût de ce scrutin s'établit à \$5,733.18 auquel il faut ajouter une somme de \$1,766.60 pour la construction de mobilier, de même qu'un montant de \$161.12 représentant la valeur des heures de congé payées aux employés municipaux en vertu de l'article 238 de la Loi des Cités et Villes. Une copie de ce mémoire de frais est versée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "B".

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce rapport d'élection de même que le mémoire de frais soient approuvés tels que soumis.

ADOPTE

Pour l'information de la population, Son Honneur le Maire énumère les principaux éléments qui formeront les comités d'administration de la Cité durant le prochain terme d'officé, et désigne également quels échevins seront titulaires de chacun de ces comités. Un rapport détaillé de cette formation de comités est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie comme Cédule "C".

411/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que M. Laurent Bernier, échevin au Siège No. 1, soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

412/67

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3263 à 3378 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

413/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le nouveau Conseil de la Cité maintienne la nomination de la firme Dionne & Richard, comptables agréés, pour la vérification des livres de la Cité, tel que prévu à la résolution no. 267/65 adoptée le 25 mai 1965. Plus explicitement, cette nomination reste valable jusqu'au 1er mai 1968 comme convenu.

ADOPTE

414/67

Par l'intermédiaire de l'étude légale Biron & Jutras, M. Roger St-Pierre, propriétaire du Cinéma Royal, sollicite l'approbation de la Cité à une demande qu'il a l'intention de présenter pour obtenir un permis d'opération d'un ciné-parc aux abords de Drummondville. En autant que M. St-Pierre se conformera à tous les règlements municipaux concernés par l'aménagement et l'opération de tel commerce, le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, accorde son autorisation de principe à ce projet.

ADOPTE

415/67

Lors de l'acquisition de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement du Boulevard Lemire, le Conseil avait convenu de vendre à deux des propriétaires concernés, à l'arrière de leurs lots, une superficie de terrain équivalente à celle qui avait été acquise par la Cité le long du boulevard. Le Conseil étudie donc deux projets d'acte de vente par la Cité de Drummondville à:

- 1° M. Gaston Cloutier, Boulevard Lemire, Drummondville, d'une partie non subdivisée du lot 160B du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté Drummond, d'une superficie de 2,520 pieds carrés, au prix total de \$378.00.

- 2° La Succession Bérard (Henri-Paul, Simonne et Jean-Emile Bérard) d'une partie non subdivisée du lot 153 du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au coût de \$626.00.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces deux projets d'acte soient approuvés tels que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer lesdits actes de vente pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance secondaire jugées nécessaires.

ADOPTE

416/67

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 510 (fermeture des magasins).

417/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité de Drummondville, comme l'an dernier, confie à la Corporation Municipale de St-Nicéphore le déblaiement de la piste d'atterrissage de l'aéroport municipal au cours de la saison 1967/68. Ce travail sera exécuté aux taux suivants:

- pour l'usage d'un camion muni d'une charrue... \$15.00 l'heure
- pour l'usage d'un tracteur et d'une souffleuse... \$20.00 l'heure,

le tout sous la surveillance de M. Larry Morin, préposé à la garde et l'entretien de l'aéroport.

ADOPTE

Le greffier profite de l'opportunité pour informer la population du programme des cérémonies d'inauguration de la nouvelle piste de l'aéroport municipal qui seront tenues le dimanche 26 novembre 1967, sous la présidence d'honneur des Honorables Ministres Mitchell Sharp et Jean-Luc Pépin.

L'aéroport étant le sujet d'actualité, M. Oscar Chagnon, contribuable présent à l'assemblée, en profite pour informer le Conseil de ses constatations et recommandations relativement à l'administration de l'aéroport municipal plus

particulièrement en ce qui á trait à la charge annuelle imposée aux propriétaires d'avions qui utilisent l'aéroport.

Poursuivant son tour d'horizon des Affaires Municipales, M. Oscar Chagnon s'insurge contre le fait que les propriétaires de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest ne contribueront pas équitablement à supporter financièrement le fardeau d'amortissement de la dette de l'ordre d'environ \$800,000.00 encourue pour la construction et l'aménagement du Centre Culturel.

Son Honneur le Maire rétablit les faits en précisant d'abord que la dette à laquelle M. Chagnon fait allusion, pour être exacte, doit subir une coupure de quelque \$400,000.00 (près d'un demi-million) qui représente les divers octrois reçus pour la construction de ce Centre. M. Prince corrige également la version de M. Chagnon pour dire que le secteur ouest doit faire face au cours des prochaines années aux obligations qu'il a contractées lors de la construction du Centre Culturel, par l'intermédiaire du Conseil de Comté. L'échevin Milette pour sa part, fournit à M. Chagnon les autres explications qu'il demande.

418/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la Cité renouvelle pour une période d'un an commençant le 1er octobre 1967, au prix annuel de \$400.00, le bail qu'elle détient sur un terrain du Canadien Pacifique attenant à la gare de cette compagnie et faisant front sur la rue Lindsay, lequel terrain est utilisé par la Cité comme parc de stationnement public.

Le maire et le greffier, ou à défaut le procureur et l'assistant-greffier, sont par les présentes autorisés, à signer pour et au nom de la Cité le bail à intervenir, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

419/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité consente un octroi de \$40.00 destiné à encourager l'excellent travail qu'accomplit le Club Optimiste pour venir en aide aux p'tits gars de chez-nous.

ADOPTE

420/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Bâril, que la Cité consacre une somme de \$72.00 pour défrayer le coût d'un quart de page de publicité à être insérée dans une édition spéciale du Journal La Tribune qui sera publiée à l'occasion de l'inauguration du pont de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

La Jeune Chambre de Drummondville fait tenir au Conseil trois résolutions qui traitent des sujets suivants:

- 1^o Obtention d'un organigramme de l'administration et des services municipaux.
 - Le greffier s'emploiera à fournir la documentation sollicitée.
- 2^o Fusion par étapes des différents services municipaux avec la ville voisine de Drummondville-Sud pour aboutir éventuellement à une annexion complète.
 - Son Honneur le Maire explique que cette recommandation de la Chambre a même été devancée puisqu'une réunion des deux Conseils Municipaux a déjà été prévue pour demain, le mardi, 14 novembre 1967, en vue d'une fusion possible des services de police et incendie.
- 3^o Suggestion relative à l'aménagement de latrines publiques dans trois quartiers commerciaux de la ville.
 - L'échevin Rosaire Milette fait remarquer que les chalets des parcs sont déjà dotés de pareilles accommodations. C'est donc un pas de fait dans ce domaine. Pour ce qui est des quartiers commerciaux, il explique que la question mérite d'être étudiée et qu'il serait opportun de connaître le coût non seulement de la construction, mais également de l'entretien et du maintien de l'ordre dans ces latrines publiques. Il serait également intéressant de connaître, par l'intermédiaire de l'échevin Jules Dupuy, président du Comité des relations extérieures et visites inter-cités, ce qui existe dans d'autres villes à ce sujet.

421/67

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation No. 683.

422/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que par suite d'erreurs cléricales ou de démolition, l'évaluation des propriétés suivantes soit modifiée pour se lire comme suit:

Fiche	Propriétaire	Cadastre	Evaluation (terrain)	
			Ancienne	nouvelle
5699	Chapdelaine, Oscar	160A-181 Gr.	\$2,325.00	\$1,875.00
5712	Lambert, Bertrand	160A-194, 195	\$3,600.00	\$3,200.00
5706	Farley, Albert	160A-188 Gr.	\$2,325.00	\$1,875.00
			Evaluation (bâtisse)	
			Ancienne	nouvelle
	4141 Nichols, Marcel	P.54 Sud	\$2,100.00	-
	(effectif à compter du <u>1er</u> <u>juillet</u> 1967, date de la fin de la démolition)			

abrogé par
rés. No. 42/68
Voir séance du
26/2/68.

ADOPTE

423/67

Pour faire suite à la résolution No. 397/67, adoptée le 23 octobre 1967, le Directeur des Travaux Publics a remis aux membres du Conseil un rapport prévoyant des améliorations à apporter par l'Hydro-Québec à l'éclairage des rues de la Cité. Ce rapport prévoit des dépenses additionnelles de \$3,633.72 qui, ajoutées à la facturation prévisible des nouvelles installations appartenant à la Cité, ne devraient pas dépasser les \$10,000.00 à prévoir par le Conseil pour le budget 1968. Une copie de ce rapport est versée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "D".

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce rapport soit approuvé tel que soumis, et que l'Hydro-Québec soit autorisée à procéder à l'installation des améliorations prévues à ce rapport.

ADOPTE

424/67

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement à être adopté en vertu de l'article 429, 12^o, de la loi des Cités et Villes.

425/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à dresser une liste de travaux d'hiver à être présentée au Ministère des affaires municipales pour la saison 1967-68.

ADOPTE

426/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le trésorier soit autorisé à rembourser à M. Denis Dion, (Denis Bar-B.-Q), une somme de \$110.00 représentant un dépôt produit pour licence commerciale.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 798 modifiant la destination du lot 156-251.

L'échevin Laval Allard s'informe des raisons qui motivent l'absence d'illumination des fêtes dans le secteur commercial de la rue St-Damase dans le quartier St-Jean-Baptiste. L'échevin Rosaire Milette précise qu'il a été impossible l'an dernier d'en venir à une entente avec les marchands concernés relativement à la répartition de 50% des frais comme le veut la nouvelle procédure adoptée en collaboration avec la Jeune Chambre.

M. Jean Verrier, de la Jeune Chambre, explique que faute de temps aucune nouvelle tentative n'a été faite cette année auprès de ces marchands, mais que la question pourra être prise en considération l'an prochain s'ils manifestent le désir de collaborer comme les marchands des autres secteurs.

L'échevin Rosaire Milette informe la population d'un magnifique cadeau du Ministère des Terres et Forêts qui se traduit par le don de 12,000 arbres qui constituent la base de la Pépinière Municipale de Drummondville. Des remerciements chaleureux ont été adressés au Ministère.

L'échevin Rosaire Milette suggère que la prochaine visite industrielle en soit plutôt une "municipale" durant laquelle la pépinière pourrait faire partie de l'itinéraire.

427/67

L'échevin Laval Allard propose et il est appuyé à l'unanimité, que les plus sincères sympathies du Conseil et de la population soient adressées à la famille de M. Raoul Houde, décédé récemment. M. Houde, un ex-employé de la Cité de Drummondville, était également le père du Lieutenant-Inspecteur André Houde.

ADOPTE

M. Laurent Ricard s'institue le porte-parole des ouvriers pour inviter le Conseil à protester auprès de M. Sharp, Ministre des Finances dans le Cabinet Fédéral, qui vient d'annoncer une hausse temporaire d'impôt. On sait que M. Sharp sera l'invité de la Cité lors de l'inauguration de l'aéroport municipal.

M. Roger Prince souligne quelques irrégularités relatives à l'envoi des comptes de taxe d'eau et services aux occupants du secteur de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest. Il appert qu'une certaine confusion a été créée par le fait que les comptes envoyés mentionnaient un coût s'établissant à 10% de la valeur locative, lorsqu'en réalité, le calcul de la taxe a en fait été calculée sur une base de 8% comme il se doit. Par ailleurs, cette facturation couvrirait la période s'étendant du 1er novembre 1967 au 1er novembre 1968, quand en réalité, la requête de fusion des deux municipalités stipule qu'elle n'aurait dû débiter que le 1er janvier 1968.

L'échevin Roger Prince prie donc le trésorier d'étudier la situation pour trouver la façon la moins coûteuse de rétablir les faits.

Le Conseil entend ensuite les commentaires de M. Honorius Lavoie qui déplore que la facturation d'eau ne soit pas proportionnelle à la consommation qui en est faite par les contribuables. Son Honneur le Maire explique que cette taxe n'est pas seulement une taxe d'eau mais bien une taxe de "services" ce qui change sensiblement l'aspect de la question.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

H. Lavoie
.....
Greffier.

R. Lavoie
.....
Maire.

27 novembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 novembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

428/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 1967. Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par M. Laurent Ricard lors de la dernière assemblée, Son Honneur le Maire fait un résumé des déclarations formulées par l'Honorable Mitchell Sharp, Ministre des finances dans le Cabinet Fédéral, pour justifier l'augmentation d'impôt prévue ces jours-ci.

M. l'échevin Roger Prince souligne en conclusion qu'il s'agit là d'un avertissement pour les gouvernements aux échelons inférieurs et qu'il serait prudent d'en tenir compte dans la politique financière de la Cité.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les Jeunesses Musicales appréciant l'octroi reçu de la Cité et l'en remercient.
- Le Conseil apprend avec plaisir que la Commission Scolaire permettra l'utilisation des salles des écoles Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Marie pour les enfants qui fréquentent les patinoires adjacentes. Il est bien

convenu que la Cité assurera la présence d'un surveillant sur les lieux. La Cité remercie la Commission Scolaire de cette collaboration.

Le greffier informe le Conseil que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles de Drummondville Limitée a déposé le rôle d'évaluation révisé pour la Cité de Drummondville et le rôle d'évaluation général pour le secteur de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest. Ce rôle est maintenant à la disposition des propriétaires pour examen durant une période de 30 jours se terminant le 24 décembre 1967. Toute plainte à l'encontre de ce rôle d'évaluation devra être déposée par écrit selon la loi durant cette période.

L'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié par la résolution no. 440/66 adoptée le 24 octobre 1966, et il dépose les plans et description technique d'une homologation prévue le long de la Rivière St-François, -de la rue Poirier au secteur longeant la rue Gall- en vue de l'installation d'un collecteur d'égoût sanitaire.

429/67

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une lisière de terrain d'environ 100 pieds de largeur en bordure de la Rivière St-François.

Les marchands du secteur St-Joseph sollicitent, cette année encore, une subvention pour défrayer le coût des décorations qu'ils projettent d'installer dans leurs rues pour la période des fêtes. L'octroi sollicité se chifferrait à \$1,300.00.

Avant de se prononcer, le Conseil rencontrera les intéressés pour obtenir des informations supplémentaires.

430/67

Le Conseil revient de nouveau sur la demande produite par la Compagnie Transvision (Cantons de l'Est) Limitée qui désire opérer en notre ville un réseau communautaire de transmission des émissions de télévision. A la lumière des nouvelles informations produites par cette compagnie, le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, accorde son autorisation

de principe à ce projet, en autant que la compagnie acceptera les termes et conditions d'un contrat à intervenir avec la Cité, lequel fait présentement l'objet d'une étude attentive de la part des officiers supérieurs de la Cité.

ADOPTE

431/67

La Jeune Chambre soumet au Conseil trois résolutions traitant des sujets suivants:

- 1^o planification concernant le coût de remplacement des enseignes de circulation dans le secteur ouest.
 - Le texte de la résolution soumise étant ambigu et les informations produites devant être vérifiées, le Conseil n'est pas en mesure de se prononcer à ce sujet pour le moment.
- 2^o demande d'autorisation d'utiliser pour quelques jours l'espace disponible au garage acquis par la Cité de Cyprien Gagnon, pour l'entreposage de véhicules devant servir à la parade lors de l'inauguration de l'illumination des fêtes.
 - Cette permission est accordée avec plaisir par le Conseil.
- 3^o demande d'autorisation d'utiliser le Chalet du Parc Wood-yatt pour la tenue des assemblées de la Jeune Chambre deux fois par mois.
 - Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que cette permission soit accordée en autant que ces assemblées ne viennent jamais en conflit avec les autres activités du Parc Woodyatt, pour lesquelles le chalet doit servir en priorité.

ADOPTE

432/67

Il est proposé par l'échevin Antonil Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'une somme de \$25.00 soit appliquée pour défrayer le coût d'une demi-page d'annonce à être publiée dans la dernière édition de la revue "The Tapestry" du Drummondville High School.

ADOPTE

433/67

Le Club des Francs s'est institué le protecteur de l'Institut National Canadien pour les Aveugles, qu'il a adopté comme oeuvre définitive. Il sollicite donc à ce titre une contribution financière de la part de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité consente au Club des Francs un octroi de \$20.00 destiné à supporter l'oeuvre à laquelle se dévouent les membres de ce club social.

ADOPTE

Les estimés budgétaires pour la prochaine année étant actuellement en voie de préparation, les Majorettes Aramis, par la voie de leur président M. Claude René, se rappellent au bon souvenir du Conseil afin de ne pas être oubliées dans la nomenclature prévue à l'item "Octrois". Le Conseil prend bonne note de cette demande et la prendra en considération le moment venu.

Après étude, la Division des Permis et Inspections se voit au regret de refuser le permis sollicité par les Entreprises Ménard Ltée pour l'installation de pompes à essence sur les terrains présentement occupés par le 3 minutes auto-lave, au 1100 Boulevard St-Joseph. Ce projet ne rencontre pas en tous points les exigences des règlements de la Cité.

434/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'entreprise à intervenir entre Paul Savard, entrepreneur électricien, et la Cité pour la fourniture des matériaux et l'exécution de travaux d'éclairage sur les rues Janelle, Foster, Cormier et Cloutier.

ADOPTE

435/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 798 modifiant la destination du lot 156-251 du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement No. 798 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement no. 802 amendant le règlement de circulation No. 683.

Première lecture est donnée du règlement no. 803 amendant le règlement no. 459 (fonds de pension des employés).

M. J.A. Pinard vient informer le Conseil que les règlements de construction et de zonage n'ont pas été respectés lors de la construction d'un poste d'essence à l'angle du Boulevard Lemire et de la rue St-Damase.

L'échevin Laurent Bernier rétablit les faits en assurant que le zonage et les règles de construction ont effectivement été respectés. Les lots en question ont front sur le Boulevard Lemire, lequel est zoné commercial. Pour ce qui est de la diligence du Service concerné à faire observer toutes les normes de construction prévues, on n'a qu'à se rappeler que des sanctions sévères qui se sont traduites par une suspension de travaux d'environ deux mois, ont été imposées à la compagnie pour l'obliger à se conformer aux règlements. Aucune infraction n'a donc été tolérée bien au contraire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
reffier.


.....
Maire.

BUREAU D'ÉVALUATION ET D'IMMEUBLES DRUMMONDVILLE, LTÉE

C.P. 413, DRUMMONDVILLE, Qué.



NOUS:

Alonzo Malouin ALONZO MALOUIN, PRÉSIDENT
DES ÉVALUATEURS.

Rock Daneau ROCK DANEAU, ÉVALUATEUR.

Clément Robidas CLÉMENT ROBIDAS, ÉVALUATEUR.

Gilles Lemire GILLES LEMIRE, ÉVALUATEUR.

Patrick Mercure PATRICK MERCURE, SECRÉTAIRE
DES ÉVALUATEURS.

ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DRUM-
MONDVILLE JURONS QUE NOUS REMPLIRONS AVEC
HONNÊTETÉ ET FIDÉLITÉ LES DEVOIRS DE CETTE
CHARGE AU MEILLEUR DE NOTRE JUGEMENT ET DE
NOTRE CAPACITÉ, AINSI QUE DIEU NOUS SOIT EN
AIDE!

ASSERMENTÉS DEVANT MOI À....., CI. 21..

JOUR DU MOIS DE **novembre**....., 19. 67..

Monger

11 décembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 décembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

436/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 1967. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

437/67

L'échevin Roger Prince aimerait qu'une précision soit apportée à la suite du dépôt du rôle d'évaluation dont il a été fait mention lors de la séance du 27 novembre 1967. Il est donc proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité convienne que pour le territoire annexé de l'ancienne Municipalité de Drummondville-Ouest, le rôle d'évaluation en vigueur au moment de la fusion, sera celui qui servira de base à l'assiette fiscale de ce territoire jusqu'au 31 décembre 1968.

ADOPTE

438/67

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$392,080.87. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Marielle Carrier qui s'est vu décerner le trophée de la Cité lors du Gala Artistique de cette année, apprécie cet honneur qui lui est fait et en remercie le Conseil.
- La Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson devrait prochainement être en mesure de rembourser à la Cité les \$15,000.00 qui représentent sa contribution au coût d'installation d'une conduite d'aqueduc de 18" sous la Rivière St-François. Le secrétaire de cette municipalité informe la Cité qu'une autorisation d'emprunt temporaire est en voie d'adoption à Québec.
- M. Georges Cloutier, récemment promu au Titre de Surintendant de l'Usine de Traitement d'Eau, remercie le Conseil de la confiance qu'il a bien voulu lui témoigner et l'assure de son entier dévouement.
- La Chambre de Commerce de la Province de Québec tiendra une assemblée générale spéciale en notre ville, le samedi, 27 janvier 1968. Le Conseil se dit heureux d'accueillir ces visiteurs et il lui fera plaisir de les recevoir en réception civique le 26 janvier à 3:00 hres P.M.
- Par l'intermédiaire de M. L.-Philippe Bédard, directeur général, le Conseil apprend avec beaucoup de regret que la Commission Scolaire Régionale St-François ne donnera pas suite à son projet de location de l'immeuble récemment acquis par la Cité de la compagnie Eagle Pencil. La Cité se verra donc dans l'obligation de reconsidérer ses plans d'utilisation de cette bâtisse, et doute que les deux industries qui y étaient intéressées soient encore à la recherche de locaux. A tout événement, le Conseil doit s'incliner devant cette décision.

439/67

Les quelque 38 camionneurs qui assurent le transport de la neige pour la Cité sollicitent une augmentation de

tarif de 17¢ à 21¢, soit 4¢ la verge cube. Le Conseil, sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, convient d'accorder une augmentation de 2¢, ce qui portera le tarif accordé aux camionneurs à 19¢ la verge cube. Cette augmentation sera effective à compter de la prochaine chute de neige.

ADOPTE

440/67

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Municipalité du Village de l'Avenir soit autorisée à utiliser le dépotoir municipal de St-Nicéphore que loue la Cité. Les autorités du Village de l'Avenir devront assumer, au prorata de la population de ce Village, les mêmes obligations que la Cité, soit 40¢ per capita pour l'année 1968. La Municipalité du Village de l'Avenir devra dès que possible produire à la Cité le rapport du recensement effectué pour l'année 1968. Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer la convention privée à intervenir entre la Cité et la Municipalité du Village de l'Avenir.

ADOPTE

441/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une souscription de \$150.00 soit consentie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est pour l'année 1968. Le Conseil profite de la circonstance pour souligner l'excellente collaboration reçue de ce groupement au cours de la présente année, et en remercie les dirigeants.

ADOPTE

442/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité ratifie et retienne officiellement la soumission de la Compagnie Construction Drummond Inc au montant de \$76,310.00 pour la construction d'un agrandissement à l'usine de la compagnie Technico Inc.

Cette dernière s'est conformée aux exigences du Ministère de l'Industrie et du Commerce et sur production des projets de contrats à intervenir, les autorisations gouverne-

mentales ne devraient pas tarder. Le Conseil décide que le début des travaux ne sera autorisé que lorsque la Cité aura reçu les approbations gouvernementales.

ADOPTE

Me. Jacques Beaudoin, notaire, est par les présentes autorisé à préparer les contrats nécessaires pour ratifier les transactions à intervenir, et le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer tous les documents légaux jugés nécessaires et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

Le Comité des Amis des Scouts de Drummondville sollicite un octroi au montant précis de \$4,359.00 pour le bénéfice de ses protégés. Avant de se prononcer, le Conseil prie l'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Sports et Loisirs, de rencontrer les responsables de ce groupement et d'obtenir des informations additionnelles pour justifier cette demande.

443/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la résolution no. 376/67 adoptée le 10 octobre 1967, soit amendée pour remplacer le montant de: "\$1,386.20" y mentionné, par le prix de: "\$1,468.75".

ADOPTE

444/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'un octroi de \$1,500.00 soit consenti à la Clinique de Réadaptation pour Alcooliques pour la prochaine année. Le Conseil espère ainsi contribuer à l'oeuvre admirable accomplie par ce groupement.

ADOPTE

Cette subvention n'étant pas prévue au budget, le Conseil à son grand regret, se voit dans l'impossibilité de donner suite à la demande d'octroi formulée par la classe de Philo II de l'Externat Classique St-Raphael.

445/67

La ville de Bécancourt sollicite l'appui de la Cité de Drummondville pour soutenir les pressions qu'elle exerce présentement auprès du Gouvernement de la Province pour que Bécancourt soit définitivement désignée comme site de la future Sidérurgie Québécoise.

Tout en reconnaissant la compétence des économistes et autres spécialistes chargés d'étudier le problème de la localisation de cette sidérurgie, le Conseil de la Cité de Drummondville, sur proposition de l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, prie le Gouvernement Provincial d'en venir à une décision définitive à ce sujet afin de mettre fin aux inconvénients nombreux et au climat d'incertitude que créent dans de vastes régions le délai apporté à statuer sur le site de cette future sidérurgie.

ADOPTE

446/67

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité approuve le plan de redivision de partie du lot numéro 141, Rang III, du Canton de Grantham, Comté de Drummond, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et daté du 17 novembre 1967.

ADOPTE

447/67

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$600,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$600,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1968. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$600,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

448/67

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$58,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$58,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 795. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$58,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

449/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$100,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$100,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 623. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$100,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe la Cité qu'une demande a été présentée par M. Paul Pellerin, Taverne Moderne Enr., pour obtenir un transfert du permis détenu par M. Jean-Paul Lahaie pour l'exploitation d'une taverne au 352 de la rue Hériot.

450/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 802, amendant le règlement de circulation No. 683.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement No. 802 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

451/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 803, amendant le règlement No. 459 - Caisse de Retraite des Employés de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 799 régissant l'utilisation des rues de la Cité.

452/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant la création d'un fonds de roulement.

Son Honneur le Maire tient à faire une mise au point relativement à certains propos que lui aurait prêtés le journaliste de "La Parole" en première page d'une édition récente de ce journal. M. le Maire précise qu'il n'a à aucun moment prononcé de déclarations annonçant une hausse du taux de la taxe foncière.

M. Armand Laplante, présent à l'assemblée, s'informe des récents développements survenus au sujet de la transaction Cité/Drummondville Raceway. Le Greffier explique que le notaire s'applique actuellement à résoudre les problèmes soulevés par la production d'un certificat de recherches adéquat. Cette formalité remplie, il restera ensuite à obtenir les approbations gouvernementales.

M. Gérard Martin, du Poste C.H.R.D., adresse ses félicitations au présent Conseil pour son élection, et remercie tout particulièrement l'échevin Rosaire Milette de l'excellente collaboration apportée à l'organisme qu'il représente, en l'occurrence la Ligue de Ballon sur Glace de la Cité.

M. Martin informe le Conseil de la tenue à Drummondville du prochain tournoi provincial de ballon sur glace, et sollicite pour les principaux responsables de l'organisation de cet événement, le privilège d'une réception civique.

Le Conseil recevra avec plaisir ces personnes dans l'après-midi du vendredi 12 janvier 1968.

M. Laurent Ricard prie Son Honneur le Maire de bien vouloir lui répéter les commentaires de l'Honorable Mitchell Sharp, relativement à la récente hausse d'impôt. Son Honneur le Maire s'exécute de bonne grâce.

M. Ricard fait ensuite part de son opinion personnelle relativement à l'épandage du sable sur les trottoirs. Selon lui, la Cité y va trop généreusement. L'échevin J.A. Michaud, pour sa part, souligne que certaines personnes, par contre, se plaignent justement du contraire.

"On ne peut satisfaire tout le monde et son père!" disait Lafontaine...

L'échevin Baril demande certaines explications relatives au problème du refoulement des égouts dans le secteur de la rue St-Claude.

Le Directeur des Travaux Publics explique que certaines mesures palliatives ont été prises en attendant les recommandations définitives devant être produites lors de l'adoption des plans de rénovation urbaine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
 Greffier. Maire.

LISTE DES LICENCES COMMERCIALES SOUMISES AU CONSEIL pour CANCELLATION

	<u>1967-68</u>	<u>1966-67</u>	<u>1965-66</u>	<u>Antér.</u>
Beaulieu Gas Propane (Payé à Dr'O. 2/5/66)		30.00		
Bergeron T.V. (Faillite)		50.00	35.55	
Bonin, Irénée (Dr'Ouest - prétend ne pas devoir)		45.00	45.00	
Coulombe, Réal (Ens.Anit) Disc. commerce		50.00		
Desjardins, W. (Adresse inc. pas solvable)			175.00	
Domico (Avis avocat)			75.00	
Equipement de Cuisine Dina (Avis avocat)	200.00	100.00		
General Bakeries Ltd. (Vend aux magasins seul.)		200.00		
Joyal, Jules (Boutique de rép. seulement)		25.00		
Lacroix, Claude (Avis avocat)		50.00	50.00	
Le Journal Drummond (Discontinué)		75.00	37.50	
Lemaire, J.M. (N'a pas opéré)		100.00		
Lemire, Réal (Faillite)			50.00	
Les Immeubles Local Courtier (Règl.approuvé par le conseil)		37.50	18.75	
Morand, Jean P.M. (Introuvable)		37.50		
Chez Angeline (Dif.financières B.E.)				75.00
Rousseau, Maurice (Commerce discontinué)			75.00	25.00
Ruel, Paul (a déjà payé \$ 225.00 a opéré commerce seulement quelques mois et perdu sa licence de bière) Balance \$ 75.00		75.00		
Shooner, Raoul (Difficultés financières, maladie pension seul.)		25.00	25.00	
the Larkin Realty Corp. (Avis Avocat)				50.00
Theroux, Lucien (Dr'O. n'aurait pas opéré)		45.00		
Turcotte, Jean-Guy (A payé \$100.00 - balance à annuler par arrangement avec avocat)			75.00	
	<u>200.00</u>	<u>945.00</u>	<u>661.80</u>	<u>150.00</u>

RECAPITULATION:

1967-68	\$ 200.00
1966-67	945.00
1965-66	661.80
Antér.	150.00
	<u>\$ 1,956.80</u>

TRAVAUX POUR CLIENTS

COMPTES SOUMIS AU CONSEIL POUR CANCELLATION

<u>Folio</u>	<u>Nom</u>	<u>Raison</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
5360	MARCOUX, Jules	Avis de M.Biron, montant pas assez élevé	\$ 13.75	
5482	SAWYER, Harry	" " " " "	3.05	
5615	CODERRE, Roger	Prescrit	67.40	
6356	MAR-CO Furniture	Adresse inconnue		10.05
6467	PAYER, Mme. Jacques	Sans charges		43.20
6730	LAROCQUE, Emile	Re: Marcel Lindsay		<u>332.89</u>
			<u>84.20</u>	<u>386.14</u>

RECAPITULATION

1965: \$ 84.20
1966: 386.14
\$ 470.34

"CECILE "A"

Procès-verbal de l'assemblée
du 27 décembre 1967

(Résolution No. 466/67)

Drummondville, le 27 décembre 1967.

27 décembre 1967

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1967, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

453/67

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 1967. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

454/67

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3379 à 3420 inclusivement. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

A l'item correspondance, le greffier fait lecture d'une lettre de l'Association Québécoise des techniques de l'eau qui a bien apprécié l'accueil qui lui a été réservé en notre ville lors d'une récente journée d'étude.

455/67

Quelques plaintes ont été formulées à l'encontre de la revision du rôle d'évaluation telle que déposée le 22 novembre 1967. Le Conseil étudie donc ces plaintes et dans chacun des cas la décision suivante est rendue:

L'évaluation des propriétés suivantes est maintenue:

<u>Propriétaire</u>	<u>Fiche</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Terrain</u>	<u>Evaluation</u> <u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Edmond Cadorette	19,676	135-41	\$2,050.	\$6,175.	\$ 8,225.
Camille Joyal	19,108	129-1-8	\$1,400.	\$ 375.	\$ 1,775.
Camille Joyal	19,114	P.129-1-15	\$1,550.	Nil	\$ 1,550.
Denis Joly	19,187	130-54	\$1,500.	\$8,525.	\$10,025.

L'évaluation des propriétés suivantes est modifiée pour se lire comme suit:

<u>Propriétaire</u>	<u>Fiche</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Terrain</u>	<u>Evaluation</u> <u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Sylvania Electric (Canada) Ltd	4,365	P.153 Gr.	\$79,550	\$1,606,775.	\$1,686,325.

(L'échevin Jules Dupuy enregistre sa dissidence relativement
à la décision rendue dans le cas qui précède)

Suite...

<u>Propriétaire</u>	<u>Fiche</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Terrain</u>	<u>Evaluation</u>	
				<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Hôpital Ste-Croix	10,026	P7,28,29,30, 31,32 Est	\$133,650.	\$3,338,850.	\$3,472,500.
Pavillon des Infirmières	10,026A	nil	nil	\$2,685,480.	\$2,685,480.
Camille Joyal	19,102	129-1-2	\$10,425.	\$ 16,175.	\$ 26,600.
Eagle Pencil Co. Ltd.	14,307	167-56	\$52,925.	\$ 802,375.	\$ 855,300.
Georges Hamel	5,454	159-260	\$ 1,400.	\$ 22,575.	\$ 23,975.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le rôle d'évaluation révisé tel que déposé pour la Cité de Drummondville et modifié par la résolution no. 455/67 adoptée à la présente assemblée, soit homologué à toutes fins légales.

ADOPTE

456/67

Le 26 septembre 1966, en vertu de la résolution no. 403/66 et de la Cédule "A" qui en fait partie, le Conseil avait accepté une option consentie à la Cité par M. Marc Fontaine pour la vente d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement du Boulevard Lemire.

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier:

- 1° que la résolution no. 403/66 adoptée le 26 septembre 1966 soit amendée en biffant la clause 2 (Marc Fontaine) du tableau y annexé comme cédule "A";
- 2° que la Cité accepte une nouvelle option qui lui est consentie par M. Marc Fontaine en date du 13 décembre 1967, de même que les conditions qui y sont stipulées;
- 3° que Me. Laurent Jutras, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte de vente à intervenir;
- 4° que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente de même que tous documents accessoires et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires;
- 5° que conformément à l'une des clauses de ladite option du 13 décembre 1967, le trésorier de la Cité soit autorisé à verser à M. Marc Fontaine, le ou avant le 31 décembre 1967, la somme de \$8,000.00 comptant en règlement complet et final de la vente de sa propriété située sur le Boulevard Lemire et portant le no. de cadastre 160B-5.

ADOPTÉ

La Cité autorise la Société Amicale des Aveugles, dont le siège social est à Montréal, à tenir une campagne de souscription en notre ville durant le mois de février.

Cependant, dans le but d'éviter toute confusion, le Conseil tient à ce que la population soit bien informée que le groupement ci-haut mentionné n'est aucunement affilié avec l'Institut National Canadien pour les Aveugles (INCA) qu'appuie maintenant le Club des Francs et auquel la Cité accorde une subvention chaque année.

457/67

L'Association des Pilotes de Drummondville et les Copains des Routes Bleues songent à se fusionner et à concentrer leurs activités à l'Aéroport Municipal de Drummondville. (x)

mais en attendant que ce nouveau nom soit légalisé, il opérera sous le titre "Les Copains des Routes Bleues" pour conserver les privilèges déjà acquis par cette association, entre autre: l'autorisation d'opérer à but non lucratif une école d'entraînement pour pilotes et de posséder des avions légers selon les règles Classe 6 de la Commission des Transports. (x) Le nouveau groupe se propose d'adopter l'appellation: "Aéroclub de Drummondville Inc.,";

La première étape devant conduire à la réalisation de ce projet consiste à obtenir l'autorisation de la Cité à l'effet que la nouvelle association identifiée temporairement sous le nom "Les Copains des Routes Bleues" exerce ses activités à l'Aéroport Municipal de Drummondville.

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, autorise donc Les Copains des Routes Bleues à se servir de l'Aéroport Municipal de Drummondville pour les fins et en usant des privilèges concédés aux règles Classe 6 de la Commission des Transports, en autant que les Copains des Routes Bleues se chargent eux-mêmes d'obtenir de la Commission des Transports tous les permis, licences ou autres, nécessaires pour de telles opérations.

En d'autres termes, l'utilisation de l'Aéroport Municipal à titre privé est déjà acquise à chacun des membres des deux associations concernées, moyennant les conditions et tarifs normaux qui y sont en vigueur, mais ils devront obtenir les approbations gouvernementales requises pour toutes opérations commerciales.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest qui autorise toute personne de cette municipalité qui juge en avoir besoin, à faire appel aux pompiers de la Cité de Drummondville.

Avant de donner suite à cette résolution, le Conseil de la Cité convoque à l'Hôtel de Ville de Drummondville une réunion devant grouper, le jeudi 4 janvier 1968 à 7:30 hres

P.M., les maires des municipalités voisines. Cette réunion a pour but de discuter des modalités d'application de ce secours qu'apporte notre service d'incendies aux autres municipalités.

Quatres demandes d'octroi nous sont produites respectivement par:

- a) Les Majorettes Conquistadores
- b) Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc.
- c) Les Scouts Catholiques
- d) L'Harmonie de Drummondville

Le Conseil convient d'étudier ces différentes demandes lors de la confection des prochains estimés budgétaires.

458/67

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redi-
vision de partie des lots 153 et 156, préparé par l'arpenteur-
géomètre Armand Saint-Pierre pour le compte de Jacques Laferté
et daté du 28 novembre 1967.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin J.A. Michaud:

- 1° que ce plan soit adopté tel que soumis;
- 2° que le lot 156-268 soit corrigé en en diminuant la
superficie pour l'inclure au lot 153-270 qui sera ajou-
té à ladite rue, afin de régulariser la ligne de divi-
sion des lots 153 et 156 qui passe à cet endroit;
- 3° que les 455 pieds sud-ouest du lot 156-251 soient an-
nulés comme rue et puissent dorénavant servir comme
lot à bâtir;
- 4° que les lots 153-268, 153-269, 156-241, 156-242, 156-
243, 156-244, partie 156-251, 156-257, 156-258, 156-
259, 156-260, 156-261, 156-262, 156-264 et 156-265
soient annulés pour être remplacés par les lots 153-
271, 156-276 et 156-277;
- 5° que la partie du lot 156 N.S. située au sud-ouest de
l'emplacement et au nord-est du chemin du rang IV, qui
servira pour l'élargissement du chemin public, soit
approuvée.

Amendé par
résolution no.
4/68 (9/1/68)

ADOPTE

459/67

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement visant à changer la destination du lot P. 120-34 du Canton de Grantham, lequel est actuellement cadastré comme rue.

La compagnie Technico Inc, par l'intermédiaire de son gérant, demande que la Cité termine la construction de la rue située derrière son usine afin de faciliter l'accès aux travaux de construction de l'agrandissement qui doivent débiter incessamment.

L'échevin J.A. Michaud, président du Comité d'Entretien et Travaux Publics, informe ses collègues que ces travaux seront exécutés au printemps.

460/67

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ROGER PRINCE,
APPUYE PAR L'ECHEVIN LAURENT BERNIER,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE les obligations comprises dans l'émission de \$598,500.00 et émises en vertu:

du règlement No. 623, pour un montant de \$ 85,000.00	
du règlement No. 642, pour un montant de \$238,000.00	
du règlement No. 713, pour un montant de \$ 57,000.00	
du règlement No. 724, pour un montant de \$ 53,000.00	
du règlement No. 766, pour un montant de \$ 55,000.00	
du règlement No. 778, pour un montant de \$ 55,000.00	
du règlement No. 788, pour un montant de \$ 55,000.00	
	\$ 55,500.00

- soient datées du 1er février 1968;
- ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto;
- un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année;
- Lesdites obligations pourront, sous l'autorité de la section VII du chapitre 171 (S.R.Q. 1964), être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute date d'échéance d'intérêt; cepen-

dant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

- et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

QUE, de plus, le règlement No. 724 soit et est amendé en remplaçant le tableau d'amortissement par le suivant:

1. - \$4,000.00	11. - \$100.00
2. - \$4,000.00	12. - \$100.00
3. - \$4,000.00	13. - \$100.00
4. - \$5,000.00	14. - \$100.00
5. - \$5,000.00	15. - \$100.00
6. - \$5,000.00	16. - \$100.00
7. - \$6,000.00	17. - \$100.00
8. - \$6,000.00	18. - \$100.00
9. - \$7,000.00	19. - \$100.00
10. - \$6,000.00	20. - \$100.00

QUE pour l'emprunt total au montant de \$598,500.00, autorisé par les règlements nos 623, 642, 713, 724, 766, 778, 788, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme^x de dix ans au lieu du terme de vingt ans pour le règlement No. 724, et pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas) au lieu du terme de vingt ans pour les règlements nos 623, 642, 713, 766, 778, 788, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

(x) prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme

ADOPTE

La Régie des Alcools informe la Cité que M. Guy Cloutier a demandé le transfert d'un permis d'opération de restaurant licencié, autrefois détenu par M. Georges Bouchard (Drummond Bar-B-Q) et opéré au 303 de la rue Lindsay.

461/67

Le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, convient de déléguer M. Jacques Bonin, ingénieur, de même que M. Georges Cloutier,

au 6e congrès annuel de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, lequel sera tenu au Château Frontenac, à Québec, les 11, 12, 13 et 14 février 1968.

ADOPTE

462/67

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laval Allard, qu'à compter du 1er janvier 1968, le loyer chargé aux propriétaires d'avions pour le stationnement de chaque appareil sur l'eau ou la glace soit établi à:

\$25.00 par année - ou -
\$ 3.00 par mois

et que pour chaque appareil stationné sur la piste terrestre le loyer soit fixé à:

\$40.00 par année - ou -
\$ 5.00 par mois.

ADOPTE

463/67

La Régie du Centre Culturel de Drummondville, à qui la Cité a confié un mandat au début de la présente année, fait part au Conseil de son intention de présenter au Centre Culturel, à des prix très réduits, des films non commerciaux venant de la Fédération des Centres Culturels, du Ministère des Affaires Municipales ou de toute source autre que celles alimentant les théâtres locaux. La Régie se dit assurée que sa prise de position en regard de ce projet spécifique, ou de tout autre projet qui pourrait être envisagé dans l'avenir, sera appuyée par le Conseil de la Cité qui tiendra compte du mandat qu'il a confié à la Régie.

Son Honneur le Maire invite les membres du Conseil à exprimer leurs commentaires. L'échevin J.A. Michaud fait allusion à certaines promesses verbales qui sembleraient avoir été faites aux propriétaires des cinémas locaux et qu'il aimerait voir respectées.

L'échevin Antonio Baril, pour sa part, exprime l'opinion que le tarif très réduit auquel la Régie fait allusion est appelé à connaître peu à peu des hausses inévitables et devra éventuellement être considéré comme du cinéma commercial.

L'échevin Laurent Bernier conclut que la Cité doit respecter le mandat bien précis qu'elle a confié à la Régie à l'origine même des opérations du Centre Culturel et faire confiance au bon jugement des hommes dont elle a ratifié la nomination. La Cité aura toujours le privilège de modifier la composition de la Régie le moment venu.

Finalement, l'échevin Roger Prince propose, secondé par l'échevin Jules Dupuy, que le Conseil appuie la Régie en approuvant ses décisions et respecte ainsi le mandat qu'il lui a confié.

ADOPTE

464/67

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'hiver au cours de la saison 1967/68.

465/67

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire renover dans le plus bref délai possible, le secteur prioritaire "centre-ville" délimité en rouge sur le plan annexé à la présente résolution. (voir dossier intitulé: **Rénovation Urbaine - Centre-Ville**)

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a déjà fait une prévision d'un budget de \$200,000.00 pour le prochain exercice financier et, à l'effet de la rénovation urbaine.

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a déjà reçu des gouvernements provincial et fédéral l'approbation du devis et du budget pour l'élaboration d'un programme de rénovation urbaine du même secteur, et depuis bientôt cinq (5) mois.

ATTENDU QUE la nouvelle loi provinciale, le Bill 63 apporte des avantages accrus à la Cité de Drummondville dans tout travail de rénovation urbaine.

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN LAURENT BERNIER
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la Cité de Drummondville fasse une demande expresse à Me. Henri Dion, président du Comité Spécial sur l'habitation, de faire tout le nécessaire pour hâter la conclusion d'une entente à intervenir entre la Cité de Drummondville et la nouvelle Société d'Habitation du Québec.

QUE pour se faire, Me. Henri Dion fixe dans le plus bref délai possible, soit dans la première quinzaine du mois de janvier, un rendez-vous afin de nous instruire des dispositions nécessaires à prendre pour conclure une entente, telle que précitée.

QUE le programme de rénovation urbaine du secteur prioritaire soit exécuté conformément aux exigences de la loi provinciale, le Bill 63.

QUE la direction et l'exécution soient confiées à l'urbaniste, Gaétan Richard.

ADOPTE

466/67

Le Conseil prend connaissance de comptes au titre: "Travaux pour Clients" (voir cédule "A" annexée au présent règlement) se totalisant à la somme de \$470.34 et de comptes au titre: "Licences Commerciales" (voir cédule "B" annexée) se totalisant à \$1,956.80, lesquels sont considérés comme non-recouvrables.

Il est donc proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier soit autorisé à radier ces comptes.

ADOPTE

467/67

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat d'entreprise à intervenir entre la Cité et la compagnie Construction Drummond Inc., pour la construction d'un agrandissement à l'usine Technico Inc.

ADOPTE

468/67

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 799 régissant l'utilisation des rues de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

M. Hervé Cloutier, ex-échevin de la Cité, est présent à l'assemblée et suggère que des haut-parleurs soient placés devant chacun des membres du Conseil pour permettre aux contribuables de mieux entendre les délibérations. Par mesure d'économie, les membres du Conseil se proposent d'adopter une solution moins coûteuse: ils hausseront la voix!

469/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$84,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$84,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 797. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$84,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

8 janvier 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 janvier 1968, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.